



RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE

KA MITSHIMINIKANIT ASSI UTE TSHIUETIN CANADA

L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

TEKUATI NENI EKUANITSHIU-MINISHTIKUA

*Plan directeur*

*Takuaikan-mashinaikan*



Parcs  
Canada

Parks  
Canada

Canada

RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE  
L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

*Plan directeur*

KA MITSHIMINIKANIT ASSI UTE TSHIUETIN CANADA  
TEKUATI NENI EKUANITSHIU-MINISHTIKUA

*Takuaikan-mashinaikan*

Novembre 2005



# AVANT-PROPOS

## ESHK<sup>U</sup> EKA TSHITSHUE TSHITSHIPANANUT

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada incarnent l'essence même de notre pays. Ils participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ce sont des endroits magiques, merveilleux et indissociables de notre patrimoine. Chacun d'eux a sa propre histoire à nous raconter. Mais, ensemble, ils conjuguent les richesses du passé aux promesses de l'avenir et rassemblent les Canadiens et les Canadiennes.

Notre vision consiste à ce que chacun des lieux historiques nationaux du Canada, qu'il soit de propriété fédérale ou non, présente une bonne santé commémorative et à ce que notre réseau de lieux nationaux continue à évoluer au rythme de l'évolution du pays. Nos lieux historiques nationaux seront pour tous les Canadiens et les Canadiennes des lieux d'expérience et d'apprentissage. Ils aideront nos collectivités à être dynamiques et créatives, tout en contribuant à nos efforts visant à revitaliser les villes du Canada. Ensemble, comme fiduciaires, nous allons conserver ces endroits au profit de l'actuelle génération et de celles qui suivront, tout en veillant à ce qu'ils contribuent à une plus grande viabilité économique et une meilleure santé écologique dans tout le Canada.

Notre vision consiste également à représenter chacune des régions naturelles terrestres et marines du Canada par au moins un parc national ou une aire marine nationale de conservation; à maintenir tous les parcs nationaux en bonne santé écologique; à ce que chaque aire marine nationale de conservation fasse la promotion d'une utilisation viable et saine de nos ressources marines du point de vue de l'écologie, d'une manière qui harmonise les pratiques de conservation aux activités humaines; et à ce que tant les parcs nationaux que les aires marines nationales de conservation soient des endroits offrant à tous les Canadiens et les Canadiennes la chance d'en vivre l'expérience et d'en profiter.

Ces principes constituent le fondement du nouveau plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan. Vous me permettez de témoigner ma plus sincère appréciation aux nombreux Canadiens et Canadiennes qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que les citoyens et les représentants des organisations et des communautés locales, incluant les communautés innues d'Ekuanitshit et de Nutashkuan, qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan.

*Le ministre de l'Environnement,*



Stéphane Dion



Neni assia ka ishpenitakuaki tshetshi kanauenitakaniti, ka tshishpeutakaniti assia tekuaki anite *Canada* assit mak assia nete nipit ka takuaki, ekute ka nukuak etenitakuak tshitassinu. Tshuapatenan uetshipaniak<sup>U</sup> tshinanu mak etenitakushiak<sup>U</sup>. Mishta-minuashua neni assia kie mishta-akuatenitakuana, apu tshi katipananiti ute eshi-kanauenitakanit tshekuan ute assit. Kassinu neni etatiki, takuannua nenua utipatshimunuaua. Mamu, ashtauat nenu eshi-minu-kanauenitashuht nete pet utat mak nenu ashit ka ishi-pakushenitakanit nete aishkat ekue mamunah<sup>t</sup> nenua kassinu etashiniti auennua uetshipaniti *Canada* assit.

Eshi-uapatamaht neni papeik<sup>U</sup> ka tshishpeutakaniti assia tekuaki ute *Canada* assit, peikuan iapit ne tshishe-utshimau tipenitak kie ma eka tipenitak, eukuan tshetshi minunakuaki mak neni kutaka assia kenuenitakaniti nanitam tshetshi etatu minuati kie nitautshiki miam eshi-tshitutemakaki neni assia. Neni assia ka tshishpeutakaniti tshika minuatumau anitshenat eshinniht auenitshenat, ekute tshe tutak tshekuanu kie tshe tshishkutamatishuht. Tshika uitshieuat nenua etaniti auennua tshetshi etatu aiatshiniti kie minutaniti atusseunnu, kie tshika uitshiaushiuat nete etatussenanunit ua tshitutakaniti utenua tekuaki ute *Canada* assit. Mamu kassinu tshinanu, tshika kanauenitenan neni assia tshetshi apatshitaht auenitshenat etaht ute mak anitshenat tshe petuteht aianishkat, mak tshika tshitapatenan tshetshi takuak atusseun mak tshetshi eka pikunikanit ne assi nutim eshpishat nete *Canada* assit.

Ne ashit eshi-uapatamaht neni ka tshishpeutakaniti assia tekuaki anite *Canada* assit mak assia ka ishpenitakuaki tshetshi kanauenitakaniti assit tekuaki kie ma nete nipit ka takuaki tshika ui uapatiniuenanua neni assia, tshika ui tutakanu ka ishinikatet pak ka mishat mak ashit nete peik<sup>U</sup> shipekut ka takuak; tshetshi ne eshi-takuak tshekuan ka tshishpeutakanit tshetshi eka pikunikanit, tshetshi nanitam minuashit assi kie ne tshekuan ka nitautshik anite; tshetshi kassinu auen minu-apashtat anite tshekuanu eshi-takuannit assit kie ishpenimat ashit auennua tshe ituteniti nete; kie eshpish minuenitakuaki neni assia ka ishinikateti pak mak nete ashit nipit ka takuaki ka tshishpeutakaniti, tshetshi itutenanut mak tshetshi minu-apashtakaniti.

Eukuan eshinakuak ne eshi-tshitapakanit, eukuan ne tshe ishinakuak ute takuaikan-mashinaikan tshe ishi-tshitapakanit neni ekuanitshiu-minishtikua ka ishi-uitakaniti anutshish miam pak. Tshuitaminau ume eshpish minuenitaman kie neshkumakau anitshenat mitshet auenitshenat ka atusseshtahk umenu atusseunnu tshetshi ishinakuannit, anitshenat ashit kupanieshat ka atusseht nete *Parcs Canada*, mak anitshenat ka tshimanakanit nete ka mamuitunanit ka utshipaniht pessish utenua tekuani mak anitshenat ashit ekuanitshiunnuat kie nutashkuaniunnuat ka mishta-uauitshiaushit nenu etutakanit mashinaikannu, nenu ashit ka tapuetatishuht, nanitam ka taht anite mak ka minu-atusseht, ka minu-tshitapatahk tshe itatussenanit.

Ekute anite kie nin, miam eshi-pimutenanut, tshe tapuetaman ume takuaikan-mashinaikan ka tshitapakaniti neni ekuanitshiu-minishtikua pak ka ishi-uitakaniti nete itetshe *Canada* assit.

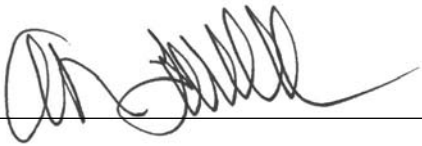
*Utshimau ka atusseshtak assia,*

# RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

---

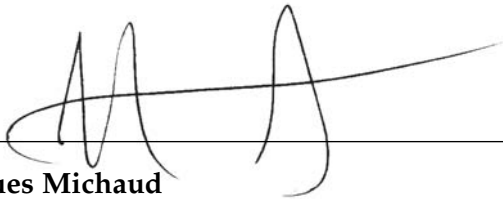
## PLAN DIRECTEUR

RECOMMANDÉ PAR :



---

**Alan Latourelle**  
Directeur général de l'Agence  
Parcs Canada



---

**Hugues Michaud**  
Directeur  
Unité de gestion de Mingan  
Parcs Canada

# RÉSUMÉ

## E TAKUAPEKAK

La réserve de parc national\* du Canada de l'Archipel-de-Mingan (RPNCAM) a été créée en 1984 afin d'assurer la sauvegarde d'un échantillon représentatif de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est au sein du réseau des parcs nationaux canadiens.

Ce plan succède à deux plans directeurs, adoptés en 1987 et en 1992, qui auront permis de développer et de mettre en valeur la partie ouest de la RPNCAM entre l'île aux Perroquets et l'île Sainte-Geneviève, et ce, dans un esprit de conservation.

Les principaux enjeux de gestion de la RPNCAM identifiés dans ce plan se rapportent d'abord au besoin d'améliorer les relations avec les communautés autochtones\* concernées et avec les autres communautés adjacentes au parc. Pour ce faire, des rencontres bilatérales et le maintien d'un comité de suivi\* de la gestion du parc constituent les principales mesures proposées. La nécessité d'assurer le maintien de l'intégrité écologique\* de la réserve de parc et la protection de ses ressources culturelles constitue un autre enjeu important et implique de mieux gérer la fréquentation de la RPNCAM dans les années futures. On reconnaît également plusieurs enjeux liés au besoin d'améliorer la mise en valeur\* et la qualité de l'offre de service de la RPNCAM. Pour y arriver, il faut désormais que la gestion du parc favorise une démarche de partenariat qui permettra d'obtenir l'appui des principaux intervenants du milieu et des communautés locales\*.

La vision du parc, les objectifs et les actions de gestion identifiés dans ce plan découlent principalement de l'esprit de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada\**, de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, du *Rapport sur l'état*

\* Les expressions ou les termes accompagnés d'un astérisque sont définis dans le lexique.

Ka mitshiminikanit assi ute tshiuetin *Canada* tekuaki neni Ekuanitshiu-minishtikua (MATCEM) tshitshipanipan neme pipun nishuaush tatunnu ashu neu, tshetshi minutakanit ne tshe ishi-kanauenitakanit ne eshi-takuak tshekuan nete assi eshinikatet *Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est*, nete ka takuaki assia ka nakatuenitakaniti.

Ume takuaikan-mashinaikan eukuan an nishtuau e tapuetatishunanut, ushkat takuanupan neme pipun nishuaush-tatunnu ashu nishuasht mak kutak pipun, peikushteu tatunnu ashu nish<sup>u</sup>. Eukuan uet tshi etatu nukutakanit eshinakuak nete natamitat assi ka nakatuenitakanit ute tshiuetin *Canada* assit, nete Ekuanitshiu-minishtikua, nete itetshe Utshishtunishekau minishtik<sup>u</sup> mak ne Ueuepitshi minishtik<sup>u</sup> kie nenu ashit ua nukutaht menutaht atusseunnu.

Nenu ushkat tshe tshitapatak ne MATCEM, neni ka uaitakaniti ute mashinaikanit, eukuan an ushkat tshetshi minupuanitunanut ashit anitshenat innuat\* etaht anite pessish mak ka takaukuht nenua minishtikua. Tshetshi minupuanit ne atusseun, tshika uetshimau-aimitunanu, mak nekumite\* ka atusseshtak umenu, tshika teuat anite. Ne uet ui mitshiminikanit ne tshe ishi-kanauenitakanit assi\* nete assi ka nakatuenitakanit mak ne tshe tshishpeuatakanit tshekuan eshi-takuak, eukuan an meshta-apatahk kie tshika ui minu-tshitapakanu ne tshe ishi-takushinanut nete MATCEM aishkat. Mitshet shash tshekuan nishtuapakanu ne ua minutakanit ne atusseun tshetshi minuashit ne tshekuan\* ua uapatiniuenanut mak tshetshi minuanit anitshenat manakanit tekushinitau nete MATCEM. Tshetshi tutakanit ne, tshika ui minu-takuaitshenanu kie tshika ui minu-uitatussemitunanu tshetshi kassinu auen etat anite utenat \*pessish uitshiaushit.

Neni aimuna kie e ishinikatet tshekuan utshekatak<sup>u</sup> \* unashinatauakanu anite aimunit nete mashten tekuaki aimun-mashinaikanit.

---

*des parcs de 1997 et de l'Énoncé d'intégrité écologique de la RPNCAM de 2003. Les objectifs de gestion et les actions qui y sont proposés tiennent compte des attributions budgétaires consenties à la RPNCAM.*

Le plan de zonage\* a été revu et ajusté à la lumière des données scientifiques acquises au cours des dernières années en prenant en considération les besoins de protection ainsi que l'utilisation actuelle et potentielle du territoire du parc.

L'évaluation environnementale stratégique de ce plan directeur\* indique qu'aucun impact significatif ne résultera de la réalisation des objectifs et actions identifiés. De fait, les propositions de ce plan, qui visent l'amélioration de la mise en valeur et de l'offre de service du parc, sont subordonnées au maintien de son intégrité écologique et à la préservation de la biodiversité\* de son grand écosystème régional\*.

Le présent plan directeur de la RPNCAM a été élaboré de concert avec les représentants des communautés autochtones et les membres du comité de suivi de la gestion du parc, créé en juin 2002, et intègre les préoccupations et suggestions énoncées lors de la consultation publique réalisée en juin 2003.

Ainsi, l'approbation du plan directeur, qui fera l'objet d'une évaluation annuelle et qui sera revu cinq ans après son adoption, démontre clairement l'intention de Parcs Canada de protéger à jamais les valeurs intrinsèques de la RPNCAM.

Nenu eshi-uapatakanit nete assi ka kanauenitakanit, nenu ua utitaikau mak tshe itatusseht anite ka uitakanit ute mashinaikanit nete utshipanu mashinaikan ka takuak, *takuaikan-mashinaikan ka tshitapatakaniti assia ka kanauenitakaniti nete Canada assit\**, mak anite e tutakanit *takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute Canada assit*, anite ashit *takuaikan-mashinaikan ka tutak ne Parcs Canada\**, mak anite *mashinaikan ka tutakanit eshinakuaki assia ka nakatuenitakanit* pipun 1997, mak ne ashit *ua mitshiminikanit ne tshe ishi-kanauenitakanit assi* ka tutakanit pipun 2003. Neni tshekuanu ua utitaikaniti mak tan tshe ishi-pimutenanut tshitapakanu ne shuniau ka patshitinakanit nete MATCEM.

Ne tshe ishinakuak assi\* minu-tshitapakanipan mak uauetashtakanipan katshi mishkakaniti neni kutaka atusseuna ka tutakaniti shash pet utat pipuna kie ashit e tshitapakanit ne tshe ishi-tshishpeuatakanit kie tshe itapashtakanit tshekuan anutshish, kie ume assi tekuak nete ka tshishpeuatakaniti assia.

Ne ka natuapassenanut tshipa ishinakuan assi ka nakatuenitakanit ute takuaikan-mashinaikanit\*, uapakanu anite tshe ishinakutakanit ne atusseun, apu tshika ut mishta-mishat tshekuan tshe takaikanit tshetshi tutakanit atusseun. Ute mashinaikan ka tutakanit tshika ui ishinakuan tshetshi minutakanit ne atusseun tshetshi tshikanakuak, atusseshtakanua mamu ne tshe ishi-kanauenitakanit assi ashit ka minuashit assi\* mak ne tshekuan eshi-takuak\* anite assit.

Ume takuaikan-mashinaikan MATCEM, uitshiaushipanat anitshenat innuat ka taht pessish innu-assia mak auenitshenat ka taht nete nekumite ka tshitapatakanit assia ka tshimatakanit uapikun-pishimua 2002 kie pitukatakanua neni ka kuetshitshemunanut kie ka natashtakanit tshekuan neme ka natakaniht innuat nemenu uapikun-pishimua 2003.

Eukuan, ume tapuetakaniti takuaikan-mashinaikan, nanitam tshe tshitapatakanit eshakumipipuna mak tshe uaueshi-tshitapakanit tshi patetat tatupipuna tshi tapuetatishunanuti, uapatakannu ne ua itatusset *Parcs Canada* ua tshishpeuatak nenu MATCEM.

# TABLE DES MATIÈRES

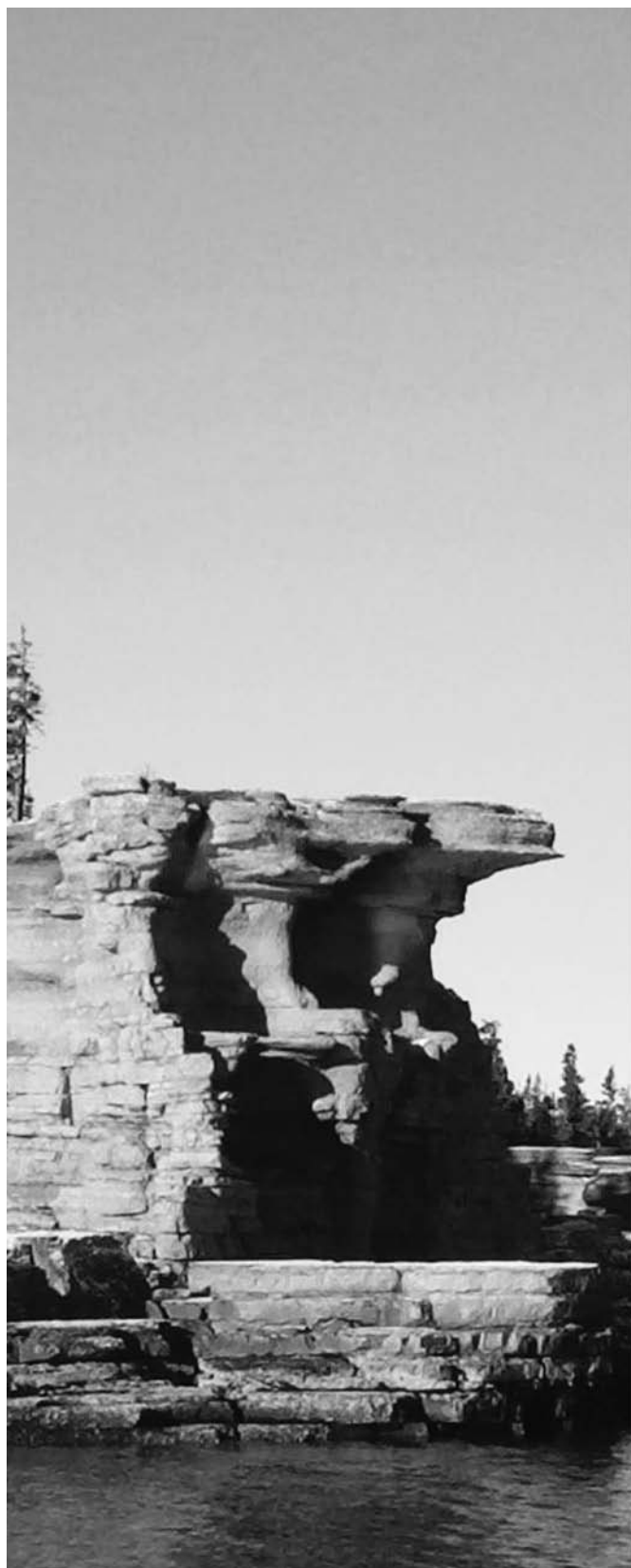
---

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
	Ushkat tshatshipanit .....	11
<b>2</b>	<b>RÔLE DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN DANS LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX CANADIENS</b> .....	<b>17</b>
<b>3</b>	<b>CONTEXTE DE PLANIFICATION</b> .....	<b>19</b>
3.1	Un statut de réserve à vocation de parc national .....	20
	Ka ishi-uitakanit miam ka kanauenitakanit assi nutim eshpishat .....	20
3.2	Localisation géographique du parc .....	22
3.3	Le grand écosystème régional du parc .....	22
3.4	Présentation de l'écosystème du parc .....	28
3.5	Les utilisations passées et actuelles du parc .....	30
3.6	Bilan de la gestion du parc .....	32
3.7	Facteurs de stress .....	37
3.8	L'état de l'intégrité écologique du parc .....	39
<b>4</b>	<b>VISION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN</b> .....	<b>40</b>
	ESHI-UAPATAKANIT NE ATUSSEUN KA MITSHIMINIKANIT ASSI UTE TSHIUNETIN CANADA TEKUAKI NENI EKUANITSHIU-MINISHTIKUA .....	41
<b>5</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DE LA VISION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL</b> .....	<b>43</b>
5.1	Une réserve à vocation de parc national .....	44
	Assi ka kanauenitakanit kassinu anite tekuak .....	44
5.2	Un milieu naturel à protéger .....	47
5.3	Un milieu de traditions à protéger .....	52
5.4	Un milieu à faire connaître et à apprécier .....	53
5.5	Un milieu à découvrir .....	58
5.6	Une gestion exemplaire .....	61
5.7	Une mission à partager en Minganie .....	63
<b>6</b>	<b>ZONAGE</b> .....	<b>67</b>
<b>7</b>	<b>RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL</b> .....	<b>75</b>
<b>8</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>79</b>
	<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>81</b>
	<b>LEXIQUE</b> .....	<b>85</b>
	AIMUNA .....	85
	<b>ANNEXES</b> .....	<b>95</b>

# 1 INTRODUCTION

---

## USHKAT TSHATSHIPANIT



Parcs Canada  
Julie Valcourt



La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan fait partie du vaste réseau des parcs nationaux canadiens. La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* « dédie ces espaces patrimoniaux au peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et pour l'enrichissement de ses connaissances. Ils doivent être entretenus et utilisés de façon à demeurer intacts pour les générations futures ». La loi établit également que la priorité de gestion de ces territoires protégés sera le maintien ou la restauration de leur intégrité écologique.

### Qu'est-ce que l'intégrité écologique?

Parcs Canada définit l'intégrité écologique en regard de la gestion des parcs nationaux comme étant « l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques », *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000).

En d'autres mots, le parc sera considéré dans un état d'intégrité écologique lorsque ses composantes naturelles (plantes, animaux et autres éléments) et les processus naturels (croissance et reproduction) seront intacts. Dans le contexte d'un parc national, le défi consiste à offrir aux visiteurs une expérience intéressante de découverte et d'apprentissage où les valeurs écologiques leur sont présentées.

Ka mitshiminikanit assi ute tshiuetin *Canada* tekuaki neni Ekuanitshiu-minishtikua anite tapitina kassinu ka mishta-mishati assia ka kanauenitakaniti eshpishat ume assi. Ne takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute *Canada* assit «mineu nenua assia ka ishpitenitakuaniti nenua utinnima tshetshi apashtaniti kie tshetshi tshishkutamati-shuatsheniti nenu eshi-takuanit. Tshika ui minunakutakanua kie apashtakanua tshetshi eka pikunikaniti tshetshi apashtaht anitshenat tshe petuteht». Ne ashit Takuaikan uitam<sup>u</sup> ashit nenua nikan eshtat assia ka tshishpeuatak mak nenu ashit tshetshi nanitam ishinakuannit nenu ua minu-kanauenitak assia.

### Tshekuan an ua mitshiminikanit ne tshe ishi-kanauenitakanit assi?

Parcs Canada uitamu nenu tshipa ishinakuannu ua mitshiminakannit kie tshe ui ishi-kanauenitakannit assinu, nenu ashit e apatenitak ashit eshi-tshitapatakannit assinu, ka kanauenitakaniti assia miam ne : "assi eshinakuak anite tekuak kie tshe minu-nakatuenitakanit anite e aishinakuak miam ne eka ka inniuimakak mak eshinakuak kie eshpesht taht uetshipaniht mak tshe ishi-mishkutshipaniht". *takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute Canada assit* (2000)

Ait ishi-uitakanit, ne assi ka kanauenitakanit tshika tshishpeutatakanu iapit ne assit eshinakuak miam ne (nipisha, uapikuna, aueshishat mak kutak tshekuan tekuak) mak ne eshi-nitautshik (eshi-nitautshik mak eshinniuimakak anite assit) apu tshika ut pikunikaniti mak tshe itapashtaht maniteuat kie anitshenat etaht pessish tshika tshi uanasse minushteu ne tshekuan ka takuak assit.

## La révision du plan directeur

Chaque parc doit être doté d'un plan directeur dont la mise à jour sera effectuée tous les cinq ans après consultation auprès du public canadien. Ce plan constitue un document stratégique qui a pour objet de définir une vision d'avenir, sur un horizon de 15 ans et plus, pour le maintien et la restauration de l'intégrité écologique ainsi que pour l'utilisation appropriée\* du parc par le public. Il constitue un cadre qui délimitera les activités de planification et de gestion. La mise en œuvre du plan directeur de la RPNCAM doit respecter le plan d'affaires viable\* de l'unité de gestion de Mingan.

Aujourd'hui, la révision du plan directeur de 1992 de la RPNCAM est devenue nécessaire en raison des nombreux changements survenus sur les scènes nationale et internationale et au sein de Parcs Canada en matière de conservation, de préservation de la biodiversité et de développement durable\*.

La nouvelle *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998, la révision des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* en 1994, la révision en profondeur de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en 2000 et le *Plan d'action de Parcs Canada sur l'intégrité écologique des parcs nationaux* déposé en 2000 ont en effet entraîné de nombreuses modifications aux modes de gestion actuels des parcs nationaux, ce qui a justifié une révision en profondeur du plan directeur.

Cette mise à jour s'impose également puisque le territoire de la RPNCAM est inclus dans la négociation territoriale globale des communautés innues. Le traité, qui résultera de cette négociation entre les gouvernements du Canada et du Québec et les communautés innues concernées, pourrait avoir une incidence sur certaines modalités de gestion de la réserve de parc dans le futur. De plus, à la suite du récent jugement de la Cour Suprême du Canada dans la cause Powley, lequel a statué sur le droit communautaire de récolte des Métis de Sault-Sainte-Marie, Ontario, des représentants de la municipalité de Baie-Johan-Beetz ont revendiqué certains droits reliés à la RPNCAM.

## Ne ka uuetinakanit takuaikan-mashinaikan

Kassinu neni assia ka kanauenitakaniti tshika ui takuannu nenu takuaikan-mashinaikannu kie tshika ui ueshitshitapatakanu katshi patetat-tatupipuna, katshi shatshuapamanitau auenitshenat e takaukuht. Ne takuaikan-mashinaikan, ekute anite tshe uitakanit tan tshe ishinakuak nete aishkat, nete nikan peikunnu ashu patetat-tatupipuna kie nete ushte, tshetshi minushtet kie minushtakanit ne assi ua kanauenitakanit mak tshetshi eka natamik itapashtakanit ne assi ka kanauenitakanit nete auenitshenat tshe shatshuapatahk. Eukuan an e ashpatshishimuatsshenanut tshe ita-tussenanut nete takuaikan mak atusseunit. Ne tshe tshitshipanitakanit takuaikan-mashinaikan ne MATCEM tshika ui minutshitapatam<sup>u</sup> nenu atusseunnu tshetshi minuanit nete eshi-takuaitshet mashinaikanitshuapit Mingan.

Anutshish, uemut ishinakuanupan tshetshi uaueshitshitapatakanit ne takuaikan-mashinaikan ka tutakanit MATCEM, neme pipun 1992, tanite mitshet tshekuan mishkutshipanu nete ait assit kie nete ashit mashinaikanitshuapit *Parcs Canada* ka ishinikatakanit, ne miam e uaitakanit tshekuan ka kanauenitakanit, ka tshitaimatshenanut eshi-nitautshik tshekuan tshetshi nutshitakanit kie neme eshpanit atusseun anite assi e uitakanit\*.

Ne ka ussi-tutakanit *takuaikan-mashinaikan ka tshitapatakaniti assia ka kanauenitakaniti nete Canada* assit neme pipun 1998, ne ka ueshi-tshitapatakanit *takuaikan-mashinaikan ka tutak ne Parcs Canada* nenu pipunnu 1994, ka mishta-minu-ueshitshitapatakanit ne e tutakanit *takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute Canada* assit neme pipun 2000, mishkutshipanipan ne eshi-tshitapatakaniti neni assia ka kanauenitakaniti, eukuan uet minu-ueuetashtakanit ne takuaikan-mashinaikan MATCEM.

Le nouveau plan directeur doit également tenir compte de la nécessité d'obtenir l'appui des autres communautés environnantes en favorisant le développement et le maintien de relations harmonieuses avec celles-ci. La mise sur pied d'un comité de suivi, formé de représentants des principaux organismes de la Minganie, en vue d'une gestion plus transparente de la RPNCAM, ouvre la porte à une meilleure concertation régionale aux plans social, économique et environnemental.

Le plan directeur doit également intégrer les connaissances particulières acquises sur les écosystèmes\* de la réserve de parc depuis 1992 et considérer l'évolution de son développement et de son utilisation au cours des dernières années.

C'est dans ce contexte que l'exercice de révision du plan directeur de la RPNCAM a été entrepris par Parcs Canada en 2002. La consultation publique de juin 2003 a permis de présenter au public canadien la vision du parc, les principaux enjeux, objectifs et actions envisagés et de recueillir ses commentaires.

### Buts du plan directeur

Ce plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan a comme principaux buts :

- de formuler une vision d'avenir pour la RPNCAM;
- de prendre en compte les droits existants, ancestraux\* ou issus de traités\* des peuples autochtones concernés;
- d'assurer le maintien ou la restauration de l'intégrité écologique et la préservation des ressources culturelles\* du parc;
- de promouvoir un haut niveau d'expérience dans l'environnement écologique et culturel de ce patrimoine;
- d'offrir des activités appropriées au cadre naturel de la réserve de parc national;

Uemut an tshika ui ueshi-tshitapatakanu ne mashinaikan, tanite ne tekuak assi MATCEM aimuatakanu an nete ashpi-mitshishuakanit ka natapishtatunanut ashit anitshenat tshishe-utshimauat mak innuat. Ne mashinaikan tshe tapuetatunanut anite tshi natapishtatunanuti, anitshenat Utua tshishe-utshimau mak Uepishtikueiau tshishe-utshimau mak anitshenat innuat e takaukuht nenu assinu tshika tshi mishkutshipanu ne eshi-tshitapatakanit ne assi nete aishkat. Ne ashit, katshi tshishtapanit ne atusseun nete ka mishtauaeshtakanit ne ka aimuatakanit *Powley* eshinkatet, ka minakaniht anitshenat uetshipaniht innuat nete *Sault-Sainte-Marie, Ontario* tsheshi mamushatshinak tshekuannu nete assit, anitshenat uetshipannit nete Piashtipe natuenitamupan kie uinuau tshetshi nishtuapatakanit utipenitamunuau nete assit MATCEM.

Anite ussi-takuaikan-mashinaikan tshika ui natutuakanuat ashit etaht utenat nete pessish assit, tshetshi uitshikut nenu ua itatusset nete assit mak tshika mishkam<sup>u</sup> tshe ishi-pimutet tshetshi minu-aimiat nenua. Ne tshimanakaniti nekumite tshe nashatak atusseunnu, anitshenat tshe taht mashinaikanitshuapa, pessish tekuaki nete Ekuanitshiu-minishtikua, tshetshi minu-tshikanakushit MATCEM, shash nenu nutenam<sup>u</sup> nenu nishtutatunnu tshetshi minu-aimitunannit, eshinniunanut, tshe ishpush tutakanit atusseun kie assi e nakatuapatakanit.

Ne takuaikan-mashinaikan, tshika ui ashit pitukatau anite nenu eshi-nishtuapatakanit anite assi e tshitapatakanit\* nete assi ka nakatuenitakanit shash nete pet pipun 1992 mak tshetshi tshitapatakanit ne eshi-tshitutemakak ne atusseun mak eshi-apashtakanit nete pet utat pipuna.

- d'impliquer les communautés locales, les organismes du milieu et les visiteurs dans la préservation de l'intégrité écologique et la mise en valeur de la réserve de parc;
- d'appuyer les efforts de préservation de la biodiversité du grand écosystème régional de la Minganie.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

Ekute tshitshipanipan ne atusseun e tutakanit, ne tshetshi ueuetashtakanit ne takuaikan-mashinaikan MATCEM ka tshitapatak ne *Parcs Canada* nemenu pipun 2002. Nenu ka shatshuapamakaniht auenitshenat nemenu uapikun-pishimua 2003, ekute uapatiniakanipan nenu eshi-uapatakanit nenu assi ka kanauenitakanit, tshekuannu anite ua tutakannit, tshekuannu ua utitaikannit kie tan ua itatussenannit tshetshi patshitinakanit etenitakanit ne atusseun.

### **Tshekuan uet tutakanit takuaikan-mashinaikan**

Ue takuaikan-mashinaikan ka tutakanit ne assi ka nakatuenitakanit ute tshiuetin *Canada* assit nete Ekuanitshiu-minishtikua, nishuait tshekuan ui natakanu :

- ui mishkakanu tan tshe ishinakuak nete aishkat anite MATCEM;
- tshetshi nishtuapatakaniti nenua innuat utipenitamunaua ka kanauenitahk, utipenitamunaua shashish ka pet kanauenitahk\*, utipenitamunaua nanitam ka takuaniti kie ma ka minakannit nete meshinataikaniti mashinaikanit\*, anitshenat innuat ka takaukuht nenu tshekuannu;
- tshetshi kanauenitakanit kie ma minu-ueshtakanit ne assi ka nakatuenitakanit mak e tshishpeuatakanit tshekuan tekuak aitun\* nete assit;
- tshetshi nanitam tshekuan tutakanit miam eshinakuak kie eshi-takuak anite assi ka kanauenitakanit;
- tshetshi uishamakaniht utenat etaht auenitshenat, mashinaikanitshuapa tshemateti mak maniteuat tekushiniht nete kie tshetshi nashatakanit ne tshe ishi-kanauenitakanit assi mak tshetshi nukutakanit ne eshinakuak;
- tshetshi uitshiaushinanut ne etatussenanut ne ua kanauenitakanit eshi-nitautshik tshekuan nete assit\* ka takuak nete itetshe Ekuanitshit;

---

En définitive, le plan directeur de la RPNCAM traduit l'engagement du ministre de l'Environnement du Canada à l'égard du public en ce qui a trait à la protection, à la mise en valeur et à l'utilisation de ce territoire.

Eukuan ne, anite takuaikan-mashinaikanit ne MATCEM uapatiniuenanu nenu etatusset ne tshishe-utshimau ka tshitapatak nenu assinu nete *Canada* assit, nenu etusseshtuat auennua ka taniti nete assit tsheshpeuatak mak menuashinit tshekuannu ua uapatiniuet.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

## 2 RÔLE DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN DANS LE RÉSEAU DES PARCS NATIONAUX CANADIENS

---



Parcs Canada  
Éric Le Bel

Les parcs nationaux forment un réseau pan-canadien d'aires naturelles d'importance nationale. Ce réseau offre aux Canadiens et aux visiteurs étrangers un grand nombre d'expériences diverses qui en encouragent leur découverte. Cependant, il est de plus en plus manifeste que la simple désignation d'une aire patrimoniale ne suffit pas à assurer la protection. Les parcs doivent être gérés de façon innovatrice si on veut qu'ils protègent à long terme des écosystèmes naturels représentatifs des grands paysages du Canada.

Depuis sa création en 1984, la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan vise la sauvegarde à perpétuité d'une aire naturelle d'intérêt canadien représentative de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est au sein du réseau des parcs nationaux du Canada.

La RPNCAM se démarque à l'échelle du pays, notamment par la plus grande concentration de monolithes d'érosion au Canada, par la présence de sites fossilifères importants, de

milieux écologiques uniques, d'une flore d'intérêt telle qu'une flore arctique alpine étonnante, par l'existence du chardon de Mingan et par l'abondance d'oiseaux marins regroupant les plus grandes concentrations de sternes arctiques, de sternes pierregarins et d'eiders à duvet du Saint-Laurent.

De plus, ce territoire témoigne de la présence historique des Autochtones, des Européens (entre autres des Basques et des Français), des Acadiens et des Canadiens. Aujourd'hui, des communautés culturelles variées vivent toujours en étroite relation avec ce territoire remarquable.

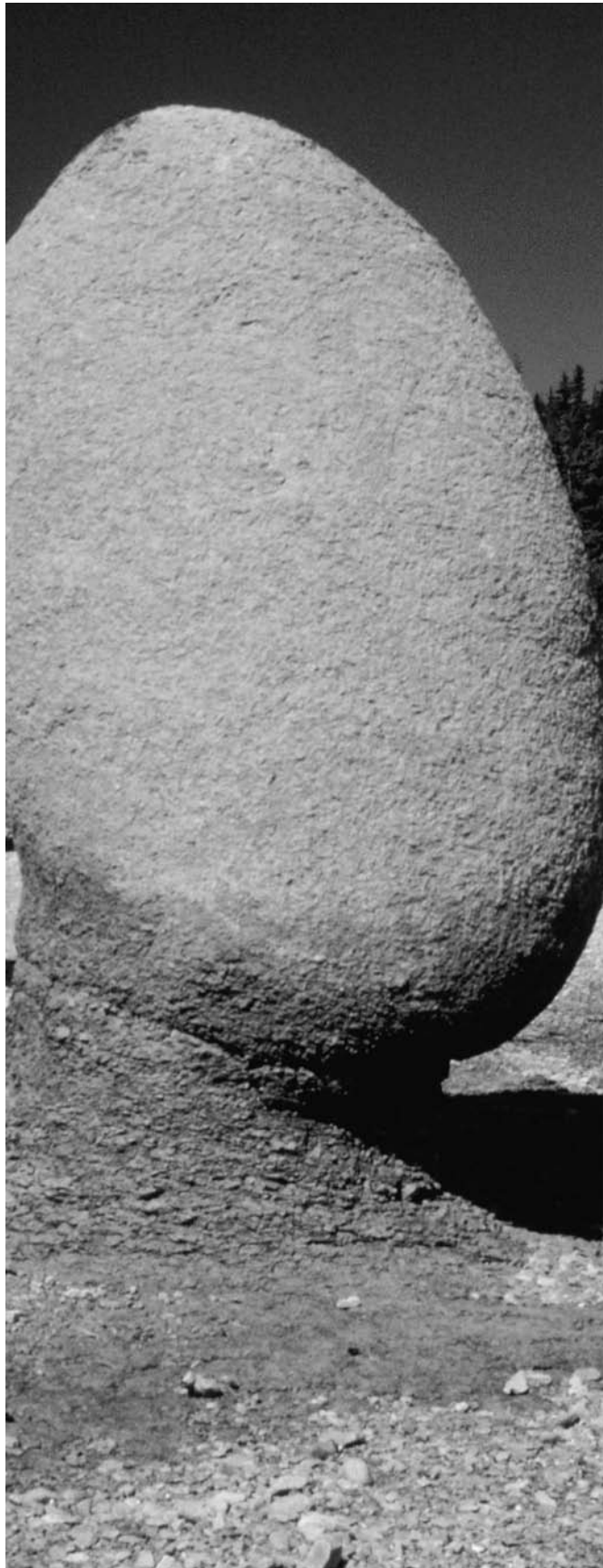
Le caractère insulaire de la RPNCAM en fait un lieu privilégié de découverte et d'appréciation d'un patrimoine naturel et culturel unique au Canada. Enfin, la RPNCAM contribue également à la préservation de l'environnement et au développement durable en Minganie par ses programmes de sensibilisation du public, par l'utilisation écotouristique viable du territoire, par la création d'emplois et par les retombées économiques en région.



Parcs Canada  
Marie Lachance

# 3 CONTEXTE DE PLANIFICATION

---



Parcs Canada  
Éric Le Bel



### 3.1 Un statut de réserve à vocation de parc national

Le territoire de la RPNCAM possède un statut de réserve à vocation de parc national\* puisqu'il fait l'objet de revendications territoriales de la part de certaines communautés autochtones.

En effet, l'article 4.2 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* indique que « sont également créées, aux fins énoncées précédemment, des réserves à vocation de parc lorsqu'un peuple autochtone revendique des droits sur tout ou une partie du territoire d'un projet de parc et que le gouvernement fédéral a accepté d'engager des négociations à cet égard dans le cadre des revendications territoriales ».

Par ailleurs, selon le paragraphe 2 de l'article 2 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, « il est entendu que la présente loi ne porte pas atteinte à la protection des droits existants, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada découlant de leur reconnaissance et de leur confirmation au titre de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ».

De plus, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) tiennent compte de la présence des peuples autochtones. D'une part, l'article 1.4.10 précise : « Les droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont respectés. Ceux-ci peuvent être définis dans des traités ou des règlements de revendications territoriales globales. » D'autre part, l'article 1.4.11 mentionne : « Dans les aires visées par des droits autochtones ou des droits découlant des traités ou des revendications territoriales globales, les modalités de création d'un parc autorisent les activités de récolte des ressources renouvelables et définissent la nature et l'ampleur de la participation des peuples autochtones à la planification et à la gestion du parc. »

### 3.1 Ka ishi-uitakanit miam ka kanauenitakanit assi nutim eshpishat

Ume assi tekuak nete Ekuanitshiu-minishtikut ishi-uitakanu miam assi ka kanauenitakanit nete eshpishat nutim assi\* kanapue aimuatakanu nete e natapishtatunanut ashit anitshenat tshishe-utshimauat mak anitshenat passe innuat.

Tanite, neme mashinaikan ka itashtet 4.2 nete ka mashinataikanit *takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute Canada assit* uitakanu anite ka : «ishinakutakaniti neni assia nete utat, neni assia metshiminakaniti anitshenat etataui innuat netuenitakaui nenu assinu apishish kie ma nutim, ne tshishe-utshimau tapuetamupan tshetshi natapishtuat nenua innua tshetshi uauitahk nenu miam e natapishtatunanut».

Nete ashit, mashinaikan ka takuak nishuait meshinaikanashtet, ka itashtet nish<sup>u</sup> nete *takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute Canada assit*, «uitakanu ne takuaikan apu pikunikanit ne eshi-tipenitak, utipenitamun ka kanauenitak shashish kie ma ka mashinataikanit nete ka tapuetatishunanit anitshenat innuat etaht ute *Canada assit* uetshipannit nete utshissenitamunuat mak katshi nishtuapamakaniht nete tapuetamun-mashinaikanit ka tutakanit pipun 1982».

Ne ashit, takuaikana tekuaki nete mashinaikanit mak eshi-pimutet ne *Parcs Canada* (1994) nishtuapatakanu nenu ka taht anitshenat innuat ute. Mate nete mashinaikanit ka itashtet 1.4.10 uitakanu : «nenua utipenitamunua – shashish ka pet takuaniti kie ma ka mashinataikaniti nete mashinaikanit – anitshenat innuat ka taht ute *Canada assit* ishpenitakanua. Neni tshika tshi uitakanua nete mashinaikanit tapuetatishunaniti kie ma takuaikanit ka natapishtatunanut ne ut assi.» Neme ashit, mashinaikan 1.14.11 uitakanu :«neni assia ka natuenitahk anitshenat innuat utipenitamunuat kie ma ka tipenitak shash nete mashinataikaniti ka tapuetatishunanut

Comme il est mentionné en introduction, la RPNCAM est incluse dans la négociation territoriale globale des communautés innues de Ekuanitshit (Mingan) et de Nutashkuan (Pointe-Parent). De plus, les conseils de bande de ces communautés ont fait valoir à Parcs Canada, par l'entremise de mémoires particuliers, leurs intérêts spécifiques concernant la gestion du parc.

Finalement, des représentants de la municipalité de Baie-Johan-Beetz ont mentionné, lors de l'exercice de consultation publique tenu en juin 2003, qu'une bonne partie de la population de leur village est de descendance amérindienne\* et membre de l'Alliance autochtone du Québec, qui regroupe les Métis et Indiens sans statut vivant hors du contexte des réserves. Ils désirent que Parcs Canada tienne compte de cette réalité dans la gestion future du parc. Parcs Canada ne peut actuellement reconnaître ou nier l'existence des droits existants des Métis autochtones que pourraient posséder des citoyens de Baie-Johan-Beetz.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

kie ma ka natapishtatuht mekuat, ne pitshenik tutakaniti assi ka kanauenitakanit, tshi an anite mautakanu tshekuan natautshik mak uitakanu ne eshinakuak kie eshpishanit anitshenat innuat tshe ishi-uitshiaushiht nete etatussenanit assit.»

Miam nete ushkat ka uitakanit, MATCEM uitakanu nete e natapishtatunanut ashit anitshenat tshishe-utshimauat mak anitshenat ekuanitshiunnuat mak nutashkuaniunnuat. Anitshenat ashit Nekusseiat nete e nishiki innu-assia uitamupanat etenitahk ua uitshiaushiht nete takuaitshenaniti assinu tekuannit, uitamuepanat nenua *Parcs Canada* nete umashinaikanuat ka minaht.

Ek<sup>u</sup> mashten, passe auenitshenat ka utshipaniht nete Piashtipe uitamupanat, nenu miam ka natakaniht auenitshenat nemenu uapikun-pishimua 2003, etaniti passe auennua nete utassiat ka tshinuemakaniti innua\* kie ma ka taniti nete *Alliance autochtone du Québec* ka ishi-uinakaniti nenu innua ka tshinuemakaniti kie ma innua eka ka kanauenitak atshitashunnu kie eka ka apiht innu-assit. Natuenitamuepanat nenua *Parcs Canada* tshetshi nishtuapatakannit nenu, nete takuaitshenaniti aishkat. *Parcs Canada* apu tshi nishtuapatamuat kie apu tshi anuetamuat nenu kenuenitaminiti tipenitamunnu ka tshinuemakaniti innua miam etikut passe auennua etaniti nete Piashtipe.

## 3.2 Localisation géographique du parc

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan est située à environ 225 km à l'est de Sept-Îles, au large de la Moyenne Côte-Nord, dans les eaux du golfe du Saint-Laurent (Figure 1). Ce territoire insulaire d'environ 112 km<sup>2</sup> comprend plus de 1000 îles et îlots côtiers qui s'étendent sur une distance de plus de 150 km entre l'embouchure de la rivière Saint-Jean, à l'ouest, et celle de la rivière Aguanish, à l'est. La zone des estrans autour des îles du parc est exclue, c'est-à-dire la portion du littoral entre les hautes et basses marées moyennes. Deux refuges d'oiseaux migrateurs\* sont intégrés dans les limites de la réserve de parc, soit celui de Betchouane dans la partie ouest du parc et celui de Watshishou dans la partie est.

La RPNCAM fait face à cinq agglomérations sur la côte : Longue-Pointe-de-Mingan, Mingan-Ekuanitshit, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz et Aguanish. Le village de Longue-Pointe-de-Mingan compte aujourd'hui près de 505 habitants, alors qu'une communauté innue d'environ 390 habitants forme l'essence du village de Mingan-Ekuanitshit. Havre-Saint-Pierre constitue l'agglomération la plus importante avec une population estimée à près de 3290 résidents. Les villages de Baie-Johan-Beetz et d'Aguanish comptent respectivement 89 et 343 habitants.

À l'est de ces villages, se situent la municipalité de Natashquan comprenant 366 habitants et la communauté innue de Nutashkuan (Pointe-Parent) avec 740 habitants.

Pour les besoins du présent plan directeur, le secteur Ouest de la RPNCAM concerne la partie du territoire insulaire comprise entre Longue-Pointe-de-Mingan et la baie de la Grande Hermine, c'est-à-dire le territoire entre l'île aux Perroquets et l'île à Victor ayant pour caractère distinctif une assise rocheuse de nature sédimentaire.

Le secteur Est de la RPNCAM est la partie du territoire qui s'étend de la baie de la Grande Hermine à l'embouchure de la rivière Aguanish. Il est formé de roches de nature ignée ou métamorphique (Figure 4).

## 3.3 Le grand écosystème régional du parc

La gestion d'un parc national doit se faire en considérant les liens écologiques qui existent entre le parc et son environnement régional ainsi que les modes de gestion des territoires adjacents. On définit le grand écosystème régional du parc comme étant une zone d'influence extérieure à celui-ci. Il constitue un territoire essentiel à la survie des écosystèmes, des espèces et au maintien de ses processus naturels\*. Cette approche de gestion plus globale permet d'évaluer l'état des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui sont soumis à divers stress écologiques en vue d'assurer une meilleure protection de l'intégrité écologique du parc.

Les autorités du parc estiment, de façon préliminaire, que le grand écosystème régional du parc est constitué d'un territoire d'une superficie d'environ 100 000 km<sup>2</sup> autour de la RPNCAM (Figure 2). Il est délimité par le bassin versant de la rivière Manitou à l'ouest, par celui de la rivière Natashquan à l'est, et par l'ensemble des bassins versants des rivières de l'île d'Anticosti au sud. Afin de tenir compte des liens étroits du parc avec la mer, l'écosystème régional de la RPNCAM englobe une portion marine de la plate-forme de la Côte-Nord, délimitée par les eaux au nord de l'île d'Anticosti et par celles au sud de celle-ci, jusqu'à la moitié nord du Saint-Laurent.

Le grand écosystème régional de la RPNCAM tient aussi compte des délimitations juridiques permettant de fixer des ententes et des objectifs de gestion. Il se situe majoritairement dans la région de la Minganie. Parcs Canada cherche, par conséquent, à comprendre le fonctionnement et l'influence de ce vaste territoire et à créer un réseau de contacts afin d'assurer la biodiversité du parc et de son grand écosystème régional.

FIGURE 1 : LOCALISATION DU PARC

AKUNIKAN 1 : KANU E NUKUTAKANITI NENI MINISHTIKUA

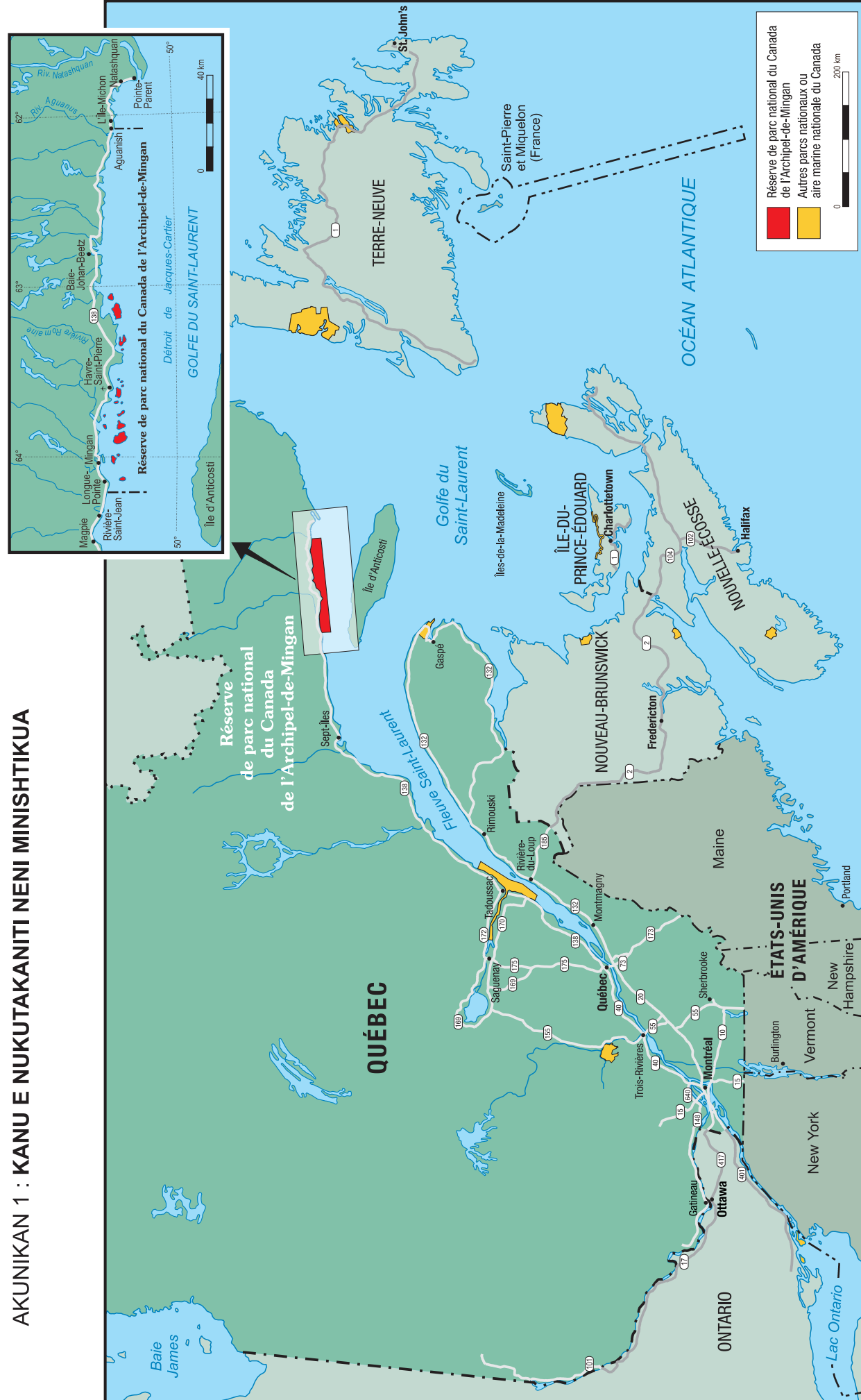
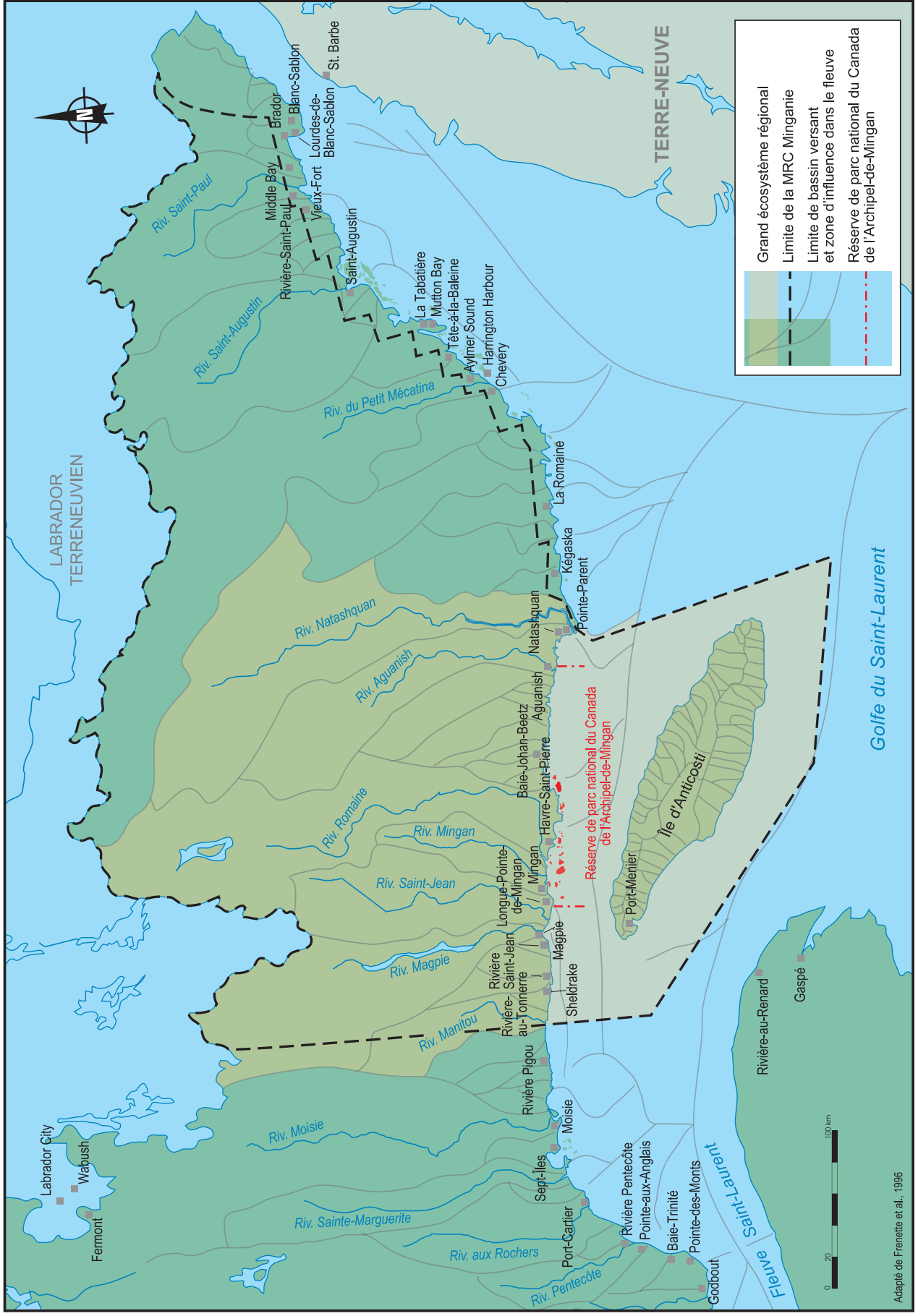


FIGURE 2 : GRAND ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL DU PARC  
 AKUNIKAN 2 : KANU KA NUKUAK KASSINU ESHINAKUAK ASSI KA NAKATUENITAKANIT



## VALEURS PATRIMONIALES DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

 <p>Parcs Canada</p>	<p><b>Un paysage représentatif de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est, modelé par le travail érosif de la mer :</b></p> <p>Deux cuestas dont les fronts font face à la Côte-Nord. Présence de plusieurs sites fossilifères importants dans la formation de Mingan. Plus grande concentration de monolithes d'érosion au Canada. Polygones de tourbe les plus méridionaux au Canada. Phénomènes géologiques d'intérêt propres aux roches granitiques du bouclier laurentien dans la portion est du parc*.</p>
 <p>Parcs Canada Éric Le Bel</p>	<p><b>Une végétation riche et diversifiée, résultat de l'action combinée de la nature de la roche en place, du climat et de la présence de la mer :</b></p> <p>Domaine de la sapinière à épinette blanche. La forêt, le littoral, la tourbière et la lande couvrent respectivement 60 %, 15 %, 13 % et 9 % de la superficie des îles. Plus de 460 espèces de plantes vasculaires, 302 espèces de bryophytes et 190 espèces de lichens. Cent trois éléments floristiques vasculaires originaux de par leur rareté ou leur distribution phytogéographique.</p>
 <p>Parcs Canada Éric Le Bel</p>	<p><b>Une diversité de milieux écologiques favorisant la présence d'une faune diversifiée :</b></p> <p>Présence de plus de 50 000 oiseaux marins nicheurs représentant 12 espèces. Plus grande population d'eiders à duvet, de sternes pierregarins et arctiques dans le golfe du Saint-Laurent. Population de macareux moines la plus occidentale du Saint-Laurent. Halte migratoire importante pour plusieurs oiseaux de rivage et d'anatidés. Importante aire d'hivernage des canards de mer du golfe du Saint-Laurent, dont près de 100 000 eiders à duvet (<i>borealis</i>) hivernant dans le complexe Minganie-Anticosti. Présence du castor, du renard roux, du lièvre d'Amérique, du rat musqué, de l'hermine, de l'écureuil roux, de la loutre de rivière, de l'original et de petits mammifères. Fréquentation des eaux limitrophes de la RPNCAM par une dizaine d'espèces de cétacés dont les plus fréquents sont le petit rorqual et le marsouin commun. Présence du phoque gris, du phoque du Groenland et du phoque commun aux abords de l'archipel. Aire possible de reproduction du phoque commun dans les eaux limitrophes.</p>
 <p>Société sciences naturelles HSP R. Barriault</p>	<p><b>Occupation humaine ayant influencé l'histoire, la culture et les traditions de la région :</b></p> <p>Région occupée par les Amérindiens (6000 ans) : nombreuses traces d'occupation dans l'archipel (3000 ans). Présence de fours basques du 16<sup>e</sup> siècle. Vestiges d'habitations eurocanadiennes du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle. Phares et bâtiments rappelant la vie des gardiens de phare. Communautés innues et nord-côtières actuelles dotées d'une culture riche et distincte ayant conservé des activités traditionnelles reliées au parc.</p>

---

### 3.4 Présentation de l'écosystème du parc

La RPNCAM comprend deux unités physiographiques distinctes. La première unité située dans la portion ouest du parc et désignée comme « l'archipel de Mingan » comprend une quarantaine d'îles et d'îlots de nature sédimentaire. La seconde unité, localisée dans la partie est du parc, inclut presque tous les îlots et récifs (plus de 1000) de nature ignée ou métamorphique.

Les îles du parc sont isolées et différentes de la côte. Dans la partie ouest du parc, les composantes du paysage permettent la coexistence de six milieux écologiques distincts : forêts, littoraux, tourbières, landes, falaises, lacs et marais d'eau douce. La forêt, dominée par le sapin baumier, couvre 60 % de la superficie de l'archipel et donne ainsi un caractère à la majorité des îles. La tourbière et la lande occupent respectivement 13 % et 9 % du territoire. La lande se présente comme une zone de végétation basse exposée aux conditions climatiques les plus rigoureuses de l'archipel. Le littoral (15 %), les lacs et marais d'eau douce (3 %) et les falaises (< 0,03 % ou 35 km de long) occupent le reste de l'archipel. Dans la partie est du parc, les paysages se distinguent par de nombreux îlots granitiques de petite superficie et de faible élévation occupés principalement par la lande.

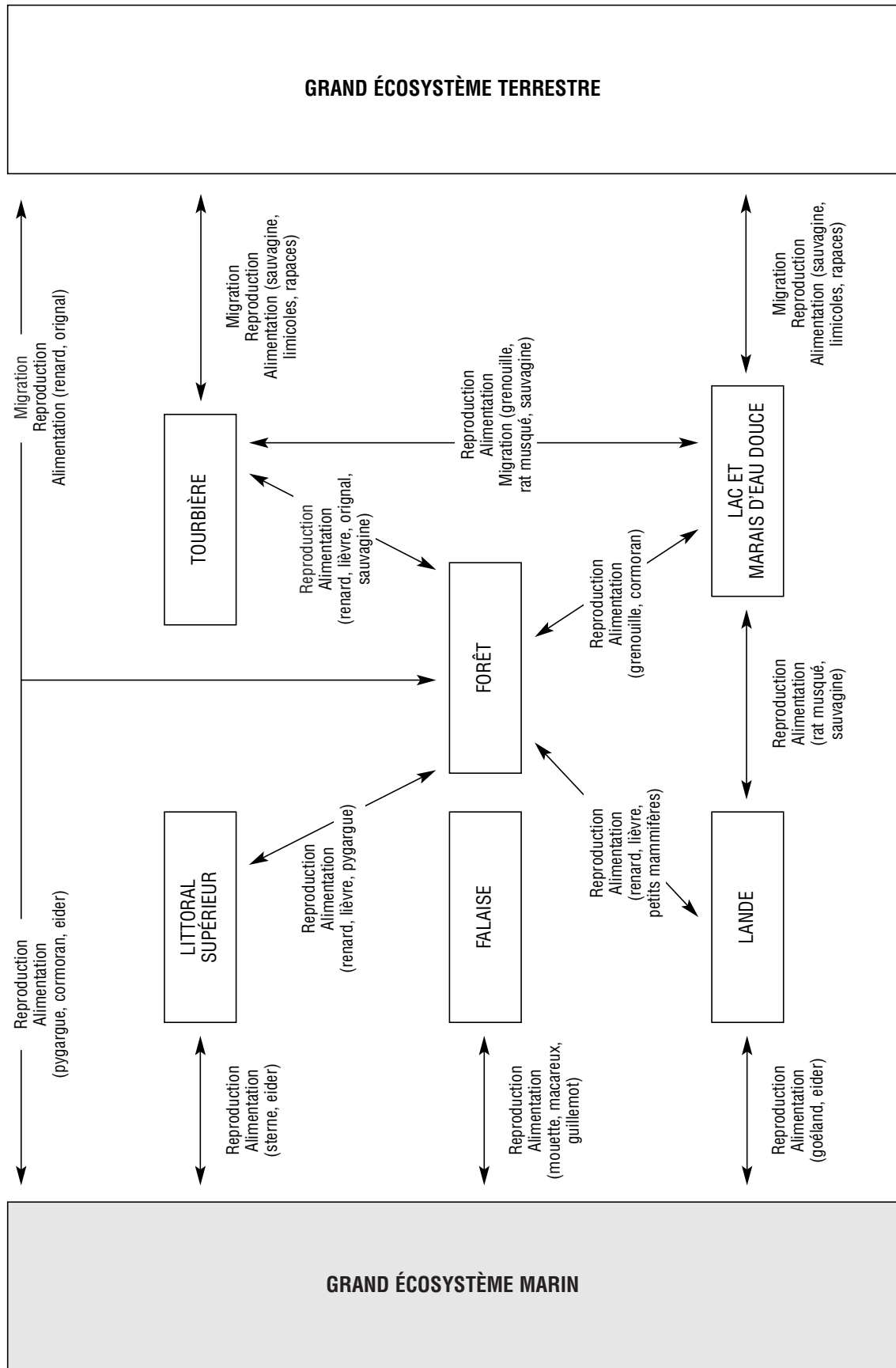
Dans un décor dominé par la forêt boréale, plus de 460 espèces de plantes vasculaires, 302 espèces de bryophytes et 190 espèces de lichens confèrent un caractère diversifié à la végétation. La conjugaison du climat boréal maritime, de la nature calcaire et granitique de la roche et de la présence de la mer con-

tribue à favoriser plusieurs éléments floristiques originaux de par leur rareté ou leur répartition. Le littoral, la tourbière minéro-trophe, la lande et les falaises regroupent presque en totalité 103 espèces de plantes d'intérêt.

Une dizaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles vivent sur les îles. Quelque 200 espèces d'oiseaux fréquentent le parc. Dès le printemps, des passereaux et des oiseaux de proie occupent l'intérieur des îles. Plus de 50 000 oiseaux marins coloniaux s'installent pour nicher, surtout en périphérie des îles, sur les landes, le littoral et les falaises du parc. Des milliers d'oiseaux de rivage sont rencontrés en été durant leur migration. L'isolement, occasionné par le milieu insulaire, limite la présence des mammifères terrestres. Malgré cela, plus de 20 espèces vivent dans le parc. Les plus communément rencontrées sont le renard roux et le lièvre d'Amérique. Les eaux limitrophes de l'archipel sont fréquentées par des mammifères marins représentés principalement par une dizaine d'espèces de baleines et par trois espèces de phoques. L'apport d'eau douce des rivières (Romaine, Mingan et Saint-Jean) dans l'archipel de Mingan favorise un mélange d'eaux douces et salines, rendant les eaux environnantes très productives et favorables à divers organismes et mammifères marins de même qu'aux pêcheries.

En se basant sur les caractéristiques naturelles du parc, un modèle simplifié de l'écosystème de la RPNCAM a été élaboré (Figure 3). Ce modèle présente les principales chaînes alimentaires, les interactions entre les divers milieux écologiques du parc et le grand écosystème régional, de même que les processus naturels et les facteurs de stress.

**Figure 3 : Modèle simplifié de l'écosystème de la RPNCAM**





### 3.5 Les utilisations passées et actuelles du parc

#### Le passé

##### *Les premiers habitants*

(de 4000 ans avant Jésus-Christ à 1500 après J.-C.)

L'arrivée des Amérindiens dans la région de la Minganie remonterait à au moins 6000 ans. Les treize sites paléohistoriques trouvés dans l'archipel de Mingan témoignent cependant d'une présence amérindienne qui remonterait à 3000 ans. Le mode de subsistance des Autochtones, fondé sur la pêche, la chasse, le piégeage et la cueillette, était relié aux ressources des îles.

##### *L'occupation européenne (de 1500 à 1850)*

C'est au 16<sup>e</sup> siècle, avec l'arrivée des Européens, que s'est intensifiée l'exploitation des ressources naturelles de la Minganie. À cette période, les Basques pratiquaient la chasse à la baleine dans le Saint-Laurent. Ces activités furent dominantes jusqu'au milieu du 17<sup>e</sup> siècle. En 1661, la seigneurie de la Terre ferme de Mingan fut concédée à François Bissot de la Rivière, et en 1679, l'explorateur Louis Jolliet reçut la seigneurie des Îles et des îlots de Mingan pour y faire la chasse au loup-marin, la pêche à la morue et le commerce des fourrures avec les Montagnais. Jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, l'exploitation commerciale des



Parcs Canada  
Jean Audet

ressources naturelles de la Côte-Nord se déroula dans un cadre de monopole exclusif attribué d'abord à des seigneurs français, puis, après 1760, à des commerçants britanniques, et finalement, à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Durant cette période, les Montagnais (aujourd'hui dénommés les Innus) fréquentaient toujours le poste de traite à Mingan et se dispersaient dès le printemps dans l'archipel de Mingan pour chasser le gibier d'eau et le petit gibier.

##### *Le peuplement permanent (de 1850 à 1935)*

Par la suite, le peuplement libre de la Côte-Nord fut autorisé par législation. Dans la région de la Minganie, les premiers villages furent fondés près de l'archipel de Mingan. Les gens y trouvaient nourriture, abri et ressources nécessaires à leur survie. Longue-Pointe-de-Mingan fut d'abord établi en 1849, suivi de Havre-Saint-Pierre (Pointe-aux-Esquimaux) en 1857, de Baie-Johan-Beetz (Piastre Bay ou Baie-Piashti) en 1862 et d'Aguanish vers 1885. Rapidement, les résidents se mirent à fréquenter les îles afin d'y réaliser des activités de récolte des ressources naturelles à des fins de subsistance.

Au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, quelques familles habitèrent les îles durant un certain nombre d'années, dont celles des gardiens de phare installées sur l'île aux Perroquets (1888 à 1980) et la Petite île au Marteau (1915 à 1987). Les gardiens de phare, tels le comte Henry de Puyjalon et Placide Vigneau, ont laissé des témoignages précieux sur l'histoire naturelle et humaine de la région. Entre 1917 et 1928, le frère Marie-Victorin contribua à la connaissance de la flore de la région des îles Mingan, qu'il appela Minganie.

De 1895 à 1922, Johan Beetz décida d'établir à Baie-Piashti un élevage de renards, qui fut une entreprise d'importance dans la région et pour le Québec. À cette époque, l'ensemble de l'archipel se vit régulièrement fréquenté par des habitants d'origine européenne en raison d'activités liées à la chasse aux phoques, à la coupe de bois, à la pêche à la morue ainsi qu'à l'hivernage des goélettes.

### *L'ère industrielle (de 1935 à 1984)*

Les activités économiques reliées à l'exploitation des ressources naturelles perdirent de leur intensité en raison de l'épuisement des stocks : la chasse au loup marin et la pêche à la morue et au hareng cessèrent vers 1915, la pêche au saumon et à la truite vers 1930 et la trappe des animaux à fourrure vers 1940. Cet état de crise entraîna, sur la Côte-Nord, des migrations et des bouleversements socio-économiques dont le développement du tourisme et l'exploitation de nouvelles ressources comme le bois et les mines. À partir de 1950, l'exploitation par la compagnie *Quebec Iron and Titanium* (QIT) d'un gisement d'ilménite et la création d'une route entre Havre-Saint-Pierre et Longue-Pointe-de-Mingan favorisèrent un renouveau aux plans économique et social. Le parachèvement de la route 138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre en 1976 ouvrit de nouvelles possibilités.

La réserve de Nutashquan, située à Pointe-Parent, fut créée par le gouvernement fédéral en 1953. Dans les années 1960, une quinzaine de maisons entourent la chapelle et une quarantaine se sont ajoutées au cours des années 1970. Du côté de Mingan, c'est en 1963 qu'une bande de terre fut réservée aux Montagnais et on y vit la construction d'une chapelle et d'une quarantaine de maisons qui permirent l'installation immédiate de plusieurs familles.

La Compagnie de la Baie d'Hudson transféra en 1973 ses droits sur l'archipel à sa filiale *Siebens Oil and Gas* pour les passer ensuite à la *Dome Petroleum*. En 1978, le gouvernement du Québec classa l'archipel de Mingan arrondissement naturel. Finalement, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de Parcs Canada, acquit en 1983 les îles de l'archipel de Mingan.



Parcs Canada  
Danielle Courville



Parcs Canada

### **Le présent**

#### *L'établissement de la réserve de parc (de 1984 à 1999)*

Lors de la création du parc en 1984, l'habitude de la fréquentation des îles était encore bien vivante chez les résidents des communautés locales, et l'archipel de Mingan contribuait au maintien d'une identité régionale forte.

Depuis 1984, Parcs Canada a mis en place diverses infrastructures légères sur les îles de la partie ouest du parc pour favoriser sa découverte. L'implantation de centres d'accueil et d'interprétation à Havre-Saint-Pierre et à Longue-Pointe-de-Mingan ainsi que d'une marina à Havre-Saint-Pierre et d'un embarcadère à Mingan a favorisé l'accès à un grand nombre de visiteurs en provenance de l'extérieur de la région, tout en procurant un havre sécuritaire aux bateliers et plaisanciers locaux. Ainsi, on a assisté à une augmentation graduelle de la fréquentation de la RPNCAM au cours des années.

En 1996, l'ouverture de la route entre Havre-Saint-Pierre et Natashquan a entraîné une nouvelle dynamique dans l'utilisation du territoire et dans la fréquentation du secteur Est du parc.

### *Les derniers développements (de 1999 à aujourd'hui)*

Les négociations territoriales impliquant le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et les communautés innues conduiront éventuellement à la modification du statut de « réserve de parc national » en « parc national » et entraîneront des modifications à la gestion du parc. En mars 2004, les Premières nations de Mamuitum et de Nutashkuan ont entériné l'Entente de principe d'ordre général. Par ailleurs, au moment de produire le plan directeur actuel, les négociations se poursuivaient toujours avec l'Assemblée Takatatau Mamit, à laquelle appartient la communauté innue de Ekuanitshit.

Depuis le dernier plan directeur (1992), la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* a été révisée en 2000, et l'article 17 spécifie que « le gouverneur en conseil peut, par règlement, régir l'exercice des activités traditionnelles en matière de ressources renouvelables dans les parcs suivants : (...) dont la réserve à vocation de parc national de l'Archipel-de-Mingan ». Ainsi, certaines activités traditionnelles concernant les résidants de Havre-Saint-Pierre, Longue-Pointe-de-Mingan et Mingan, comme le colletage du lièvre et la cueillette de petits fruits, seront autorisées sur certaines îles et sous certaines conditions par voie de réglementation, répondant par conséquent aux principales revendications émises par les citoyens de Havre-Saint-Pierre et de Longue-Pointe-de-Mingan en 1999. Le camping sur certains sites non aménagés sera aussi permis pour les résidants des municipalités de Havre-Saint-Pierre, Longue-Pointe-de-Mingan et Mingan. Ces activités s'ajoutent à celle de la chasse hivernale aux canards eiders et kakawis, qui avait été autorisée aux résidants dès la création du parc.

## 3.6 Bilan de la gestion du parc

La présente section trace un bilan sommaire des réalisations de Parcs Canada depuis l'établissement du parc.

### **Les inventaires, études et recherches**

La connaissance scientifique est essentielle à la protection et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel d'une aire protégée. Depuis sa création, le parc a fait l'objet de nombreux travaux d'inventaires, d'études et de recherches sur ses écosystèmes et ses composantes.

Les recherches sur les ressources historiques et archéologiques ont été concentrées sur la partie ouest du parc, entre Longue-Pointe-de-Mingan et Baie-Johan-Beetz. Tous les bâtiments de plus de quarante ans se trouvant sur le territoire de la RPNCAM ont été évalués par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. Cependant, aucun n'a été reconnu ou classé. Peu de connaissances ont été acquises sur les ressources naturelles et culturelles du secteur Est du parc.

On note également une absence presque complète de connaissances sur les pratiques et les savoirs traditionnels des communautés locales en lien avec le territoire du parc. L'acquisition de ces connaissances est essentielle à la compréhension des modes de vie antérieurs de ces communautés.

### **Les actions de protection**

Des efforts considérables ont été consentis depuis la création de la réserve de parc afin d'assurer sa protection, notamment par la sensibilisation des utilisateurs à l'importance de ce patrimoine naturel et culturel, par l'application des lois et des règlements sur les parcs nationaux, par des mesures de prévention et des interventions visant à limiter certaines catastrophes, comme les déversements de pétrole et les feux. En outre, le personnel de Parcs Canada s'est assuré que le développement et l'utilisation du territoire protégé entraînent le moins d'impacts possible sur l'environnement.

## Un parc de plus en plus fréquenté

La RPNCAM a acquis une certaine notoriété depuis sa création. Selon les données disponibles, sa fréquentation, estimée à moins de 11 000 jours-visites\* en 1984, s'est en effet stabilisée autour de 36 500 jours-visites depuis 1998. En ce qui concerne les visiteurs du parc, il faut d'abord mentionner que la clientèle régionale (population de 7000 personnes) démontre un attachement particulier à la RPNCAM, car elle représente à elle seule le tiers de la fréquentation totale du parc. Ensuite, les visiteurs en provenance de l'extérieur, selon les études réalisées en 1996 et en 1997, proviennent presque totalement du Québec, dont 41 % de Montréal et 26 % de Québec. Ils sont majoritairement francophones et plus de quatre visiteurs sur cinq en sont à leur première visite\*. Ce sont surtout des groupes d'adultes, les jeunes de 16 ans et moins ne représentant que 12 % de la clientèle.

Selon une étude sur la fréquentation réalisée en 1997, les activités principales pratiquées dans le parc sont celles d'interprétation (75 %), suivies de la randonnée pédestre. Les campeurs représentent 9 % de la clientèle du parc, et le kayak est une activité pratiquée par 50 % d'entre eux. Selon la même étude, l'appréciation globale des visiteurs à l'égard de la qualité de leur visite en termes d'expériences éducatives et récréatives était très bonne. Ces résultats découlent probablement de plusieurs facteurs, dont l'attraction naturelle du paysage du parc, la qualité des installations et des services incluant les services de transport maritime offerts par les bateliers, le professionnalisme du personnel de première ligne, etc.

Dans les prochaines années, on anticipe un accroissement de la fréquentation des visiteurs dans le parc et notamment dans le secteur Est, accessible depuis peu par le prolongement de la route 138. De plus, au cours des dernières années, on a constaté que les visites ont tendance à se poursuivre sur une plus longue période, s'amorçant plus tôt en juin et se terminant plus tard au début d'octobre. On note

également le dynamisme des entreprises privées du milieu qui cherchent de leur côté à multiplier les possibilités d'affaires dans la région et dans le parc en proposant plus de produits et services. Certains projets de développement régional d'envergure (lien interrive Nord-Sud, parc Anticosti, mise en chantier d'un barrage sur la rivière Romaine, etc.) auront également une influence sur la fréquentation de la RPNCAM.

## La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

À ce jour, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel de la RPNCAM s'est développée principalement autour d'un programme d'activités personnalisées prenant la forme d'activités journalières ou de randonnées guidées, offertes surtout dans certaines îles du secteur Ouest du parc. Des causeries présentées à Longue-Pointe-de-Mingan et à Havre-Saint-Pierre complètent le programme d'interprétation personnalisée.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

Par ailleurs, la RPNCAM dispose de quelques installations permanentes à Longue-Pointe-de-Mingan (LPM) et à Havre-Saint-Pierre (HSP), mais aucune dans le secteur Est. À LPM se trouve le centre de recherche et d'interprétation de la Minganie (CRIM). Ce centre loge une exposition sur les mammifères marins animée par la Station de recherche des îles Mingan ainsi qu'une exposition de Parcs Canada traitant du milieu marin et de l'histoire des phares. Cette dernière date de 1989 et devrait être renouvelée. À HSP, le centre d'accueil et d'interprétation, localisé à l'extrémité ouest de la municipalité, répond mal aux besoins actuels de la clientèle en raison d'une mauvaise localisation et d'une exposition désuète.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire côtier, aucun lieu de synthèse n'expose toutes les particularités et les valeurs patrimoniales de la RPNCAM. De plus, dans l'offre de service actuelle, le visiteur désireux de découvrir les îles de façon autonome dispose de peu d'outils d'apprentissage spécifiques. Cette situation fait en sorte que les visiteurs ne font qu'une découverte partielle des caractéristiques du parc.

Depuis la création du parc, il faut souligner que des efforts importants ont été déployés pour développer les programmes scolaires et rejoindre la clientèle des diverses communautés de la Minganie.

Finalement, divers moyens de diffusion externe\* (dépliants informatifs et promotionnels, radio, télévision, site Internet) ont été développés et utilisés pour rejoindre une clientèle externe et les visiteurs virtuels\* du parc.

### Les services aux visiteurs

Depuis 1984, l'accueil et l'orientation des visiteurs de la RPNCAM sont faits à partir de deux pôles localisés à Longue-Pointe-de-Mingan et à Havre-Saint-Pierre. Des infrastructures ont été mises en place, et divers aménagements ont été réalisés sur la côte et dans les îles, principalement entre l'île aux

Perroquets et l'île Sainte-Geneviève, afin de favoriser la pratique d'activités de découverte. Après vingt ans d'utilisation, des signes de vieillissement sont perceptibles pour certains de ces actifs. Par ailleurs, le secteur Est n'a fait l'objet d'aucun développement compte tenu de son manque d'accessibilité jusqu'en 1996, année marquant l'ouverture de la route 138 jusqu'à Natashquan.

Le contexte insulaire rend plus complexes l'accessibilité à la RPNCAM et la gestion de sa fréquentation. Ainsi, les efforts de gestion ont été mis sur la négociation d'accords de service avec des bateliers privés, de manière à favoriser l'accès au parc par la prestation d'une offre de service sécuritaire et de qualité qui soit compatible avec les orientations de conservation et de mise en valeur du parc.

La carte des utilisations actuelles (2004) de la RPNCAM présentée à la Figure 4 illustre les infrastructures et les activités principales sur chacune des îles du parc.

### La sécurité des visiteurs

Plusieurs résidents de la Minganie utilisent leur propre embarcation pour accéder aux îles de la RPNCAM, mais la majorité des visiteurs accèdent au parc par l'entremise de services de transport offerts par des entreprises privées. En fonction de leurs goûts ou intérêts, ils peuvent choisir parmi une variété de types de transport (excursions en bateaux motorisés, kayaks ou bateaux-taxis) en se référant aux services offerts par les bateliers reconnus par Parcs Canada, lesquels s'engagent à répondre aux normes prescrites en matière de sécurité maritime. Ces transports sont disponibles à partir de LPM, de Mingan et de HSP,



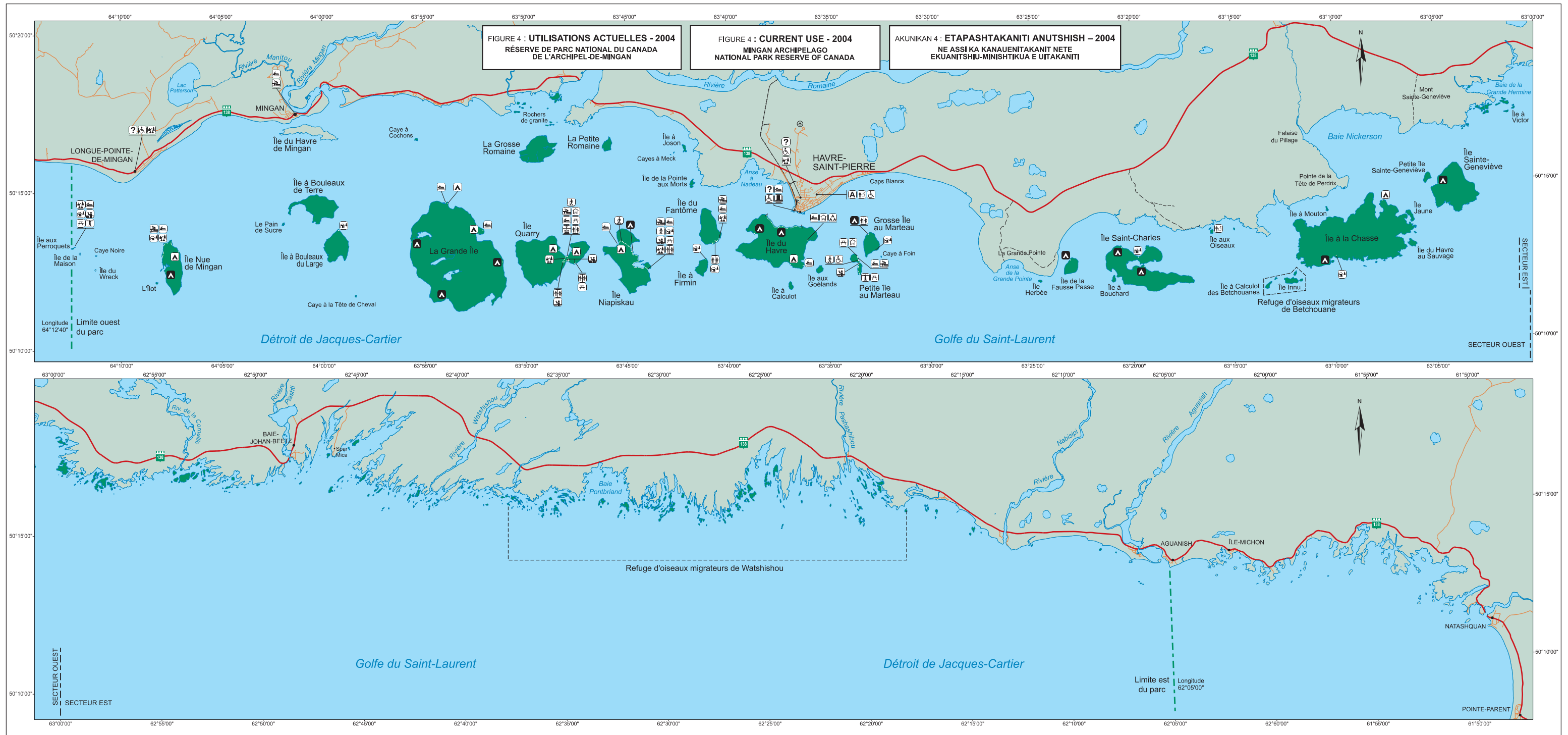


FIGURE 4 : UTILISATIONS ACTUELLES - 2004  
RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA  
DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

FIGURE 4 : CURRENT USE - 2004  
MINGAN ARCHIPELAGO  
NATIONAL PARK RESERVE OF CANADA

AKUNIKAN 4 : ETAPASHTAKANITI ANUTSHISH - 2004  
NE ASSI KA KANAUENITAKANIT NETE  
EKUANITSHU-MINISHTIKUA E UITAKANITI

— Limites de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan  
Boundaries of Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada  
Nete eshpishat ne pak ka ishinikataniti Ekuanitshu-minishtikua

- - - Limites des secteurs du parc  
Park District Boundaries  
Ne eshpishat ne assi ka ishinikatet pak

Centre d'accueil et d'interprétation  
Visitor Reception and Interpretation Centre  
Mitshuap ka ashupamakaniht maniteuat kie ka uapatiniakaniht tshekuannu

Départ ou escale des bateaux  
Tour Boat Departure or Stop  
Uet tshitshpaniht kie akumuht ishkuteu-uta

Débarcadère  
Wharf  
Pakupeutshikan

Marina  
Marina  
Akumunan

Mouillage pour bateaux de plaisance  
Pleasure Craft Anchorage Area  
Ka akumuht ishkuteu-utissa

Abri d'urgence  
Emergency Shelter  
Mitshuap ka akushimunanit

Poste de garde  
Warden Station  
Mitshuap ka nakatuapassenanit

Phare  
Lighthouse  
Katepuatitshet

Belvédère  
Lookout  
Anite e ashteieshkushinanit

Sentier pédestre  
Hiking Trail  
Meshkanau tshe papamutenanit

Bureau administratif  
Administrative Office  
Mashinaikanitshuap ka tshitapakaniti mashinaikana

Camping  
Camping  
E kutikuninanit

Camping traditionnel pour résidents  
Traditional Camping for Residents  
Tshe kutikuniht auenitshenat miam ueshkat

Camping de groupe  
Group Camping  
Tshe kutikuniht mitshet auenitshenat

Aire de pique-nique  
Picnic Area  
Anite tshe mitshishunanit

Abri-cuisine  
Kitchen Shelter  
Mitshishutshuap

Toilette  
Washroom  
Mishiutshuap

Activités d'interprétation  
Interpretive Activities  
Tshekuan eshi-uapatiniuenanit

Accès aux personnes handicapées  
Access for Disabled People  
Tshe ishi-pitutsheht ka massishisht auenitshenat



Projection cartographique Mercator Transverse Modifiée  
Système de référence géodésique NAD83



Cartographie adaptée de: Del Degan, Massé & Associés, 2003

---

généralement de la mi-juin à la fin août, mais certains le sont de mai à octobre.

L'insularité du parc est à la source de risques potentiels pour la sécurité des visiteurs, tels ceux liés à la navigation, aux conditions climatiques variables et à l'isolement des visiteurs dans les îles. L'existence de ces risques nécessite une mise à jour périodique du plan de sécurité publique et l'élaboration de mesures spéciales pour réduire ces risques afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'urgence. Ainsi, Parcs Canada s'est assuré que les services de transport maritime, offerts par les bateliers pour accéder aux îles du parc, soient sécuritaires. Il a en outre adopté des mesures de prévention et assuré la formation de son personnel pour répondre aux situations d'urgence en mer ou dans les îles. La venue de la Garde côtière canadienne à HSP contribuera à améliorer les services d'urgence en mer.

### **Le parc : un créateur d'emplois et de retombées économiques en région**

La RPNCAM constitue un produit d'appel touristique important pour la Côte-Nord et pour la Minganie. Elle contribue de manière substantielle à l'économie locale et régionale par la création d'emplois directs et indirects, par l'achat de biens et services et par les dépenses engendrées par les visiteurs en provenance de l'extérieur de la région.

En 2002, la gestion du parc commandait une masse salariale de plus de 1,8 M\$ répartie sur 37 années-personnes. Le personnel du parc était composé de 73 employés, dont 80 % étaient originaires de la Minganie. L'absence de personnel autochtone constitue toutefois une lacune.

Au cours de la saison 2001, les touristes provenant de l'extérieur de la région du parc ont dépensé environ 4,5 M\$ sur la Côte-Nord en transport, restauration, hébergement, services, etc. Cela correspond à un impact

économique estimé à 2,5 M\$ sur le produit intérieur brut du Québec. On peut considérer que les impacts économiques précédemment cités sont annuels et durables.

### **Pour une intégration régionale réussie**

Depuis la création du parc, Parcs Canada s'est efforcé d'informer et de consulter le public sur le devenir de la RPNCAM et de travailler au développement d'ententes de service ou de collaboration avec divers groupes. Toutefois, Parcs Canada a tout de même rencontré certaines difficultés au plan de l'intégration et de la gestion du parc avec le milieu régional.

Au cours des deux dernières années, des rencontres bilatérales régulières entre Parcs Canada et les communautés innues concernées leur ont permis de mieux se concerter quant à la gestion du parc. Cette concertation régulière devra se poursuivre dans les années futures.

Enfin, la récente création d'un comité de suivi pour la gestion de la RPNCAM en juin 2002 s'inscrit dans la volonté bien arrêtée de Parcs Canada d'améliorer les rapports entre les gestionnaires du parc et les divers organismes régionaux.

## **3.7 Facteurs de stress**

Les enjeux reliés au maintien de l'intégrité écologique de la RPNCAM sont associés aux facteurs de stress découlant de certaines activités humaines réalisées à l'intérieur comme à l'extérieur du parc. Les facteurs de stress du parc décrits ci-après découlent de l'actualisation de la liste incluse dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées, 1999*.

## Le développement du parc et la fréquentation du territoire

Au cours des prochaines années, le parc aura à mettre en place diverses infrastructures afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs dans un contexte de préservation et de mise en valeur du parc. La mise en place de ces aménagements peut engendrer des impacts sur les écosystèmes et sur les ressources culturelles (sites paléohistoriques, fours basques, bâtiments des stations de phare, etc.) qu'il faut éviter ou minimiser.

Les impacts associés à la fréquentation grandissante du parc sont souvent reliés aux milieux les plus accessibles et les plus fragiles tels que la zone du haut littoral, les landes et les tourbières. Ils comprennent entre autres le piétinement de la végétation fragile, le dérangement des colonies d'oiseaux marins, l'accumulation de déchets, la possibilité de feux de forêt, etc.

## Le prélèvement des ressources naturelles

D'une part, certaines activités traditionnelles autochtones, qui sont à définir, impliquent le prélèvement de ressources naturelles. Il sera nécessaire de préciser, en collaboration avec les représentants des communautés concernées, les modalités de gestion de ces activités traditionnelles, de manière à respecter le mandat de conservation de la RPNCAM.

D'autre part, Parcs Canada a reconnu en vertu de ses *Principes directeurs et politiques de gestion* (1994) que « certaines activités ponctuelles de récolte des ressources de subsistance par les résidents peuvent se poursuivre sur certaines îles du parc mais se doivent d'être réglementées ». Ces activités sont la chasse hivernale à l'eider à duvet et au harelde kakawi, le colletage du lièvre d'Amérique et la cueillette de petits fruits.

Par ailleurs, des activités non autorisées de prélèvement, telles que la chasse, le piégeage, la cueillette d'œufs d'oiseaux marins, le prélèvement de plantes rares ou d'intérêt, de fos-

siles, etc., surviennent parfois dans les limites de la RPNCAM. Ces activités entraînent, selon leur nature, des impacts sur la dynamique et même sur la survie de populations animales et végétales ainsi que sur la protection de leurs habitats.



Parcs Canada  
Michel Bouliane

## La gestion des territoires adjacents

Les modes actuels de gestion des territoires adjacents au parc et le développement éventuel de projets miniers, forestiers, hydroélectriques, de villégiature, etc., sont préoccupants, puisque sans des mesures de préservation harmonisées avec les partenaires, ils pourraient altérer le maintien de la biodiversité régionale et l'intégrité écologique du parc.

## Les pêches commerciales

L'exploitation des ressources marines par les pêches commerciales dans le Saint-Laurent est un facteur susceptible d'influencer certaines ressources du parc reliées au milieu marin. Les impacts possibles des pêches sur les écosystèmes de la RPNCAM sont associés à la détérioration des fonds marins, à l'altération des chaînes trophiques et de certaines composantes du parc, dont les populations d'oiseaux marins, de phoques, etc.

## Les risques de pollution maritime

La RPNCAM est un milieu insulaire où les risques de déversements de produits polluants sont réels étant donné l'importance du transport maritime commercial, du trafic engendré par la navigation de plaisance et des conditions difficiles de navigation. En effet, le parc a connu en 1999 un déversement de 50 tonnes d'hydrocarbures qui a entraîné la mort de centaines d'eiders à duvet et la nécessité de nettoyer le littoral de plusieurs îles dans l'archipel de Mingan.



## L'introduction d'espèces étrangères

La RPNCAM recèle peu d'espèces étrangères envahissantes (animales ou végétales) qui ont été introduites par les activités humaines antérieures. La présence de ces espèces étrangères dans le parc ne semble pas occasionner présentement d'impacts environnementaux majeurs. Toutefois, il faudra voir à surveiller l'expansion ou l'apparition de nouvelles espèces puisqu'elles peuvent modifier la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels.

## Les changements climatiques

Les changements climatiques, qui retiennent actuellement l'attention des scientifiques, pourraient avoir des conséquences importantes sur le parc au cours du 21<sup>e</sup> siècle. Les principales répercussions envisagées dans la région de la RPNCAM concernent l'augmentation du niveau de la mer (0,5 m d'ici l'an 2100), l'accroissement de la sévérité des tempêtes, les changements dans les patrons de température et de précipitations ainsi que les modifications dans les courants autour de l'archipel de Mingan. D'autres effets de ces changements climatiques peuvent être anticipés, tels que des modifications à la biodiversité marine autour de l'archipel de Mingan (populations d'oiseaux et de mammifères marins) et l'accroissement de phénomènes d'érosion des littoraux. Ces phénomènes peuvent aussi engendrer la dégradation de certaines ressources culturelles.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

## 3.8 L'état de l'intégrité écologique du parc

L'expression intégrité écologique, définie dans la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* en 2000, vise à circonscrire, de manière mesurable, la notion de conserver intacts les parcs nationaux canadiens.

L'analyse préliminaire de l'état naturel de la RPNCAM, en fonction des facteurs de stress existants, démontre que ce parc possède un degré relativement élevé d'intégrité écologique, soit une cote générale de 2, selon le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*.

En effet, d'après les données disponibles, plusieurs propriétés des écosystèmes de la RPNCAM sont intactes, et actuellement, les facteurs de stress ne semblent pas leur nuire de façon évidente. Certes, la méconnaissance des incidences par les utilisations passées et présentes des ressources sur les îles et l'absence d'un programme complet de surveillance des écosystèmes empêchent de porter un diagnostic complet.

Depuis la création du parc en 1984, le programme de conservation de Parcs Canada, par le biais de la protection des colonies d'oiseaux marins, de l'information et de la surveillance du territoire, a pu contribuer à des augmentations de populations observées chez certaines espèces, comme chez les macareux, les eiders et les sternes. Le territoire du parc, avec son statut de zone protégée, a pu être soustrait aux pressions antérieures d'exploitation commerciale (minerais, coupes forestières) ou d'utilisations non contrôlées (projets résidentiels et touristiques).

## 4 VISION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN

**L**e présent plan directeur marque un pas de plus vers la réalisation de notre vision de l'état souhaité du niveau d'intégrité écologique et de la mise en valeur de la RPNCAM d'ici 15 ans.

Avec la collaboration et l'appui des communautés de la Minganie, la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan protège l'intégrité écologique d'un territoire représentatif de la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est ainsi que le patrimoine culturel qui y est associé. Elle permet également la découverte et la mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Des programmes de recherche et de surveillance écologique basés sur des indicateurs fiables servant à statuer sur l'état du parc indiquent que :

1. La structure et les fonctions des grands paysages (les forêts, les landes, les tourbières, les falaises, les lacs et les marais) sont protégées et continuent d'évoluer naturellement.
2. La diversité des espèces animales et végétales indigènes est maintenue en assurant des niveaux de population viables, en particulier pour les espèces d'intérêt, telles que le chardon de Mingan et l'eider à duvet, et pour les espèces faisant l'objet d'exploitation traditionnelle telles que le lièvre d'Amérique.
3. Les témoins de l'histoire humaine qui se retrouvent dans le parc (sites paléohistoriques, fours basques, phares, etc.) sont préservés.

Les programmes de marketing, d'accueil, de communication et d'interprétation permettent la compréhension de la raison d'être du parc dans le réseau pancanadien et de ses valeurs écologiques et culturelles. Ils favorisent également la découverte, l'apprentissage, la réflexion et le loisir dans le respect et le maintien de son intégrité écologique.

Interagissant par des processus naturels avec le continent et la mer, le parc est relié à un vaste écosystème qui dépasse ses limites administratives. Parcs Canada travaille donc de concert avec les communautés locales, les organismes fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux à la protection et à la mise en valeur des écosystèmes du parc ainsi qu'à la préservation de la biodiversité du grand écosystème régional en Minganie.



Parcs Canada  
P. St-Jacques

# ESHI-UAPATAKANIT NE ATUSSEUN KA MITSHIMINIKANIT ASSI UTE TSHIUETIN CANADA TEKUAKI NENI EKUANITSHIU-MINISHTIKUA

**N**Ume takuaikan-mashinaikan tekuak eukuan an minuat apishish tshatutenanut nete tshetshi takuak ne ka ishi-uapatakanit assi tshetshi minuashit kie tshetshi ishpitenitakanit eshi-takuak anite assit MATCEM nete peikunnu ashu patetat tatunuepipuna nikan.

Anitshenat ka uitshiaushiht utenat ka taht itetshe Ekuanitshit assit, ne ka mitshiminikanit assi ute tshiuetin *Canada* tekuaki neni Ekuanitshiu-minishtikua tshishpeuatam<sup>u</sup> nenu eshi-takuanit anite assit nete ka takuanit *Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est* mak nenu e aitunanit ka ishpitenitakuanit tshekuannu. Tshika tshi ashit uapatiniueu kie tshinakanutakannu nenu ka ishpitenitakuanit tshekuannu ka aitinanit nete assit kie eshi-nitautshinit tshetshi minaht nenua etaniti auennua *Canada* assit.

Neni ka natuapassenaniti mashinaikana kie ka nakatuapatakanit eshpanit assi, eukuan e ashpatshishimuatshenanit tshetshi tshissenitakanit tan tshe ishi-tshitutenanut, uapatiniueu nenu:

1. Eshinakuaki kie eshi-pimipaniti ne assi (minashkuat, massekua, eshi-tshishtshekat, nipissa mak etassekat assit) tshishpeuatakanu mak shaputuepanu an tshe ishi-nitautshik anite shetshen.
2. Aueshishat etaht mak mishtikuat kie nipisha tekuaki nete minu-kanauenitakanua tshetshi minekash takuaki kie tshetshi nanitam inniuimakaki miam ne eshinikatakanit *chardon de Mingan* mak missipat mak anitshenat aueshishat ka muakaniht mak ka nipiakaniht miam ne uapush.
3. Neni tshekuana shashish ka takuaki miam innuat ka aitatusseht ueshkat (shashish ashinia, ka natuunanut, kutuakana, katepuatitshet) tshika kanauenitakanua neni.

Ne ka aitinanut tshetshi uishamakanit auen, tshetshi ashuapamakanit maniteu, tshetshi aimiakan kie tshetshi uapatiniakanit tshekuannu maniteu, ekute tshe nishtuapatakanit ne uet tutakanit assi ka kanauenitakanit nete eshpishat assi nutim mak tsheshi minu-kanauenitakanit eshpitenitakuanit assinu kie aitunnu. Uapatiniuenanu ashit tshetshi nishtuapatakannit tshekuan kie tshishkutamatishuatshenanu, mamitunenitakanu kie metuenanu iapit mak nakatuenitakanu kie ishpitenitakanu eshinakuak tekuak tshekuan nete assit.

Anite tekuak ne eshinakuak assi, nete minishtikut mak nete shipekut, upime anite iapit shaputuepannu. Ne utshimau-mashinaikanitshuap *Parcs Canada* uitatussemeu nenua utenaua etaniti pessish mak ashit nenua tshishe-utshimaua, Utauat mak Uepishtikueiat, kie nenua utenaua pessish etaniti tshetshi shaputuepanitat nenu eshinakuanit menuashinit assinu nete tekuanit pessish Ekuanitshit assit.



## 5 MISE EN ŒUVRE DE LA VISION DE LA RÉSERVE DE PARC NATIONAL

---



Ce chapitre a d'abord pour objet de présenter, en référence à la vision, les principaux enjeux identifiés pour les programmes de gestion de la RPNCAM. Il fixe par la suite des objectifs de gestion, propose des actions et identifie des indicateurs et des cibles qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs visés dans ce plan directeur en ce qui concerne l'état de l'intégrité écologique, les programmes éducatifs et l'expérience des visiteurs.

Cette mise en œuvre se fera dans le respect du mandat de conservation et de mise en valeur du parc en tenant compte des capacités financières de la RPNCAM.

Parcs Canada  
Éric Le Bel

## 5.1 Une réserve à vocation de parc national

La réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan pourrait être désignée comme « parc national » advenant la conclusion d'une entente ou d'un traité à la suite des négociations territoriales entre les communautés innues, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

### Enjeux en relation avec les communautés autochtones adjacentes à la réserve de parc

- Des modifications aux modes de gestion de la réserve de parc sont anticipées dans l'éventualité où les négociations en cours entre les gouvernements et les communautés innues concernées aboutiraient à la signature d'une entente finale ou d'un traité.
- Tenir compte des besoins spécifiques exprimés par les communautés autochtones adjacentes à la RPNCAM et de ses engagements passés.

### OBJECTIF 1

**Respecter les droits ancestraux ou issus de traités des communautés autochtones adjacentes à la RPNCAM.**

#### Actions proposées

- Appuyer les négociations territoriales des communautés innues en s'assurant du maintien de la vocation de conservation de la réserve de parc tout en reconnaissant le potentiel de contribution de ces communautés à sa protection et à sa mise en valeur.
- Tenir compte, dans la gestion de la RPNCAM, des orientations du gouvernement fédéral en matière de relations avec les Métis du Canada.

## 5.1 Assi ka kanauenitakanit kassinu anite tekuak

Ne ka mitshiminikanit assi ute tshiuetin *Canada* tekuaki neni Ekuanitshiu-minishtikua tshipa tshi ishi-uitakanua miam ne : «assi ka kanauenitakanit eshpishat *Canada* assi» tshek<sup>U</sup> ma miam tapuetatishunaniti ne ka natapishtatunanut ne ut assi anitshenat tshishe-utshimauat, Utauat, Uepishtikueiat mak innuat.

### Tshekuan eshpanit ashit anitshenat innuat pessish etaht anite assi ka kanauenitakanit

- Uitakanu an tshetshi mishkutshipanit ne tshe ishi-takuaimatakanit assi ka kanauenitakanit tshek<sup>U</sup> ma ishinakuaki tshetshi nishtutatunanut, mekuat e natapishtatuht anitshenat tshishe-utshimauat mak anitshenat innuat pessish etaht nete minishtikua tekuaniti, tshek<sup>U</sup> ma ishinakuaki tshetshi mashinatautishunanut ne mashinaikan tapuetatishunaniti nete aishkat.
- Tshika ui nishtuapatakanu nenu ka ishi-natuenitak anitshenat innuat pessish etaht nete minishtikua nete MATCEM mak ashit ne ka issishuenanut ueshkat tshetshi tutakanit.

### UTITAIKAN PEIK<sup>U</sup>

**Tshika ui ishpitenitakannu innuat pessish ka taht nete MATCEM, utipenitamunaua ka kanauenitahk shashish kie ma ka mashinataikaniti nete ka tapuetatishunanit.**

#### Tshekuan tshipa tutakanu

- Tshetshi uitshiaushinanut nete e natapishtuakanit tshishe-utshimau innu-assit mak tshetshi uemut tutakanit ne atusseun tshetshi minu-kanauenitakanit ne assi mak e nishtuapatakanit anite tshekuan tshipa tshi utinakanu nete innu-assit tshetshi tshishpeuatakanit kie uapatiniuenanut nete assi eshinakuak.

## Indicateurs de rendement

- Advenant la signature d’ententes ou de traités avec les communautés autochtones concernant la RPNCAM, les clauses des ententes ou traités seront respectées par Parcs Canada.
- En l’absence d’une entente ou d’un traité avec les communautés autochtones concernées, aucune action mettant en cause leurs droits ancestraux ne sera entreprise par Parcs Canada, qui poursuivra ses relations harmonieuses avec celles-ci.

## OBJECTIF 2

### Donner suite aux engagements antérieurs de Parcs Canada auprès des communautés autochtones.

#### Actions proposées

- Continuer d’appuyer la communauté de Ekuanitshit pour la mise en œuvre du projet de Maison de la culture innue. La contribution de Parcs Canada dans ce projet se limitera à la réalisation d’un pôle d’accueil des visiteurs, en garantissant le fonctionnement de ce pôle aux normes de Parcs Canada dans les années futures, et à un support professionnel auprès de la communauté pour la mise en œuvre de l’ensemble de ce projet (conception, gestion de collections, formation).
- Avec d’autres partenaires régionaux, appuyer les communautés innues dans leurs initiatives concernant la mise en valeur du patrimoine innu dans les îles.
- Appuyer les efforts des communautés autochtones adjacentes à la réserve de parc, au même titre que les autres communautés, pour qu’elles bénéficient des retombées sociales et économiques résultant de la présence de la réserve de parc.

- Tshika ui nashatakannu ne etatusset MATCEM, mak nenu eshi-petat ne Utaua tshishe-utshimau miam anitshenat e uinakaniht anitshenat ka tshinuemaht innua ute *Canada* assit.

#### Tshe tipaikatshenanut mak tshe ashpatshishimuatsshenanut

- Tshek ma mashinatautishunaniti ne nishtutatunaniti e natapishtatunanut mak anitshenat innuat ne e uauitakanit MATCEM, anite tshekuan tshe nishtutatunanut anite mashinaikanit tshika ishpiteneitam<sup>u</sup> ne *Parcs Canada*.
- Ek<sup>u</sup> eka takuaki ne nishtutatun ashit neni innu-assia ne ka takaukuht nenu, apu tshekuan tshika ut tutak ne *Parcs Canada*, tshetshi nutshitakaniti anitshenat innuat utipenitamunuaua kie tshika minu-uitshetuait iapit shaputue anitshenat.

## UTITAIKAN NISH<sup>U</sup>

### Tshetshi tshishtat nenu ka ishi-tshitshipanit ne *Parcs Canada* nenua ashit innua etaniti innu-assit.

#### Tshekuan tshipa tutakanu

- Tshetshi iapit uitshiakanit ne innu-assi Ekuanitshit tshetshi shaputuepanit nenu mitshuapinu innu-aitun ka uapatiniuenanut, ka ui tshimatat. Nenu muk<sup>u</sup> tshiam tshe ishi-patshitinak ne *Parcs Canada* nete atusseunnu ua tutakanit nenu tshe ashuapamakaniht maniteuat, tshetshi nanitam pimipanit ne atusseun nete aishkat pipuna, mak tshetshi taniti auennua tsheshi uitshiakaniht, tshetshi tshitshipanitaht atusseunnu (tshe ishinakuak, tshe ishi-tshitapatakanit ne tshekuan tshe uapatiniuenanut, tshetshi tshishkutamuakaniht anitshenat).
- Tshetshi uitshiakaniht anitshenat innuat nenu ua tshimataht atusseunnu e uapatiniuenanut eshinakuak ne tshekuan ka ishpitenuakuak tekuak nete minishtikut, kutakat auenitshenat tshipa tshi ashit uitshiauashiuat.

## Indicateurs de rendement

- Parcs Canada aura supporté la communauté de Ekuanitshit dans la réalisation du projet de la Maison de la culture innue et aura aménagé son pôle d'accueil tel que prévu au projet.
- Un concept de mise en valeur du patrimoine innu, dans les îles du secteur Ouest, sera développé et mis en œuvre par la communauté de Ekuanitshit avec l'appui de Parcs Canada d'ici 2007-2008.
- Les démarches faites par Parcs Canada auront permis de créer des emplois liés aux opérations de la RPNCAM, dans la réserve de parc ou dans les communautés autochtones, au cours des cinq prochaines années.

## OBJECTIF 3

### Favoriser des relations harmonieuses avec les communautés autochtones lorsqu'il est question de la gestion de la réserve de parc.

#### Actions proposées

- Maintenir des contacts étroits et réguliers avec les communautés autochtones concernées par la gestion de la RPNCAM.
- Mettre en place des mécanismes opérationnels de gestion coopérative entre Parcs Canada et les communautés autochtones concernées.
- En collaboration avec le Service canadien de la faune et les communautés autochtones concernées, favoriser leur contribution à la protection et à la mise en valeur des refuges d'oiseaux migrateurs de Betchouane et de Watshishou.
- Effectuer des ajustements à la gestion de la réserve de parc en tenant compte de la réalité autochtone, ce qui impliquera, entre autres :
  - de prendre appui sur les connaissances traditionnelles des communautés;
  - de tenir compte de leurs activités traditionnelles et de leurs pratiques;
  - de favoriser la mise en valeur du patrimoine autochtone.

- Tshetshi nashatakanit nenu e ushkuishtahk innuat, ka taht pessish nete assinu ka kanauenitakanit, miam anitshenat etutuakaniht kutakat utenat etaht, tshetshi kie uinuau minakaniht tshekuannu e katshitinakanit nete tekuanit nenu assinu ka kanauenitakanit.

#### Tshe tipaikatshenanut mak tshe ashpatshishimuatshenanut

- *Parcs Canada* tshika uitshieu nenua innua Ekuanitshit tshetshi tshimataniti mitshuapinu innu-aitunnu ka uapatiniuenanut mak tshika tshimatau nenu tshetshi ashuapamakaniht maniteuat miam ne ka issishuenanut.
- Tshika tutakannu nete atusseun innuat tshetshi uapatiniueht eshi-nishtuapatahk nete minishtikua ka takuaniti nete natamit anitshenat innuat Ekuanitshit tshika tutamuat kie nenua *Parcs Canada* nete eshk<sup>u</sup> eka tananut 2007-2008.
- Nenu tshekuannu tshe tutak ne *Parcs Canada* tshika takuana atusseuna nete MATCEM, nete assi ka kanauenitakanit kie nete innu-assit, nete patetat tatupina ishpish.

## UTITAIKAN NISHT<sup>U</sup>

### Tshetshi nishtutatuht anitshenat innuat etaht innu-assit miam e uitakaniti ne assi ka kanauenitakanit e tshitapakaniti.

#### Tshekuan tshipa tutakanu

- Tshetshi nanitam minupanitanut mak anitshenat innuat etaht nete innu-assit e takaukuht nenu e tshitapakanit nenu MATCEM.
- Tshetshi tutakanit atusseuakana menuati, mamu etusseshtakanit nete *Parcs Canada* mak anitshenat innuat etaht nete innu-assit ka takaukuht nenu atusseunnu.
- Tshetshi nakatuapakaniti neni ka taht missipat nete Betchouan mak Watshishou kie tshetshi uauitshituht anitshenat innuat mak katashashat tshetshi minunakutakanit nenu ua kanauenitakanit.

- Contribuer à la formation de personnel autochtone dans les domaines des services aux visiteurs, de la mise en valeur et de la conservation des écosystèmes.

### Indicateurs de rendement

- Des rencontres bilatérales entre Parcs Canada et les communautés autochtones auront été tenues à raison d'un minimum de deux rencontres annuelles.
- Les mécanismes de gestion coopérative de la RPNCAM auront été mis en place et seront opérationnels deux ans après la signature de l'*Entente de principe d'ordre général* entre les gouvernements et les Innus.
- Des modalités particulières de gestion des refuges d'oiseaux migrateurs de Betchouane et de Watshishou auront été définies et mises en œuvre entre Parcs Canada, le Service canadien de la faune et les communautés autochtones concernées pour leur protection et leur mise en valeur d'ici 2006-2007.

## 5.2 Un milieu naturel à protéger

La gestion d'un parc national doit être centrée sur l'intégrité écologique. La RPNCAM possède un patrimoine naturel extraordinaire. Ce milieu naturel précieux est à protéger notamment parce qu'il abrite des écosystèmes représentatifs du paysage canadien, qu'il contribue au bien-être et à l'économie de communautés locales et qu'il a permis à l'homme de survivre en harmonie avec ces écosystèmes au cours des siècles.

Dans la perspective de préserver le patrimoine naturel de la RPNCAM, un énoncé d'intégrité écologique (ÉIÉ) a été élaboré en 2003 afin de fixer les buts, les objectifs, les stratégies et les indicateurs requis pour maintenir l'intégrité écologique du parc. L'approche proposée pour le maintien de l'intégrité écologique de la RPNCAM est basée sur la notion d'écosystème, et elle considère que les êtres humains, l'économie, l'environnement du parc et de la région de la Minganie sont interdépendants.

- Tshetshi uauetashtakanit ne e takuaitshenanut nete assit ka kanauenitakanit mak tshetshi ishpitenitakanit nenu innuat eshinniuh, eukuan ume tshipa ui tshitapatakanu tutakanit ne :
  - Tshetshi ashpatshishimatshenanut anitshenat innuat eshi-nishtuapatahk tshekuannu nenu innu-aitunnu;
  - Tshetshi ishpitenitakanit nenu etatusset mak e aitit, innu-aitun e uauitakanit;
  - Tshteshi uapatiniuenanut nenu e ishi-kanauenitashuht anitshenat innuat.
- Tshetshi uitshiaushinanut anitshenat innuat tshishkutamuakanitau nete tshe aitiht nenua maniteua tshe aitutuah, tan tshe ishi-uapatiniieht tshetshi minunakutaht kie minu-kanauenitahk nenu eshinakanit assinu kie eshi-nitautshinit anite tshekuannu.

### Tshe tipaikatshenanut mak tshe ashpatshishimuatsshenanut

- Utshimau-aimitupanat anitshenat *Parcs Canada* mak innuat nete etaht innu-assit, nishuau peikupipuna ishpish.
- Ne tshe ishi-takuaimatakanit ne atusseun nete tekuaq MATCEM tshika tshimatakannua kie tshika pimipannua tshi nishupipuna neme tshi mashinatautishunanuti mashinaikan ka nishtutatunanut ka ishinikatet : *Entente de principe d'ordre général* anitshenat tshishe-utshimauat mak innuat tshi mashinatautishutau.
- Tshika ui takuan tshe ishi-nishtutatishunanut e uitakaniti anite etaht anitshenat missipat nete Betchouane mak Watshishou, shash nenu tshika tshitshipanu ne *Parcs Canada*, katashashat mak anitshenat innuat etaht nete pessish kie ka takaukuht, tshetshi minu-kanauenitakanit kie minu-nakutakanit ne eshk<sup>u</sup> eka utshitshipanit 2006-2007.



La protection de l'intégrité écologique de la RPNCAM demeure un grand défi, étroitement lié à la santé environnementale de la Minganie, qui demande la collaboration de tous : les employés de Parcs Canada, les communautés et les intervenants de la région, les visiteurs et le grand public.

### Enjeux de conservation des écosystèmes

- Connaissances incomplètes des composantes et des processus naturels du parc.
- Absence d'un programme structuré de suivi sur l'état de santé des écosystèmes.
- Limitation des impacts du développement et de l'utilisation du parc sur les écosystèmes.
- Atténuation des impacts des activités traditionnelles sur les écosystèmes du parc.

### Approche globale pour le maintien de l'intégrité écologique à la RPNCAM

- But 1 :** La collaboration des communautés à la mission du parc.
- But 2 :** L'amélioration des connaissances et le suivi des écosystèmes.
- But 3 :** Le développement et l'utilisation du parc dans le respect de son intégrité écologique.
- But 4 :** Le partenariat écologique à l'échelle du grand écosystème régional.
- But 5 :** Le maintien et la restauration des écosystèmes du parc.
- But 6 :** L'éducation et la communication avec le public.



Parcs Canada  
Éric Le Bel



## OBJECTIF 1

**Améliorer les connaissances sur les écosystèmes pour mieux documenter et préserver l'intégrité écologique du parc.**

### Actions proposées

- Acquérir des connaissances de base additionnelles sur les écosystèmes du parc en donnant la priorité au secteur Est.
- Mettre en place une base de données informatisée selon les normes de Parcs Canada.

### Indicateurs de rendement

- Les connaissances de base sur le parc auront été améliorées.
- Les données acquises sur le territoire du parc (ressources naturelles, ressources culturelles, savoirs traditionnels\*, etc.) auront été informatisées et consignées selon les normes de Parcs Canada d'ici 2015.

## OBJECTIF 2

**Établir un programme scientifique de surveillance des écosystèmes permettant de rapporter au public canadien l'état de l'intégrité écologique du parc.**

### Actions proposées

- Identifier les indicateurs et les mesures de l'état d'intégrité écologique du parc en s'appuyant sur les orientations nationales, et mettre en œuvre le programme de surveillance.

- Réaliser un rapport sur l'état de la RPNCAM tous les cinq ans.

### Indicateurs de rendement

- Le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc, actuellement en voie de développement, permettra, à l'aide de 6 à 8 indicateurs scientifiques, de statuer sur l'état du parc en 2008.

## OBJECTIF 3

**S'assurer que le développement et les utilisations du parc respectent l'intégrité des ressources naturelles.**

### Actions proposées

- Établir la capacité de support\* du milieu afin d'assurer une saine gestion de la fréquentation.
- Maintenir les efforts de surveillance du parc par un programme d'application de la loi basé principalement sur la sensibilisation et la prévention. Cela implique de mettre à jour, sur une base quinquennale, le plan d'application de la loi de la RPNCAM et le programme d'éducation qui en découle.
- Effectuer le suivi de l'utilisation du territoire du parc et mettre en place les mesures préventives et correctives visant à minimiser les impacts sur les écosystèmes.

### Indicateurs de rendement

- La capacité de support et les modalités de gestion de la fréquentation seront connues et respectées pour les activités d'ici 2008.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

**LES INDICATEURS PRÉLIMINAIRES DE SURVEILLANCE  
DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE À LA RÉSERVE  
DE PARC NATIONAL DU CANADA DE L'ARCHIPEL-DE-MINGAN**

La RPNCAM élabore actuellement un programme de surveillance de l'intégrité écologique qui permettra de statuer scientifiquement sur l'état du parc. Les indicateurs et les cibles d'intégrité écologique du parc qui seront développés s'appuieront sur les orientations nationales, et comprendront les éléments suivants.

	<b>Indicateurs/mesures</b>	<b>Cibles</b>
<b>Espèces indigènes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biodiversité</li> <li>- Plantes d'intérêt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La biodiversité du parc est maintenue à un haut niveau. Aucune perte d'espèces indigènes, animales ou végétales.</li> <li>- Les colonies de plantes d'intérêt sont stables ou en augmentation.</li> </ul>
<b>Espèces focales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Population d'eiders à duvet</li> <li>- Population de chardons de Mingan</li> <li>- Population de pygargues à tête blanche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population d'eiders à duvet <math>\geq 5000</math> couples.</li> <li>- Le nombre de plants des principales colonies de chardons de Mingan (60 %) est supérieur au seuil minimum viable.</li> <li>- La population de pygargues à tête blanche est <math>\geq 5</math> couples et le nombre de jeunes à l'envol est <math>\geq 0,7</math> jeune/nid.</li> </ul>
<b>Herbivores-prédateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renard roux</li> <li>- Lièvre d'Amérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La relation prédateur-proie permet de maintenir viables les populations de renards roux et de lièvres d'Amérique (<math>\geq 1000</math> lièvres).</li> </ul>
<b>Productivité-Décomposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser</li> </ul>
<b>Cycle des nutriments</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser</li> </ul>
<b>Communautés, âge et répartition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Écosystèmes terrestres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser</li> </ul>
<b>Processus physiques et biologiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chablis et impacts des cormorans à aigrettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À préciser</li> </ul>
<b>Stress</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation de la végétation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La perte nette de littoraux fragiles ou d'intérêt, liée à l'utilisation du parc, est <math>\leq 10</math> % de leur superficie ou jugée acceptable pour le maintien des communautés végétales.</li> </ul>

- Le plan d’application de la loi sera mis à jour en 2009-2010 dans le but de réduire les infractions pouvant compromettre l’intégrité des écosystèmes.
- Un programme de suivi de l’utilisation du territoire sera établi d’ici 2008 et des mesures préventives ou correctives seront apportées systématiquement pour prévenir et limiter les impacts sur les écosystèmes.

#### **OBJECTIF 4**

**Assurer la pérennité des ressources et des écosystèmes du parc pour l’exercice d’activités traditionnelles de récolte en matière de ressources renouvelables ou d’activités récréatives traditionnelles autorisées par Parcs Canada aux résidants non autochtones des communautés locales.**

##### **Actions proposées**

- Développer et mettre en oeuvre un plan de gestion des activités traditionnelles autorisées par Parcs Canada aux résidants non autochtones des communautés locales.
- Assurer, au besoin, la promulgation des règlements permettant la pratique, par les résidants non autochtones des communautés locales, d’activités traditionnelles (chasse hivernale aux canards de mer, colletage de lièvres, camping, cueillette de petits fruits) autorisées par Parcs Canada.
- Évaluer les impacts des activités traditionnelles pratiquées par les résidants non autochtones des communautés locales sur les écosystèmes.

##### **Indicateurs de rendement**

- Le plan de gestion des activités traditionnelles pratiquées par les résidants non autochtones des communautés locales sera produit d’ici 2008.
- Les populations animales et végétales demeureront viables, et les impacts des activités sur les ressources et les écosystèmes seront acceptables.

#### **OBJECTIF 5**

**Maintenir les écosystèmes du parc et, au besoin, les restaurer.**

##### **Actions proposées**

- Produire le plan de conservation des écosystèmes de la RPNCAM.
- Définir et appliquer à la gestion des écosystèmes des principes de gestion intégrant les connaissances sur les pratiques et les savoirs traditionnels.
- Protéger les espèces à statut précaire en se référant aux listes officielles disponibles (consulter les listes préliminaires en annexes I et II).
- Suivre l’évolution et contrôler l’expansion de certaines espèces introduites jugées envahissantes.
- Actualiser les plans d’urgences environnementales et de gestion du feu.

##### **Indicateurs de rendement**

- Les espèces à statut précaire, dont le charbon de Mingan, seront préservées dans le parc et seront consignées dans une banque d’information géoréférencée d’ici 2008 (voir objectif 1).
- Les populations d’espèces introduites envahissantes ne menaceront pas la biodiversité ou l’intégrité des écosystèmes du parc et seront consignées dans une banque d’information géoréférencée d’ici 2008 (voir objectif 1).
- La mise à jour des plans d’urgences environnementales et de gestion du feu et leur mise en oeuvre d’ici 2008 permettront de prévenir et d’atténuer les effets des catastrophes environnementales sur les écosystèmes du parc.

### 5.3 Un milieu de traditions à protéger

La présence de l'homme sur le territoire, son histoire, sa culture et ses traditions sont intimement associées aux valeurs patrimoniales de la RPNCAM. Ces valeurs attestent la longue durée de l'occupation humaine et sont reflétées dans les cultures des communautés locales de la région. Or, ces cultures sont porteuses de pratiques et de savoirs traditionnels façonnés par un rapport étroit avec la nature. En ont résulté des modes de vie caractéristiques, dont témoignent les ressources culturelles et les populations vivant à proximité de la réserve de parc.

#### Qu'est-ce qu'une ressource culturelle?

En vertu de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada*, les ressources culturelles constituent une œuvre humaine ou un endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle ou culturelle dont la valeur historique a été reconnue.

#### Tshekuan an ne ka takaikanit aitun anite assit?

Ne e tshitapakanit *anite takuaikan mashinaikan e tshitapakanit ne tshekuan ka takaikanit aitun anite assit ka tutak Parcs Canada*, ne ka takaikanit aitun anite assit eukuan an ne tshekuan ka tutakanit, innu ka tutak kie ma ka nametat anite auen kie ma ka ishpiteitakuak anite aiamieunit kie innu-aitunit kie ka nishtuapakanit nete tipatshimunit.

### Enjeux relatifs aux ressources culturelles

- La nécessité d'identifier et de reconnaître les ressources culturelles sur l'ensemble du territoire comme traces de la longue durée de l'occupation humaine.
- Le besoin de connaissance des cultures des communautés locales comme véhicule de sensibilisation aux modes d'intervention de l'homme dans la nature.
- L'implication essentielle des communautés locales dans la collecte et l'inventaire de leurs pratiques et savoirs traditionnels.
- La limitation des impacts du développement et de l'utilisation du parc sur les ressources culturelles.

### OBJECTIF 1

**Améliorer les connaissances des ressources culturelles et acquérir les connaissances sur les pratiques et les savoirs traditionnels reliés à la RPNCAM.**

#### Actions proposées

- Poursuivre l'inventaire de base des ressources culturelles de la RPNCAM (architecturales, ethnologiques et archéologiques) ainsi que le programme de recherche en histoire.
- Réaliser une étude de la toponymie des îles.
- Réaliser l'inventaire des ressources archéologiques dans le secteur Est de la RPNCAM.
- En collaboration avec les communautés locales, réaliser une étude sur les pratiques et savoirs traditionnels (climatologie, géographie, botanique, zoologie, systèmes techniques, culture matérielle, vision du monde, mythes et légendes, éco-éthique) concernant le territoire de la RPNCAM.
- Élaborer un outil d'intégration (guide) des pratiques et des savoirs traditionnels des communautés locales qui sont en lien avec la RPNCAM.

## Indicateurs de rendement

- Les connaissances de base sur les ressources archéologiques du secteur Est de la RPNCAM seront acquises d'ici 2010.
- Un répertoire des ressources culturelles et autres témoins de l'histoire humaine de la RPNCAM sera élaboré d'ici 2007 et sa mise à jour sera par la suite assurée.
- Les recherches sur les pratiques et savoirs traditionnels des communautés locales concernant la RPNCAM seront terminées d'ici 2010.
- Un guide des pratiques et savoirs traditionnels en lien avec la RPNCAM sera disponible aux employés du parc de même qu'aux communautés locales d'ici 2010.

## OBJECTIF 2

**Assurer la protection des ressources culturelles et autres témoins importants de l'histoire humaine.**

### Action proposée

- En conformité avec la *Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada* (1994), mettre en œuvre un protocole d'intervention de mesures concrètes pour assurer la protection des ressources culturelles et autres témoins importants de l'histoire humaine. Ce protocole devra également comporter un programme de suivi d'ici 2007.

## Indicateurs de rendement

- Les mesures de protection prévues dans le protocole d'intervention seront intégrées dans le programme de gestion de la RPNCAM.
- Le programme de suivi sera mis en œuvre dans les deux ans suivant son adoption et démontrera que les ressources culturelles, telles que les fours basques de l'île Nue et autres témoins importants de l'histoire humaine, ne se seront pas détériorées.

## 5.4 Un milieu à faire connaître et à apprécier

Dans le cas de la RPNCAM, la mise en valeur se fonde sur la raison d'être du parc, s'appuie sur la stratégie de communication de Parcs Canada *Engager les Canadiens* et s'ancre dans les messages d'importance nationale qui orienteront tous les efforts d'interprétation, de communication, de promotion et de sensibilisation.

En référence à la vision de la RPNCAM, énoncée au chapitre 4, et aux messages à transmettre aux différentes clientèles, le défi à relever en matière de mise en valeur consiste donc à améliorer l'approche de communication afin de mieux faire comprendre et apprécier les valeurs patrimoniales du parc, tout en impliquant le public au maintien de son intégrité écologique et à la protection de ses ressources culturelles.



Parcs Canada  
Marie Lachance

Dans les prochaines années, le programme de mise en valeur de la RPNCAM s'articulera autour d'un concept nature-culture qui prendra en compte les liens étroits entre l'ensemble des caractéristiques naturelles du parc et la culture des communautés autochtones et des autres communautés adjacentes. Les principales interventions de ce programme feront l'objet d'une évaluation pour mesurer leur efficacité communicationnelle.

## Stratégie de communication de Parcs Canada

### *Engager les Canadiens*

Cette stratégie a pour objet d'informer adéquatement le public sur le mandat de Parcs Canada. Elle vise également à développer, auprès de la clientèle visée, une meilleure compréhension des aires patrimoniales et des valeurs qui y sont rattachées. Ce faisant, tous les Canadiens seront en mesure d'apporter leur appui et leur contribution à la conservation de leur patrimoine naturel et culturel.

## Tan eshi-pimushtat aimunnu ne Parcs Canada

### *Tshetshi uitshiaushiht auenitshenat ka utshipanit ute Canada assit*

Ne eshi-pimutenanut ui minu-uitamuakanuat auenitshenat etatusseniti nenua *Parcs Canada*. Nenu ashit ui tutamuat tshetshi minu-nishtutakanit atusseunnu ne e uitakaniti assia ka ishpitenitakuaki kie ishpitenitamun tekuaq anite. Nenu tutakaniti, anitshenat uetshiht ute assit tshika tshi minu-uitshiaushiuat nenu ua kanauenitakanit assinu ka minuashinit kie ka mishanit aitunnu ka tutakanit anite.

## Enjeux relatifs à la mise en valeur du patrimoine du parc

- Arrimage de la mise en valeur du parc aux orientations de Parcs Canada en matière de maintien de l'intégrité écologique et à la stratégie de communication *Engager les Canadiens*.
- Développement de partenariats fructueux pour la mise en valeur de la RPNCAM.
- Collaboration avec les communautés locales pour la mise en valeur de leur culture respective.
- Présentation au public des liens entre le patrimoine naturel du parc et la culture des communautés autochtones et des autres communautés adjacentes.
- Besoin d'un pôle-synthèse de présentation du patrimoine naturel et culturel du parc.
- Besoin de renouvellement des expositions des centres d'accueil et d'interprétation de Longue-Pointe-de-Mingan et de Havre-Saint-Pierre.
- Protection et mise en valeur des stations de phare de la Petite île au Marteau et de l'île aux Perroquets.
- Mise en valeur du secteur Est du parc.
- Besoin d'outils d'apprentissage pour les visiteurs autonomes.

## OBJECTIF 1

**Offrir une expérience de visite qui permettra aux différentes clientèles de comprendre la raison d'être de la RPNCAM, d'en apprécier toutes les valeurs patrimoniales et de contribuer au maintien de son intégrité écologique et à la protection de ses ressources culturelles.**

### Actions proposées

- Mettre à jour le plan d'interprétation\* de la RPNCAM (1988) selon le concept nature-culture en prenant en considération le secteur Est du parc. Ce plan d'interprétation devra s'appuyer sur l'*Énoncé d'intégrité écologique de la RPNCAM* (2003) et sur la

## Les principaux messages d'importance nationale de la RPNCAM

- La RPNCAM fait partie du réseau des parcs nationaux du Canada dans le but de maintenir à jamais son intégrité écologique par la protection et la mise en valeur de ses ressources naturelles et culturelles. Ce parc représente la région naturelle des Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est.
- La RPNCAM protège une quarantaine d'îles et d'îlots constitués de roches sédimentaires et plus de 1000 îlots de nature ignée ou métamorphique.
- L'archipel de Mingan forme un écosystème insulaire distinct de celui de la côte, caractérisé par la présence d'une grande concentration de sculptures naturelles et d'impressionnantes falaises taillées dans le calcaire.
- Sur une faible superficie, soit environ 112 km<sup>2</sup>, la RPNCAM supporte une végétation riche et diversifiée, résultat de l'action combinée de la nature de la roche en place, du climat et de la présence de la mer.
- La diversité des milieux écologiques favorise la présence d'une faune diversifiée, comprenant notamment douze espèces d'oiseaux marins.
- Autochtones, Européens, Acadiens et Canadiens ont occupé les îles de la RPNCAM pour prélever les ressources, pour y exercer un métier, pour s'y abriter et s'y récréer.
- Par leur attachement au territoire, les habitants des communautés locales ont contribué, et continuent de le faire, à une meilleure compréhension du territoire et à la protection de ses ressources.

## Nenu eshi-takuaniti aimuna tshe ui uitakaniti nutim eshpishat assit ne MATCEM

- Ne MATCEM ekute anite e tapitik nete assia ka kanauenitakaniti nete eshpishat *Canada* assi, tshetshi natshishk mitshiminakanit nenu eshinakutakanit tshetshi etatu minuashit kie ishpenitakanit anite tshekuan eshi-nitautshik, mak e aitananut. Ne assi ka kanauenitakanit nete tapitin assi ka ishinikatet *Basses-Terres du Saint-Laurent de l'Est*.
- Ne MATCEM tshishpeuatam<sup>u</sup> peikunnu ashu patetat minishtikua kie minishtikussa anite ka takuaki ashinia ka pishipanishiti kie ka mamataunakuaki kie peikumitashumitannu minishtikussa ka ishinakuak ashinia ka mamataunakuaki eshinikatakanit *ignée* kie ma *métamorphique*.
- Neni Ekunitshiu-minishtikua ait ishinakuana anite eshi-nitautshik tshekuan mak eshi-takuak tshekuan nete assit, mak ne ashit ashinia ka tshimateti, ka tshinapishkati anite mak ne e katshissekat anite eshinakuak ashinit.
- Eka shuk<sup>u</sup> tshenuapekak, miam put (112 km<sup>2</sup>) ne MATCEM, takuanana mitshet nipisha natautshiki, mitshetuit ishinakuana, ne uet ishinakuaki eukuan an ne assi eshinakuak, ashini, tshishik<sup>u</sup> mak ne shipek<sup>u</sup> tekuak pessish.
- Ne eshinakuak assi, eukuan an ashit uet taht aueshishat kie pineshuat mitshetuit eshinakushiht, miam mate peikunnu ashu nish<sup>u</sup> e aishinakushiht pineshuat etaht.
- Innuat, tshishe-mishtikushuat, kashkanatshuat kie kakusseshiht tepanat nete minishtikut ne tekuak MATCEM tshetshi utinahk tshekuannu eshi-takuannit, tshetshi atusseht, tshetshi uitshikashuht kie tshetshi kau nitautshitaht tshekuannu.
- Nenu ka ishpenitak assinu, anitshenat epiht utenaua pessish patshitinamupanat eshi-nishtuapatahk assinu kie eshk<sup>u</sup> nenu tutamuat, tshetshi minu-nishtuapatakanit assinu kie tshetshi minu-kanauenitakanit tshekuannu tekuanit nete assit.



---

stratégie *Engager les Canadiens*. L'expérience de visite proposée tiendra compte également de la capacité de support des îles.

- En partenariat avec les organismes locaux et régionaux, renouveler l'exposition présentée au centre d'interprétation de Longue-Pointe-de-Mingan.
- En partenariat avec les organismes locaux et régionaux, développer de nouvelles expositions ou de nouveaux programmes d'interprétation qui permettront d'atteindre les objectifs d'une expérience de visite diversifiée et significative.
- Diversifier le programme d'interprétation dans les îles, en ciblant particulièrement l'île aux Perroquets.
- Fournir aux visiteurs autonomes des outils d'apprentissage adaptés à leurs besoins.

### Indicateurs de rendement

- À compter de 2005-2006, la connaissance de la raison d'être et des messages d'importance nationale de la RPNCAM par ses visiteurs dépassera 75 % lorsque mesurée périodiquement par sondage.
- Le taux d'appui du public au mandat de Parcs Canada en vue du maintien de l'intégrité écologique de la RPNCAM dépassera 75 %. Cet indicateur sera mesuré dans le cadre d'études approfondies auprès des clientèles concernées d'ici 2015.

## OBJECTIF 2

**Collaborer à la mise en valeur des cultures locales en lien avec la RPNCAM (incluant les pratiques et les savoirs traditionnels) auprès du public visiteur.**

### Actions proposées

- Intégrer progressivement les connaissances acquises sur les ressources culturelles et les pratiques et savoirs traditionnels des communautés locales en lien avec la RPNCAM dans le programme de mise en valeur du parc.

- Appuyer les communautés locales dans leurs activités de mise en valeur de leur culture respective destinées aux visiteurs de la RPNCAM.

### Indicateurs de rendement

- Plus de 60 % des visiteurs du parc connaîtront les caractéristiques de la culture, des pratiques et des savoirs traditionnels des communautés locales qui sont en lien avec le territoire de la RPNCAM. Cet indicateur sera mesuré lors d'une étude approfondie d'ici 2015.
- Au moins deux activités d'interprétation mettant en valeur les pratiques et les savoirs traditionnels et la culture des communautés locales seront présentées chaque année au public à partir de 2010.

## OBJECTIF 3

**S'associer aux intervenants régionaux et développer des partenariats fructueux (en favorisant des organismes à but non lucratif) pour mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'ensemble du parc et de la Minganie.**

### Actions proposées

- Au Centre de recherche et d'interprétation de la Minganie à Longue-Pointe-de-Mingan, arrimer les deux offres de service, c'est-à-dire celle de Parcs Canada et celle de la Station de recherche des îles Mingan, de manière à assurer leur complémentarité.
- En collaboration avec la municipalité et avec d'autres partenaires régionaux, développer à Havre-Saint-Pierre une exposition synthèse d'interprétation sur les valeurs patrimoniales de la RPNCAM.
- En collaboration avec des organismes à but non lucratif, développer une approche de partenariat afin de mettre en valeur les stations de phare de la Petite île au Marteau et de l'île aux Perroquets.

- En collaboration avec des organismes du milieu, développer une approche de partenariat afin de mettre en valeur le patrimoine du secteur Est du parc.
- Avec les organismes concernés du milieu, examiner si des lieux, personnages ou événements particuliers méritent d'être désignés d'importance historique nationale, et s'il y a lieu, collaborer à la présentation d'une demande de désignation à la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada.

### Indicateurs de rendement

- Des rencontres régulières entre Parcs Canada et les responsables de la Station de recherche des îles Mingan permettront d'harmoniser l'offre de service du Centre de recherche et d'interprétation de la Minganie à la satisfaction des deux parties et du public en général.



Parcs Canada  
Éric Le Bel

- La mise en valeur du parc sera améliorée au cours des cinq prochaines années grâce à des ententes de partenariat avec les organismes du milieu. Le nombre d'ententes réalisées et l'importance des investissements financiers extérieurs serviront d'indicateurs.

### OBJECTIF 4

#### Rejoindre les visiteurs virtuels et les communautés locales intéressés à la découverte du réseau de Parcs Canada et de la RPNCAM.

#### Actions proposées

- Poursuivre les efforts de diffusion externe par l'ajout d'activités éducatives dans le site Internet du parc et par la participation à des activités auprès des communautés locales.
- Créer des alliances avec les divers intervenants qui ont pour mandat la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel.
- Adapter le programme scolaire de la RPNCAM au nouveau Programme d'éducation du Québec et développer un programme spécial pour le niveau secondaire.

#### Indicateurs de rendement

- Le nombre de personnes rejointes par le site Internet du parc augmentera de 5 % par année.
- En rejoignant les étudiants de niveau secondaire par l'intermédiaire du site Internet du parc, on observera en 2007 une augmentation de 10 % du nombre d'étudiants participant au programme scolaire.
- Le taux de participation des résidents aux activités de mise en valeur augmentera de 10 % d'ici 10 ans.

## 5.5 Un milieu à découvrir

À la RPNCAM, les services aux visiteurs ont pour mandat de favoriser la découverte du parc grâce à un accueil chaleureux, une information claire et une orientation précise sur les services et infrastructures du parc, tout en tenant compte des intérêts variés des visiteurs. Des messages éducatifs sont au cœur de chaque intervention faite auprès du public afin de le sensibiliser à l'importance du maintien de l'intégrité écologique du parc et à la protection des ressources culturelles.

### Enjeux reliés aux services aux visiteurs

- Disposer d'une connaissance à jour des habitudes d'utilisation, des besoins et des attentes des visiteurs et usagers du parc, tant régionaux qu'en provenance de l'extérieur.
- Améliorer les services d'accueil, d'information et d'orientation, particulièrement dans le secteur Est.
- Assurer la sécurité et la paix publiques pour les visiteurs fréquentant la RPNCAM.



Parcs Canada

- Améliorer la gestion de la fréquentation par une répartition adéquate des activités et des services sur l'ensemble du territoire du parc.
- Planifier les actions de communication et de marketing pour améliorer la compréhension des partenaires et du public face à la nécessité d'assurer l'équilibre entre le maintien de l'intégrité écologique, la protection des ressources culturelles et la mise en valeur du parc.

### OBJECTIF 1

**Connaître et identifier les habitudes d'utilisation du territoire, les besoins et les attentes des différents segments de la clientèle.**

#### Actions proposées

- En collaboration avec les partenaires et décideurs régionaux, partager et raffiner les procédures et outils de cueillette d'information auprès des visiteurs afin d'améliorer la prise de décision quant à la gestion de l'offre et de la demande.
- Procéder à des enquêtes ponctuelles afin de bien connaître les besoins et les attentes des visiteurs et d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services offerts.



Parcs Canada

## Indicateurs de rendement

- Les données et résultats sur la fréquentation annuelle seront diffusés au public dès 2005-2006.
- Les habitudes d'utilisation du parc par les visiteurs feront l'objet d'une analyse particulière en 2005-2006.
- Une évaluation quinquennale des besoins et des attentes de la clientèle sera réalisée à partir de 2005-2006.

## OBJECTIF 2

**Maintenir et améliorer la qualité des services d'accueil et des infrastructures dans les différents secteurs du parc.**

### Actions proposées

- Tenir compte de la qualité de l'expérience de séjour\* des visiteurs, gérer la fréquentation du parc et adapter l'offre de service en s'appuyant sur les indicateurs qui auront été établis en matière de capacité de support des écosystèmes, des ressources culturelles et des infrastructures en place.
- Examiner les potentiels d'utilisation récréative et éducative, particulièrement dans le secteur Est, et adapter l'offre de service en matière d'installations (quais, sentiers, campings, etc.) pour faire face à l'accroissement de la fréquentation ou encore pour éviter des impacts négatifs sur les ressources naturelles ou culturelles ou sur la qualité de l'expérience des visiteurs.
- Améliorer l'accès universel à l'île Quarry de manière à faire découvrir à la clientèle visée les principaux éléments naturels et culturels qui caractérisent le parc.
- Améliorer la signalisation sur les îles et sur la terre ferme (plus particulièrement dans le secteur Est) afin de faciliter l'orientation des visiteurs et de les sensibiliser au respect de la réglementation.
- Améliorer à moyen terme les infrastructures d'accueil à Havre-Saint-Pierre.

## Indicateurs de rendement

- Le taux de satisfaction des visiteurs quant à la qualité de leur visite sera plus grand que 85 %.
- Le nombre de plaintes des visiteurs sera inférieur à 1 % de la fréquentation totale du parc.
- L'accès universel sera amélioré à l'île Quarry d'ici 2010.
- Le développement du secteur Est aura été amorcé d'ici 2010.

## OBJECTIF 3

**S'associer aux intervenants des milieux touristique et économique régionaux dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de marketing, de communication et de diversification de l'offre de service.**

### Actions proposées

- Renforcer les liens avec les partenaires et entreprises qui collaborent avec Parcs Canada.
- Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires du parc, un plan de communication et un plan de marketing pour la RPNCAM dans le respect des orientations de la stratégie *Engager les Canadiens*.
- Maintenir des communications régulières avec les bateliers de façon à ajuster l'offre de transport maritime à la demande sans compromettre la stabilité, l'harmonisation et la diversité des services offerts dans le respect des impératifs de conservation du parc.

## Indicateurs de rendement

- Deux activités de marketing seront réalisées en partenariat annuellement.
- Deux rencontres avec les bateliers seront tenues chaque année.

## Des activités de plus en plus diversifiées mais appropriées à un parc national

Les activités récréatives et de plein air autorisées dans un parc national doivent être appropriées au mandat de conservation de ce territoire et ainsi se conformer aux politiques de gestion de Parcs Canada. Les activités encouragées à la RPNCAM doivent respecter le plan de zonage, la capacité des infrastructures, la sécurité publique et l'intégrité écologique du parc. La pratique de ces activités, actuellement basée sur le principe de précaution, devra éventuellement être établie sur une analyse plus fine de la capacité de support des écosystèmes et de la qualité de l'expérience des visiteurs.

À l'annexe III, on retrouve sous forme de tableaux, la liste des activités autorisées dans la RPNCAM pour les visiteurs, les partenaires commerciaux et les résidents des communautés locales. On fait également état des activités prosrites pour tous les types de clientèles. Pour les deux catégories d'activités, autorisées et prosrites, les tableaux apportent des précisions quant à la période de l'année, aux endroits permis ou interdits et aux conditions de pratique de ces activités.

En ce qui concerne les activités traditionnelles autochtones, il faut se rappeler que la RPNCAM a été créée sous réserve des droits des peuples autochtones concernés et que ces droits doivent être définis par voie de négociation avec les deux paliers de gouvernement concernés.

Par ailleurs, certaines activités traditionnelles sont autorisées aux résidents des communautés locales, conformément à l'article 17 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* sur certaines îles et à certaines conditions.

## Tshitshue tshekuan ka mitshek etutakannit kie mitshetuait ka ishinakuak mak ka takaik assinu ka kanauenitakanit.

Ne tshekuan e tapuetakanit nete tshetshi tutakanit, miam ne e metuenanut kie ma e tananut nete assit ka kanauenitakanit, tshika ui nashatakanu ne eshi-natuenitak ne *Parcs Canada* nete eshi-takuaitshet anite assinu ka kanauenitakanit. Nenu tshekuannu tshe tapuetak ne MATCEM tshetshi tutakanit anite assit, tshika ui tshitapatakannu nenu eshi-nitautshinnit tshekuannu, tan eshpish tshetshi taniti auennua anite mak tshetshi eka kushtikuanit kie tshetshi ishpitenitakannit tshekuannu eshpannit nete assit. Ne ua itatussenanut, ne ashpattshishimuatshenanu ka tapuetatishunanut tshekuan ka nakatuenitakanit, tshika ui aishkat etatu tshitapatakannu tshetshi minuat, kie tshetshi nashatakanit eshinakuak ne tshekuan eshi-nitautshik nete assit mak tshetshi tshitapatakannit anitshenat maniteuat eshi-pikutaht.

Nete mashinaikan ka itashtet neu, takuan anite ka kashkatshiat mashinaikan ka tutakanit, anite uitakanu tshekuannu tiapuetakanit tshetshi tutakanit nete MATCEM, anitshenat tshe tshi tutahk maniteuat, ka uitshiaushiht etatussenanit, anitshenat ka utshiht anite pessish. Neme ashit uitakanu nete mashinaikanit ne tshekuan eka ka tapuetakanit tshetshi tutakanit anitshenat kassinu etashiht ka uinakanit anutshish eka ka tapuetuakanitau. Neni enishiki tshekuan tshipa itatussenanu, ne ka tapuetakanit kie ne eka ka tapuetakanit, anit e mashinaikanit uitakanu tan ishpish ne tshitshue tshe tshitapatakannit, tanite ashit tshekuan tiapuetakanit kie ma eka e tapuetakanit mak tan tshe ishinakuak ne aitun tshe tapuetakanit tshetshi tutakanit.

Ek<sup>u</sup> anitshenat ka aitatusseht anitshenat innuat, tshissenimakanu ne MATCEM tutakanipan e mamitunenitakaniti utipenitamunuaua innuat ka takaukuht mak nenua utipenitamunuaua tshika ui minu-uitakanua nete e natapishtatunanut ashit anitshenat tshishe-utshimauat e nishiht ka takaukuht nenu atusseunnu.

Neme ashit, passe nenu ka aitiht anitshenat innuat tapuetakannu, anitshenat innuat ka taht pessish anite, miam ka itashtet nete mashinaikanit peikunnu ashu nishuasht anite e tutakanit *takuaikan ka nakatuenitakaniti assia ute Canada* assit nete passe minishtikut mishkut tshika ui nashatamuat nenu passe etakanit tshekuannu.

## OBJECTIF 4

**Gérer les risques en matière de sécurité et de paix publiques par la mise en place d'actions préventives et par l'établissement de stratégies d'intervention adaptées au contexte insulaire.**

### Actions proposées

- Maintenir à jour et mettre en œuvre les plans opérationnels de sécurité publique, de prévention et de lutte contre le feu ainsi que des mesures d'urgence adaptées au contexte insulaire. Travailler en étroite collaboration avec la Garde côtière canadienne et les autres organismes concernés.
- Développer des outils visant à informer les visiteurs des risques inhérents à la pratique de certaines activités récréatives (en lien avec les services offerts dans le parc) et des mesures préventives à adopter pour assurer leur sécurité de manière responsable.
- Assurer un programme d'application de la loi axé sur la sensibilisation et la prévention.
- Poursuivre la collaboration avec les partenaires offrant des services de transport maritime, de sécurité, de surveillance du territoire ou d'autres types de services, de manière à limiter les incidents et les interventions de sécurité publique.

### Indicateurs de rendement

- Le nombre d'incidents liés à la sécurité publique annuellement demeurera inférieur à 20.
- Le nombre de plaintes liées à la paix publique sera inférieur à 5 annuellement.
- Le programme d'application de la loi sera axé sur la sensibilisation du public.

## 5.6 Une gestion exemplaire

### – Administration et opérations

La gestion de la RPNCAM pose un défi important tant au plan de l'administration du parc que de ses opérations.

### Enjeux reliés aux opérations du parc

- Mettre en œuvre le plan directeur du parc en s'appuyant sur une saine gestion des ressources humaines.
- Malgré un budget limité, faire face à l'augmentation des frais d'entretien des infrastructures existantes, à l'augmentation des frais de déplacement du personnel vers les centres urbains, à l'augmentation de la masse salariale, à la nécessité de recapitalisation de la flotte de bateaux vieillissante, etc.
- Travailler en partenariat avec les organismes du milieu et les communautés locales pour atteindre l'ensemble des objectifs de gestion du parc.

## OBJECTIF 1

**Dans les cinq prochaines années, assurer la mise en œuvre du plan directeur grâce à l'implication de tous les employés du parc, à une gestion transparente et au support des communautés locales et des partenaires régionaux.**

### Actions proposées

- Mettre à jour le plan d'affaires viable pour la gestion du parc annuellement en tenant compte des objectifs et des actions de gestion du plan directeur.
- Adapter les modes de gestion de la RPNCAM aux plans administratif, légal et opérationnel en fonction des orientations nationales de Parcs Canada, des ententes intervenues avec les communautés locales et avec les partenaires du milieu.

- Pour toutes les décisions et les actions du parc, prendre en compte les valeurs (compétence, respect, équité) et les principes de gestion (imputabilité, efficacité, cohérence, adaptabilité, simplicité, transparence) adoptés par l'Agence Parcs Canada.
- Pour assurer une gestion transparente du parc et obtenir l'appui des organismes locaux et régionaux, maintenir le comité de suivi de la gestion du parc et assurer son dynamisme en créant au besoin des groupes de travail nécessaires à l'intégration du parc à son milieu.
- Analyser les besoins de recapitalisation du parc automobile et de la flotte de bateaux, les deux étant essentiels au bon fonctionnement de la RPNCAM.

### Indicateurs de rendement

- Une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan directeur, en collaboration avec le comité de suivi, permettra de faire le point sur l'atteinte des objectifs fixés en vérifiant si les actions ont été réalisées et en se référant à l'ensemble des indicateurs et des cibles identifiés (Voir annexe V).
- Une étude sur la perception des employés et des partenaires locaux quant à l'application des principes mentionnés précédemment sera réalisée d'ici 2010.
- *Une gestion respectueuse de l'environnement*

Le gouvernement fédéral s'est engagé à promouvoir le développement durable et à donner l'exemple en matière d'environnement. Pour favoriser la mise en application de ce concept, tant à l'intérieur des organismes fédéraux que dans les industries, des outils légaux ont été intégrés dans la législation fédérale, comme dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi sur les océans*.

Comme organisme de conservation, Parcs Canada doit faire preuve d'une gestion environnementale\* exemplaire en ce qui concerne ses investissements et ses opérations.

### Enjeux en matière d'évaluation et de gestion environnementales

- Appliquer rigoureusement le processus d'évaluation environnementale dès le début du processus de planification. Cette façon de faire permet d'accorder la meilleure protection aux ressources naturelles et culturelles de la RPNCAM. Ainsi, la mise en place de nouveaux aménagements ou de nouvelles activités, autant sur la terre ferme que sur les îles, est réalisée avec le minimum d'impacts sur l'environnement.
- Améliorer les opérations de la RPNCAM de manière à ce qu'elles soient davantage respectueuses de l'environnement.

### OBJECTIF 2

**S'assurer que tout nouveau projet de développement et toute nouvelle utilisation du parc soient soumis au processus d'évaluation environnementale afin d'éliminer ou de minimiser leurs impacts négatifs potentiels sur les écosystèmes et les ressources culturelles du parc.**

#### Actions proposées

- Améliorer les procédures d'application du processus d'évaluation environnementale, en particulier au plan du suivi environnemental des projets ou des activités, afin d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuation.
- Adopter des mesures adéquates visant à limiter les impacts négatifs des activités tout en tenant compte de la capacité de support du milieu.

#### Indicateurs de rendement

- Le suivi des impacts environnementaux des projets et des activités démontrera que les mesures de mitigation adoptées auront été mises en place, seront pertinentes pour la protection des écosystèmes du parc ou encore que de nouvelles actions seront nécessaires pour limiter ces impacts. Un registre sera maintenu à jour à cet effet.

### OBJECTIF 3

**Améliorer la gestion environnementale des opérations du parc et son utilisation, c'est-à-dire *écologiser* les opérations de la RPNCAM.**

#### Actions proposées

- Actualiser le plan d'action du système de gestion de l'environnement de manière à gérer sécuritairement les sites contaminés, les réservoirs pétroliers et les équipements contenant des halocarbures, à favoriser le recyclage, à réduire la production des gaz à effet de serre, à éviter la contamination du milieu et à limiter les empreintes des opérations sur les écosystèmes du parc.
- Développer des stratégies et des outils de communication afin d'informer et de sensibiliser les employés, les populations locales, les partenaires et les visiteurs quant à la nécessité d'adopter une attitude responsable et des actions préventives en matière de protection de l'environnement.

#### Indicateurs de rendement

- Un programme de recyclage sera développé et mis en œuvre de manière à optimiser la récupération des rebuts découlant des opérations de bureau, des chantiers et de l'utilisation du parc.
- La production des gaz à effet de serre découlant des opérations du parc sera réduite de 6 % d'ici 2010.
- La consommation de papier sera réduite de 10 % d'ici 2010.
- Lorsque le système de collecte de déchets sera en fonction dans les municipalités de la Minganie, Parcs Canada installera les bacs de recyclage aux endroits appropriés.
- Des messages d'écocivisme seront diffusés aux diverses clientèles visées lors des activités de communication et d'interprétation du parc.

### 5.7 Une mission à partager en Minganie

L'intégration de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan à sa région d'appartenance doit être privilégiée pour faciliter l'atteinte des objectifs du parc en ce qui concerne le maintien de son intégrité écologique, pour favoriser la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel et pour en faire bénéficier le public canadien. L'intégration de la réserve de parc à sa région devrait également permettre de contribuer aux efforts de développement durable et de préservation de la biodiversité de la Minganie.

La préservation à perpétuité du patrimoine naturel et culturel du parc de même que son impact aux plans social, économique et environnemental dépendent, somme toute, de la volonté commune et de l'action collective d'un ensemble de partenaires, dont les citoyens de la Minganie, les organismes publics et les organismes régionaux.

#### Enjeux relatifs à l'intégration régionale

- Obtenir l'appui des communautés de la Minganie en vue d'assurer le maintien de l'intégrité écologique du parc, lequel appartient au grand écosystème régional de la Minganie.
- Intégrer la gestion du parc à celle des territoires adjacents afin de favoriser le développement durable et la préservation de la biodiversité de la région de la Minganie.



---

## OBJECTIF 1

**Favoriser une gestion transparente du parc et des relations harmonieuses avec les communautés locales et les organismes régionaux.**

### Actions proposées

- Développer et maintenir un niveau élevé de collaboration entre le parc et les autres ministères fédéraux et provinciaux œuvrant en région.
- Améliorer les relations avec les communautés et organismes locaux par des moyens tels que le comité de suivi de la gestion du parc, des tables bilatérales de concertation, des projets de partenariat, etc.
- Diffuser les résultats des recherches scientifiques, transmettre les enjeux et les orientations stratégiques de gestion du parc et informer la population sur le suivi des activités identifiées dans le présent plan directeur.

### Indicateurs de rendement

- La majorité des communautés et organismes locaux concernés participeront activement aux rencontres du comité de suivi de la gestion du parc permettant d'échanger, d'établir un dialogue et d'harmoniser les activités de Parcs Canada aux leurs. On anticipe la tenue de deux rencontres du comité de suivi de la gestion du parc annuellement et un taux de participation de 70 % des représentants des divers organismes, également sur une base annuelle.
- Des communications régulières seront établies avec le milieu par l'intermédiaire du site Internet du parc, de la radio et de la télévision communautaire.

## OBJECTIF 2

**Favoriser une plus grande concertation régionale en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité du grand écosystème du parc.**

### Actions proposées

- Contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts des organismes régionaux en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de préservation de la biodiversité de la Minganie.
- Participer aux processus de consultation des autres organismes du milieu concernant l'aménagement et le développement du grand écosystème régional pour la protection de la biodiversité et du maintien de l'intégrité écologique du parc.
- Favoriser le développement d'accords de partenariat avec le milieu pour atteindre des objectifs communs concernant la préservation de la biodiversité régionale, le maintien de l'intégrité écologique du parc, l'amélioration des services d'accueil et de mise en valeur du parc ainsi que son accessibilité.
- Lorsque c'est possible, impliquer les partenaires locaux et régionaux dans le programme de formation des employés de Parcs Canada.

### Indicateurs de rendement

- Les ententes ou les accords de partenariat seront maintenus et améliorés, et on cherchera à en conclure de nouveaux dans les différents domaines de gestion de la RPNCAM.
- Les gestionnaires du parc auront participé annuellement à au moins trois forums ou ateliers organisés par les organismes locaux ou régionaux.

---

## **OBJECTIF 3**

**Exercer un impact positif dans la région aux plans social et économique.**

### **Actions proposées**

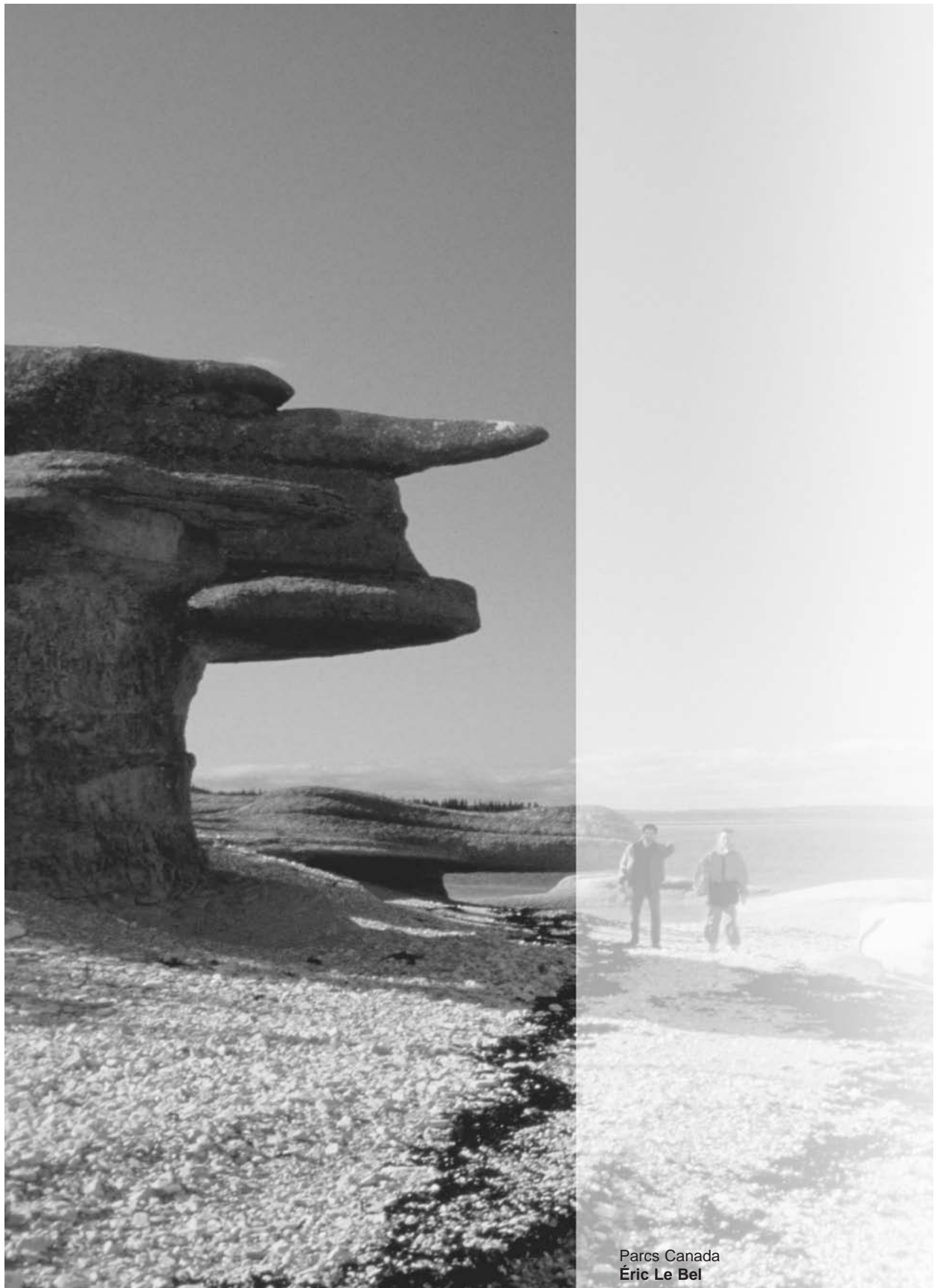
- Favoriser la mise en valeur des cultures respectives des communautés locales.
- Favoriser l’insertion des jeunes, des étudiants et des résidants de la Minganie dans les postes disponibles à la RPNCAM en mettant en place des moyens tels que :
  - informer adéquatement les organismes de placement en région;
  - faire découvrir les métiers pratiqués à la RPNCAM;
  - tirer avantage des programmes d’emploi offerts par d’autres organismes.
- Favoriser l’achat de biens et services en région.
- Favoriser la prolongation des séjours des visiteurs en région par une offre de service diversifiée.

### **Indicateurs de rendement**

- Le nombre d’emplois occupés par du personnel en provenance de la région devra demeurer plus grand que 80 %.
- Le nombre d’emplois saisonniers occupés par des étudiants en provenance de la région devra demeurer supérieur à 80 %.

# 6 ZONAGE

---



Parcs Canada  
Éric Le Bel

---

## Le système de zonage des parcs nationaux

« **L**e zonage est une approche intégrée de classification des aires terrestres et marines en fonction de la protection à assurer aux ressources culturelles et aux écosystèmes, et de l'offre de service au public. Cela constitue en réalité un des moyens dont dispose Parcs Canada pour conserver l'intégrité écologique grâce à l'application spécifique de politiques sur divers sujets tels que la recherche ainsi que la gestion des ressources et des activités appropriées. Le zonage oriente donc les activités des gestionnaires et des visiteurs. » (*Principes directeurs et politiques de gestion*, Parcs Canada, 1994)

La *Loi sur les parcs nationaux du Canada* exprime clairement que la mission du parc sera d'accorder la primauté à l'intégrité écologique. Le plan de zonage de même que les activités offertes aux visiteurs devront donc nécessairement se plier à cette obligation que Parcs Canada s'est donnée dans sa loi.

Outil servant à orienter les modes de gestion des ressources du parc, le système de zonage des parcs nationaux prévoit cinq zones distinctives, mais seulement trois de ces zones sont retenues pour la RPNCAM étant donné le caractère insulaire de ce parc. Par ailleurs, si on se réfère au règlement général sur les parcs nationaux, le directeur du parc peut, par voie réglementaire, restreindre la circulation ou l'utilisation dans certains secteurs de la réserve de parc national. L'article 7.1(1) stipule que « le directeur du parc peut, pour les besoins de l'administration du parc, imposer des restric-

tions ou des interdictions à certains déplacements ou activités ou à l'usage de certaines installations dans des zones précises du parc ». Il faut toutefois noter que le zonage est un outil de gestion qui ne s'applique pas aux activités traditionnelles des communautés autochtones concernées étant donné le statut de réserve de parc.

Également, en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la création de réserves intégrales\* a fait l'objet d'un examen attentif. Parcs Canada a conclu que, pour le moment, une telle mesure n'était pas appropriée parce que le territoire ne constitue toujours qu'une réserve de parc national. Cette question sera réévaluée lors de la prochaine révision du plan directeur.

### Le zonage de la RPNCAM

Les nouvelles connaissances acquises sur les ressources depuis 1992, reflétées dans les priorités de conservation révisées en 2003-2004 et dans les modifications apportées à la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, combinées à la mise en valeur et au développement du parc, ont entraîné une révision du plan de zonage de la RPNCAM de 1992. Les modifications qui y ont été apportées (Annexe IV), tout en reflétant les dispositions législatives, rehaussent le niveau de protection des divers écosystèmes du parc.

En référence à la carte de zonage (Figure 5), voici la définition de chacune des zones retenues et une brève description de celles-ci pour la RPNCAM.

## Zone I : Préservation spéciale

Cette zone correspond à des aires écologiques ou à des éléments exceptionnels du milieu qui méritent d'être préservés parce qu'ils abritent des espèces ou des composantes uniques, menacées, en voie de disparition ou les meilleurs exemples d'un élément naturel ou culturel.

Au besoin, l'utilisation et l'accès en sont rigoureusement contrôlés ou interdits par voie de réglementation. Aucun véhicule motorisé ni aucune installation fabriquée par l'homme n'y sont permis.

Dans cette zone, on retrouve tout d'abord la majorité de la superficie de l'île Nue de Mingan en raison de la grande fragilité de ses landes et des vestiges des fours basques.

La moitié sud de l'île Niapiskau appartient principalement à cette zone en raison de la diversité floristique et de la fragilité des écosystèmes qu'on y trouve.

L'île Saint-Charles, qui représente très bien l'ensemble des écosystèmes de l'archipel de Mingan, a été insérée dans une zone I de manière à maintenir intact l'état naturel de ces écosystèmes et à servir de territoire de référence à des fins scientifiques.

Enfin, quelques îles et îlots, la plupart de petite superficie et n'offrant aucun potentiel d'utilisation, ont été intégrés dans la zone I en raison de leur importance pour la nidification de plusieurs espèces d'oiseaux marins. Il s'agit entre autres de l'Îlot, de la Caye à Cochons, des Rochers de granite, de l'île à Calculot, de l'île aux Goélands, de l'île Herbée, des îles à Calculot des Betchouanes et de l'île Innu et enfin de la Petite île Sainte-Geneviève.

En définitive, la zone I de la RPNCAM couvre environ 16 % de l'ensemble du territoire du parc.

## Zone II : Milieu sauvage

Cette zone correspond à une vaste aire qui représente bien les composantes naturelles du parc et qui est conservée à l'état sauvage afin d'offrir aux visiteurs la possibilité de profiter de la quiétude et de l'isolement. Pour les visiteurs, seules quelques activités ne nécessitant que certaines installations rudimentaires propres à leur expérience du milieu sauvage sont autorisées. La circulation en véhicule motorisé dans ces zones y est interdite.



Parcs Canada  
Danielle Courville

---

La majorité des îles de la RPNCAM appartiennent à cette zone qui leur confère un caractère sauvage. Cette zone couvre environ 83 % de la superficie totale du parc.

Les îlots du secteur Est, c'est-à-dire de l'est de l'île Sainte-Geneviève jusqu'à la rivière Aguanish, font partie de la zone II. Il faut mentionner que les connaissances acquises sur les ressources naturelles et culturelles de ce secteur sont limitées principalement aux populations d'oiseaux marins, mais il n'est pas exclu d'y retrouver des composantes floristiques ou culturelles qui méritent un plus haut degré de protection. Il faudra donc viser, dans les années à venir, à améliorer nos connaissances de ce secteur.

La gestion du secteur Est, qui inclut le refuge d'oiseaux migrateurs de Watshishou, doit permettre d'assurer la protection de l'ensemble des ressources naturelles et culturelles de chaque île et îlot de ce secteur, incluant les sites de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux marins, et de limiter leur dérangement en période de nidification.

Parcs Canada et le Service canadien de la faune doivent travailler de concert afin de réglementer l'accès pour atteindre les objectifs de conservation de ce secteur du parc.

Pour l'instant, aucun développement n'a été réalisé dans ce secteur du parc peu accessible auparavant. Le potentiel d'utilisation de ce secteur se limite à des activités telles que la randonnée en kayak de mer, de courte ou de longue durée, et les mini-croisières d'observation et de découverte de cet environnement particulier, qui ont commencé à se développer au cours des dernières années. Les activités autorisées devront toutefois faire l'objet d'encadrement. Parcs Canada pourrait envisager certaines installations rudimentaires pour satisfaire les visiteurs de ce secteur, mais les emplacements retenus ne devront pas receler

de ressources naturelles et culturelles d'intérêt susceptibles d'être compromises par ces formes d'utilisation. Au besoin, par voie de réglementation, certaines îles pourront être fermées sur une base temporaire ou permanente pour assurer leur protection.

### **Zone III : Milieu naturel**

Ces aires supportent, avec un minimum d'altérations, l'organisation de certaines activités de loisir de plein air et la mise en place d'installations connexes tout en conservant une ambiance naturelle. Dans le contexte de la gestion du parc, seuls les moyens de transport non motorisés y sont permis.

À la RPNCAM, quatre îles comportent une zone III, qui occupe en définitive une superficie négligeable, soit 1 % de l'ensemble du parc.

En premier lieu, la partie centrale de l'île aux Perroquets, où l'on retrouve les bâtiments d'aide à la navigation, appartient à cette zone en raison de son potentiel d'utilisation.

La partie centrale de l'île Quarry a été aménagée afin d'accueillir les croisières et les bateaux de plaisanciers ainsi que de favoriser le pique-nique et la randonnée pédestre. L'intensité d'utilisation justifie une zone III.

Une zone similaire est localisée du côté est de l'île Niapiskau, point de débarquement d'un grand nombre de visiteurs attirés par la beauté du paysage et des monolithes dont celui dénommé la Dame de Niapiskau.

Enfin, la Petite île au Marteau comporte deux zones III de petite superficie, l'une au nord-est qui comporte un bâtiment de services et l'autre au sud où l'on retrouve les bâtiments d'aide à la navigation.

# LÉGENDE - LEGEND - ESSISHUEMAKAK ANITE TSHEKUAN TEKUAQ



## Zone I - Préservation spéciale

Aires ou caractéristiques particulières exceptionnelles qui méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou abritent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition ou sont parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits. Lorsque la fragilité de l'aire en exclut tout accès, tous les efforts sont faits pour offrir aux visiteurs des programmes hors-site appropriés et des expositions montrant les caractéristiques exceptionnelles de la zone.

## Zone I - Special Preservation

Specific areas or features which deserve special preservation because they contain or give shelter to unique, threatened or endangered natural or cultural features, or are among the best examples of the features that represent a natural region. Preservation is the key consideration. Motorized access and circulation will not be permitted. In cases where the fragility of the area precludes any access, every effort will be made to provide park visitors with appropriate off-site programs and exhibits interpreting the special characteristics of the zone.

## Neme ushkat assi, peik<sup>u</sup> - Assia passe tshe ishi-tshishpeuatakaniti

Assi kie ma tshekuan ka mishta-ishpitenitakuak tshetshi tshishpeuatakaniti, tanite takuan anite tshekuan kie ma nitaushin anite tshekuan ka minuashit, eka ka mitshék kie ma ka kushtikuak tshetshi eka minu-nitaushik kie ma muk<sup>u</sup> tshiam anite ka takuak. Ne tshekuan tshe ui nanitam tshissishtakaniti, eukuan an ne tshe ui tshishpeuatakaniti kie minu-kanauenitakaniti tshekuan. Utapana kie ma ka nishtukatiti utapanissa apu tapuetakaniti tshetshi pimipaniiti anite. Takuaki nete assi eka katshi itutenaniti, mitshet tshekuan tshika tutakanu tshetshi minakanit tipatshimunnu kie tshetshi uapatiniakanit ipit anitshenat maniteuat eshinakaniti nete assit, miam nenu akunikana tshika uapatiniakanuat.



## Zone II - Milieu sauvage

Vastes aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il faut préserver les écosystèmes en évitant d'intervenir. La plupart des parcs, sauf les plus petits, se composent principalement des zones I et II, les plus utiles en ce qui concerne la conservation de l'intégrité des écosystèmes.

Dans les zones II, les visiteurs peuvent découvrir le patrimoine culturel et naturel du parc grâce à des loisirs de plein air adaptés aux écosystèmes du parc et qui nécessitent quelques services et installations rudimentaires. Dans le cas des aires plus vastes, les visiteurs peuvent également faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. Les loisirs de plein air sont autorisés uniquement s'ils ne nuisent pas à l'état sauvage du parc. C'est pourquoi l'accès et la circulation par véhicule motorisé sont interdits.

## Zone II - Wilderness

Extensive areas which are good representations of a natural region and which will be conserved in a wilderness state. The perpetuation of ecosystems with minimal human interference is the key consideration. Zones I and II will together constitute the majority of the area of all but the smallest parks, and will make the greatest contribution toward the conservation of ecosystem integrity.

Zone II areas offer opportunities for visitors to experience, first hand, a park's natural and cultural heritage values through outdoor recreation activities which are dependent upon and within the capacity of the park's ecosystems, and which require few, rudimentary services and facilities. Where the area is large enough, visitors will also have the opportunity to experience remoteness and solitude. Opportunities for outdoor recreation activities will be encouraged only when they do not conflict with maintaining the wilderness itself. For this reason, motorized access and circulation will not be permitted.

## Neme kutak assi, nish<sup>u</sup> - Assia eshk<sup>u</sup> eka nutshitakaniti

Assi mishta-mishau kie ekute anite ka nitaushiki nipisha, uapikuna kie ma mishtikuak mak aueshishat ka taht kie eshk<sup>u</sup> eka nutshitakaniti, eka auen ka itutet nete. Apu tshika tshi itutenaniti tshetshi eka pikunikaniti ne eshi-nitaushik<sup>u</sup> tshekuan kie aueshishat eshi-nitaushit. Nete assia ka takuaki neni pak ka ishinikatakaniti, nenua assia e nishiniti, peik<sup>u</sup> mak nish<sup>u</sup> -assia passe tshe ishi-tshishpeuatakaniti mak assia eshk<sup>u</sup> eka nutshitakaniti, kanauenitamuak. Muk<sup>u</sup> neni assia ka apishashiti apu takuaniti nenua assia ka ishi-uitakaniti. Tanite eukuta anite tshetshi minu-kanauenitakaniti ne eshi-nitaushik<sup>u</sup> tshekuan.

Nete assia nish<sup>u</sup> ka ishi-uitakaniti, maniteuat tshika tshi uapatamuak ka ishinniunaniti mak eshinakaniti tshekuannu ka nitaushin. Nete, tshika uapatamuak miam takushinaitu nete minakanitau tan tshipa tshi itatusseuat. Pitama tshika ui tshimatakannu tshekuannu tshetshi itatusseht kie tshetshi ituteht nete. Nete ka mishaniti assinu, anitshenat maniteuat tshika tshi peikussuat nete natuenitakuak tshetshi peikussit. Patush eka kushtikuak tshetshi pikunikan ne assi, ekuta tshe tapuetakanit tshetshi metueht kie ma itatusseht eshi-minuatahk tshekuannu. Eukuan uet eka tapuetakaniti tshetshi pimipaituht anitshenat ka nishtukatiti utapanissat.



## Zone III - Milieu naturel

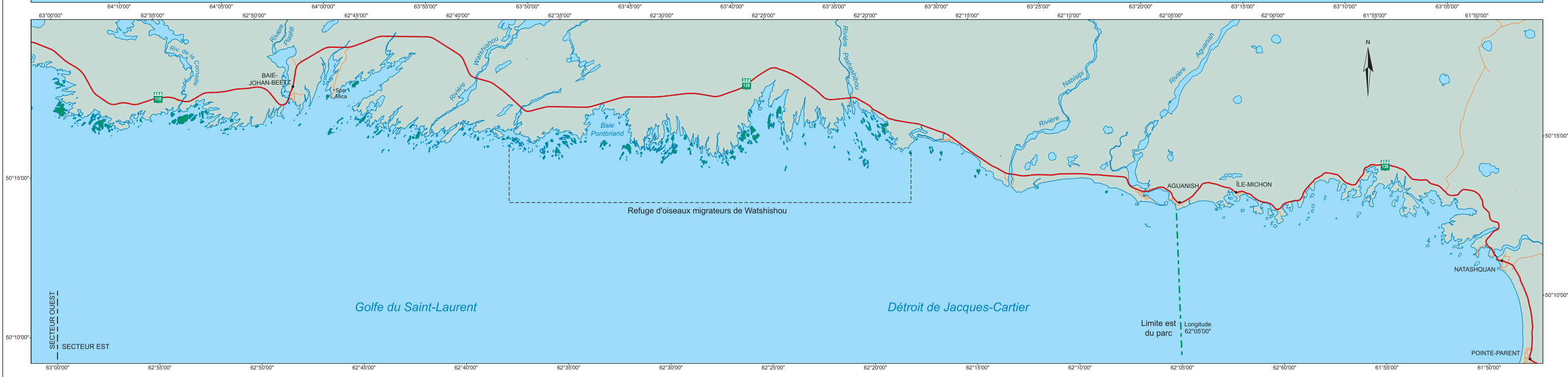
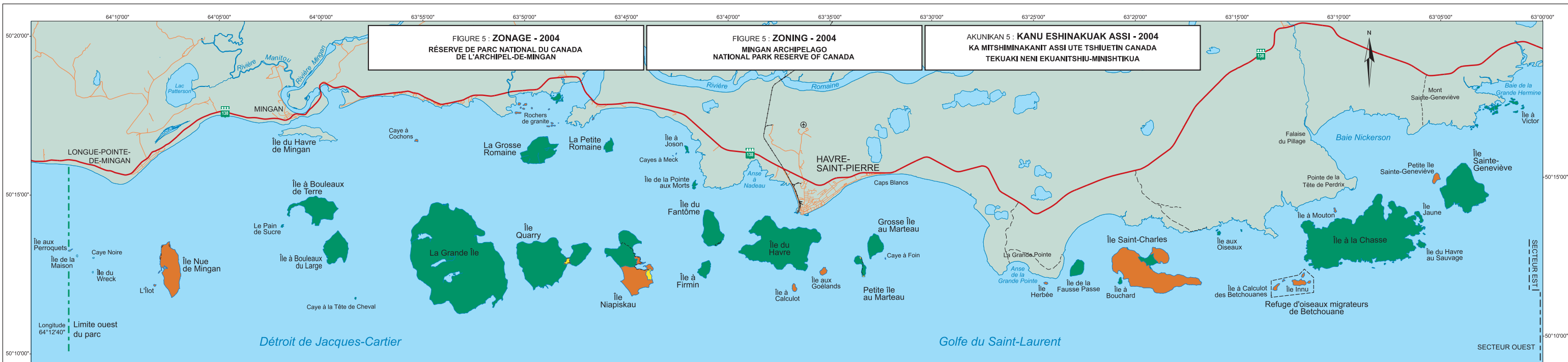
Aires gérées comme des milieux naturels et qui permettent aux visiteurs de se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc, au moyen d'activités de plein air nécessitant peu de services et d'installations rustiques. L'accès par véhicule motorisé peut être autorisé mais est contrôlé. L'accès par transport public, favorisant l'appréciation du patrimoine, est préféré.



## Zone III - Natural Environment




Areas which are managed as natural environments, and which provide opportunities for visitors to experience a park's natural and cultural heritage values through outdoor recreation activities requiring minimal services and facilities of a rustic nature. While motorized access may be allowed, it will be controlled. Public transit that facilitates heritage appreciation will be preferred.

## Neme kutak assi, nish<sup>u</sup> - Assi ka tshiam ka ishinakuak

Assi an tshiam ka ishinakuak, anite tshekuan ka minuashit kie ka minakanit maniteuat tshetshi shatshuapatuak eshinakaniti kie e ishi-nitaushin tshekuannu. Tshika tshi shatshuapatamuak, tshika tshi pimuteuat kie apu tshekuan shuk tshimatakannu nete. Tshika tshi pimipana utapana kie ka nishtukatiti utapanissa, muk<sup>u</sup> tshika nakatuenitakanua iapit. Ne kanapua tshipa minua mamu auen itutet nete tshetshi minu-tshitapatak eshinakaniti tshekuannu.



 Limites de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan  
 Boundaries of Mingan Archipelago National Park Reserve of Canada  
 Nete eshpishat ne pak ka ishinikataniti Ekuanitshiu-minishtikua  
  
 Limites des secteurs du parc  
 Park District Boundaries  
 Ne eshpishat ne assi ka ishinikatet pak

 Zone I - Préservation spéciale  
 Zone I - Special Preservation  
 Neme ushkat assi, peik<sup>u</sup> - Assia passe tshe ishi-tshishpeutakaniti  
  
 Zone II - Milieu sauvage  
 Zone II - Wilderness  
 Neme kutak assi, nish<sup>u</sup> - Assia eshk<sup>u</sup> eka nutshitakanit  
  
 Zone III - Milieu naturel  
 Zone III - Natural Environment  
 Neme kutak assi, nish<sup>u</sup> - Assi ka tshiam ka ishinakuak



Projection cartographique Mercator Transverse Modifiée  
 Système de référence géodésique NAD83





# 7 RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

---



Parcs Canada  
Jacques Beardsell

---

**L**e plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique afin d'identifier et d'évaluer les principaux enjeux environnementaux en lien avec les objectifs proposés. Cette évaluation s'appuie sur la *Directive du Cabinet de 1999 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes* (1999). Elle se conforme également aux orientations des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) ainsi qu'à la *Directive de gestion 2.4.2 de Parcs Canada sur l'étude d'impact* (1998). La démarche adoptée s'appuie sur le *Guide pour l'évaluation environnementale des plans directeurs à Parcs Canada* (2002).

L'approche méthodologique employée pour réaliser l'évaluation environnementale stratégique du plan directeur comporte cinq phases :

### **1. Conformité des objectifs du plan selon les politiques de Parcs Canada et du gouvernement fédéral**

Les objectifs proposés dans le plan directeur ont été révisés pour assurer qu'ils sont conformes et qu'ils supportent les politiques de Parcs Canada et du gouvernement fédéral en matière d'environnement. La préservation de l'intégrité écologique, la connaissance, l'appréciation et la protection du patrimoine naturel et culturel ainsi que le développement durable ont été choisis comme éléments de vérification de la conformité en raison de leur lien direct avec le mandat de Parcs Canada et de l'importance qu'accorde le gouvernement fédéral au développement durable.

Dans l'ensemble, les objectifs du plan directeur de la RPNCAM respectent ou permettent d'améliorer l'intégrité écologique du parc et appuient le développement durable. Pour les objectifs suivants, une attention particulière devra leur être portée afin d'assurer le respect des politiques de Parcs Canada et du gouvernement en matière d'environnement :

- Maintenir et améliorer la qualité des infrastructures et les services d'accueil dans les différents secteurs du parc.
- S'associer aux intervenants des milieux touristiques et économiques régionaux dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de marketing, de communication et de diversification de l'offre de service.

### **2. Portée de l'évaluation environnementale**

La portée de l'évaluation environnementale a été évaluée en regard des sources de stress ou de menaces, des problématiques, des préoccupations environnementales, des éléments clés, des indicateurs, des limites spatiales et temporelles et des limitations quant aux données. Elle a été fixée en fonction des horizons de planification du plan directeur et des éléments contenus dans ce dernier. L'échelle spatiale retenue est celle du grand écosystème régional. L'échelle temporelle remonte à une dizaine d'années avant la création du parc et s'étend aux quinze années suivant la signature du plan directeur.

### **3. Évaluation des effets possibles des actions proposées**

Les actions proposées dans le plan directeur concernent la gestion du parc, les activités opérationnelles, l'acquisition de connaissances, la production de plans ainsi que d'outils d'interprétation et les communications ou relations avec les communautés locales et avec le public. Selon le contexte, quelques-unes des actions proposées peuvent avoir des impacts positifs ou négatifs sur les ressources naturelles et culturelles. Par exemple, les activités de partenariat sont, en soi, positives, mais leur mise en œuvre pourrait impliquer des impacts négatifs sur les ressources du parc. Pour leur part, les actions ci-dessous, principalement reliées à l'utilisation et à la mise en valeur du territoire, sont plus susceptibles d'engendrer des impacts et, de ce fait, méritent

une attention particulière. Des mesures d'atténuation pourraient être requises pour en réduire l'incidence. Ces actions sont :

- Avec d'autres partenaires régionaux, appuyer les communautés innues dans leurs initiatives concernant la mise en valeur du patrimoine innu dans les îles.
- Diversifier le programme d'interprétation dans les îles, en ciblant principalement l'île aux Perroquets.
- En collaboration avec des organismes à but non lucratif, développer une approche de partenariat afin de mettre en valeur les stations de phare de la Petite île au Marteau et de l'île aux Perroquets.
- En collaboration avec des organismes du milieu, développer une approche de partenariat afin de mettre en valeur le patrimoine du secteur Est du parc.
- Améliorer l'accès universel à l'île Quarry de manière à faire découvrir à la clientèle ciblée les principaux éléments naturels et culturels qui caractérisent le parc.
- Améliorer à moyen terme les infrastructures d'accueil à Havre-Saint-Pierre.
- Favoriser la prolongation de séjours des visiteurs en région par une offre de service diversifiée.
- Assurer, au besoin, la promulgation des règlements permettant la pratique, par les résidents non autochtones des communautés locales, d'activités traditionnelles (colletage de lièvres, camping, cueillette de petits fruits) autorisées par Parcs Canada.

Dans l'ensemble, les impacts potentiels qu'impliquent ces activités seront relativement faibles si les mesures d'atténuation découlant du plan directeur lui-même, de l'évaluation



Parcs Canada  
Marie Lachance

environnementale stratégique ou, dans le cas échéant, de l'évaluation environnementale détaillée sont respectées.

#### 4. Évaluation des effets cumulatifs potentiels des activités et projets du plan directeur

L'état actuel des ressources du parc a été choisi pour représenter le niveau de référence permettant de juger de l'importance des impacts cumulatifs découlant des actions du plan directeur. À cet égard, la RPNCAM possède un degré relativement élevé d'intégrité écologique.

Les stress exercés sur les écosystèmes de la réserve de parc proviennent en grande partie des liens étroits entre les îles, les estrans, la mer et la côte. La fréquentation du territoire de la RPNCAM constitue une problématique particulière, car l'accès se fait à partir de la périphérie des îles, où il existe plusieurs éléments d'intérêt pour les visiteurs et où les milieux y sont particulièrement sensibles. Les attraits exceptionnels et la renommée grandissante de l'archipel de Mingan contribuent à créer un achalandage qui peut devenir contraignant pour la conservation des ressources des secteurs les plus fréquentés.

À la suite de la construction de la route 138 en 1976, la région de la Minganie a connu un fort développement qui se maintiendra probablement dans les prochaines années. Le développement éventuel de projets et d'aménagements dans la bande côtière continentale

demeure préoccupant puisqu'ils peuvent, selon leur nature, entraver les processus naturels du grand écosystème et du parc. Les travaux hydroélectriques anticipés sur les rivières qui se jettent à proximité de l'archipel de Mingan pourraient entraîner des modifications de l'hydrographie de la région et de la chaîne trophique marine.

Les nouvelles actions proposées dans le plan ne constituent vraisemblablement pas une source d'impacts cumulatifs importants. Toutefois, en raison du développement des projets dans le grand écosystème du parc, une surveillance écologique devra être assurée afin de déceler les impacts et de s'assurer qu'ils sont d'un niveau acceptable.

### 5. Mesures d'atténuation pour éliminer ou minimiser les impacts négatifs

Le plan directeur renferme déjà plusieurs mesures pour maintenir ou améliorer l'intégrité écologique et pour minimiser les impacts des actions proposées. Toutefois, les mesures supplémentaires suivantes seront nécessaires :

- Les projets ou activités qui seraient potentiellement réalisés en partenariat ne peuvent être bien évalués actuellement. Le manque d'information ne permet pas d'analyser les impacts potentiels. Les impacts seront sans aucun doute positifs, mais il faudrait cependant faire attention à la répartition de ces activités dans le temps et dans l'espace compte tenu des contraintes actuelles liées à la fréquentation.
- Le suivi des écosystèmes à partir d'indicateurs biologiques devrait être globalement positif. Les indicateurs préliminaires de surveillance écologique présentés à la section 5.2 devront être précisés. Il faudra éventuellement s'assurer que les suivis s'accompagnent de mesures de gestion adaptative permettant d'agir lorsque des situations négatives sont décelées.
- Étant donné la fragilité et la méconnaissance du secteur Est du parc, le développement d'activités récréatives et éducatives dans ce dernier ne devrait être fait qu'après avoir acquis les connaissances de base requises et en avoir évalué les répercussions négatives sur l'environnement, tout en portant une attention particulière aux effets cumulatifs.

En conclusion, les objectifs proposés dans le plan directeur supportent le mandat et les politiques de Parcs Canada ainsi que les buts et objectifs en matière d'intégrité écologique. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de ces objectifs devrait avoir des impacts positifs sur l'intégrité écologique du milieu, permettre de protéger les éléments clés de l'environnement et favoriser l'atteinte des objectifs reliés à la communication de la valeur de ces ressources. La mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées dans cette évaluation environnementale stratégique devrait permettre de minimiser, à des niveaux acceptables, les impacts négatifs possibles.

Les objectifs du plan directeur de la RPNCAM ne devraient donc pas entraîner d'impacts environnementaux négatifs significatifs. Les projets, activités et plans spécifiques qui seront proposés devront faire l'objet d'évaluations environnementales détaillées. De plus, une emphase particulière devrait être mise sur les nombreux objectifs du plan directeur, qui auront globalement des impacts positifs sur le maintien de l'intégrité écologique de la RPNCAM.



Parcs Canada

# 8 CONCLUSION

---



Parcs Canada

À la suite des travaux de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, Parcs Canada a entrepris une réforme importante de la gestion des parcs nationaux en assurant la révision en profondeur de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* (2000), en adoptant un *Plan d'action sur l'intégrité écologique des parcs nationaux* (2000), en révisant son *Guide pour l'élaboration des plans directeurs* (2001) et en mettant au point diverses stratégies de gestion, dont celle intitulée *Engager les Canadiens* en 2001.

Ce plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan intègre ces nouveaux concepts et a le mérite d'avoir été élaboré grâce à l'implication des représentants des communautés innues, des municipalités adjacentes au parc et des organismes régionaux concernés par la gestion du parc. De plus, l'exercice de consultation publique réalisé en juin 2003 auprès des Canadiens a permis de recueillir les commentaires de plusieurs intervenants.

Le plan directeur présente donc une vision de l'état souhaité du niveau d'intégrité écologique et de la mise en valeur de la RPNCAM d'ici 15 ans. Il énonce les enjeux, les objectifs et les actions de gestion pour réaliser cette vision. Des indicateurs de rendement et d'intégrité écologique sont également identifiés afin de vérifier l'atteinte des objectifs fixés. Le tableau de suivi de la gestion du parc présenté à l'annexe V constitue l'outil annuel de reddition de compte de la mise en œuvre de ce plan directeur.

Comme le précise la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, le présent plan directeur sera déposé au Parlement et sa prochaine révision, prévue tous les 5 ans, sera réalisée en 2009-2010.

# REMERCIEMENTS

---

**L**e plan directeur de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan est le fruit d'un travail d'équipe échelonné entre le printemps 2002 et l'automne 2004, sous la direction de Stéphane Marchand, directeur de l'unité de gestion de Mingan pour Parcs Canada. La coordination de l'exercice de production de ce plan directeur a été confiée à Luc Foisy, conseiller à la gestion des écosystèmes au Centre de services du Québec de Parcs Canada.

Plus d'une cinquantaine d'intervenants de Parcs Canada, des communautés innues de Ekuanitshit et de Nutashkuan, des municipalités adjacentes au parc et des organisations du milieu intéressées par la conservation et la mise en valeur de la RPNCAM ont été impliqués dans le processus de planification afin de bien cerner les enjeux et de définir les objectifs et actions de gestion qui devront être mis en œuvre dans les années futures.

---

## Contribution des gestionnaires et spécialistes de la RPNCAM

<i>Marlène Arsenault</i>	<i>Surveillante à l'accueil</i>
<i>Caroline Boudreau</i>	<i>Adjointe administrative</i>
<i>Guylaine Boudreau</i>	<i>Adjointe à la direction</i>
<i>Yan Boudreau</i>	<i>Garde, responsable intérimaire de l'évaluation environnementale</i>
<i>Michèle Boucher</i>	<i>Gestionnaire, Finances et administration</i>
<i>Charlotte Cormier</i>	<i>Chef, Services aux visiteurs</i>
<i>Guylaine Côté</i>	<i>Adjointe, Services aux visiteurs</i>
<i>Nancy Dénommée</i>	<i>Garde, responsable de la gestion de la végétation</i>
<i>Pierre Kavanagh</i>	<i>Coordonnateur, Services techniques</i>
<i>Charles Kavanagh</i>	<i>Chef intérimaire, Conservation et mise en valeur</i>
<i>Marie Lachance</i>	<i>Adjointe à l'interprétation</i>
<i>Benoît Roberge</i>	<i>Garde, responsable de la gestion de la faune</i>
<i>Denys Thériault</i>	<i>Agent, Marketing et communication</i>
<i>Julie Valcourt</i>	<i>Chef intérimaire, Conservation</i>

## Contribution des professionnels du Centre de services du Québec de Parcs Canada

<i>Jacqueline Bélanger</i>	<i>Chargée de mise en valeur</i>
<i>Claire Beaudoin</i>	<i>Adjointe administrative</i>
<i>Pierre Drouin</i>	<i>Archéologue</i>
<i>Claude Fillion</i>	<i>Conseiller, Affaires autochtones et relations intergouvernementales</i>
<i>Luc Foisy</i>	<i>Conseiller à la gestion des écosystèmes</i>
<i>Richard Laroche</i>	<i>Gestionnaire de programmes – Travaux publics et services gouvernementaux du Canada</i>
<i>Jacques Major</i>	<i>Conseiller en communication</i>
<i>Kathleen Marcoux</i>	<i>Planificatrice, Parcs et lieux historiques nationaux</i>
<i>René Reid</i>	<i>Conseiller, Développement des affaires</i>
<i>André Robitaille</i>	<i>Dessinateur-cartographe</i>
<i>Marie-France Richard</i>	<i>Agente de communication</i>
<i>Roch Samson</i>	<i>Historien et anthropologue</i>
<i>Jean Tanguay</i>	<i>Historien</i>
<i>Denis Veillette</i>	<i>Conseiller, Évaluations et gérance environnementales</i>

---

## Contribution des communautés innues

Au cours de l'exercice de planification, le Conseil des Innus de Ekuanitshit a désigné Vincent Napish comme représentant. Au cours de rencontres bilatérales avec Parcs Canada, il a contribué à l'orientation du plan directeur et fait valoir les positions et les intérêts de sa communauté.

Le Conseil des Innus de Nutashkuan a tenu à suivre les étapes principales du développement du plan directeur de la RPNCAM par la tenue de rencontres bilatérales avec Parcs Canada. Jean Malec a assuré la coordination des rencontres entre Parcs Canada et le Conseil de bande et s'est impliqué directement dans la tenue de la consultation publique, qui a eu lieu auprès de la communauté en juin 2003.

---

## Contribution du comité de suivi de la gestion du parc

Il faut mentionner le rôle important qu'a joué le comité de suivi de la gestion du parc tout au cours de l'exercice. Il aura permis d'identifier les véritables préoccupations du milieu et de faire en sorte que les objectifs et actions proposés dans le plan directeur soient en harmonie avec le développement durable de la Minganie. Les organismes et leurs représentants qui ont participé aux rencontres du comité sont les suivants :

*Administration portuaire de Mingan  
Association touristique régionale de Duplessis  
Centre local de développement de la Minganie*

*Comité de citoyens de HSP et de LPM  
Comité de développement du port de Havre-Saint-Pierre  
Comité de la zone d'intervention prioritaire - Côte-Nord-du-Golfe*

*Conseil des Montagnais de Nutashkuan*

*Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord  
Développement économique Canada  
Municipalité d'Aguanish  
Municipalité de Baie-Johan-Beetz  
Municipalité de Havre-Saint-Pierre*

*Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan  
Municipalité régionale de comté de la Minganie  
Représentant des bateliers  
Société d'aide au développement des collectivités - Côte-Nord  
Station de recherche des îles Mingan*

*Lise Loïselle  
Stéphanie Prévost  
Claudia Carbonneau, Josée Bélanger,  
Francine Boulet et Hugues Potvin  
Denis W. Boudreau et Réal Jomphe  
Pierre Cormier  
Marc Otis, Romuald Gallant et  
Guy Parenteau  
Jean Malec, Jules Wapistan et  
François Bellefleur  
Claudette Villeneuve  
Lise Bernier et Mireille Arsenault  
Johnny Déraps et Yolande Dupuis  
Jean-Marie Tanguay  
Julien Boudreau, Réal Jomphe,  
François Cormier et Gilles Thibeault  
Jean-Luc Burgess  
Nathalie DeGrandpré, Stéphanie Élias  
Gaétan Cassivoy  
Patsy Keays et Marylène Sirois  
Sylvie Angel*

---



---

## **Contribution des gens du milieu et des différents organismes**

À la suite de la consultation publique de juin 2003, il est important de souligner la contribution de plusieurs intervenants qui ont présenté à Parcs Canada des mémoires visant l'amélioration de la gestion du parc.

## **Contribution du personnel de la RPNCAM**

Au cours des différentes étapes entourant l'exercice de révision du plan directeur, le personnel de l'unité de gestion de Mingan a fait valoir, de diverses façons, ses préoccupations et points de vue, ce qui a permis d'améliorer le contenu du présent document.

## **Contribution du personnel du bureau national de Parcs Canada**

Enfin, il faut mentionner le travail de révision qui a été effectué par le personnel du Bureau national de Parcs Canada sous la coordination de Jean-Robert Gauthier, Jacques Biron et Bernard Potvin de la Direction de la législation et des politiques, de manière à s'assurer que le plan directeur de la RPNCAM respecte la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et autres lois pertinentes, les *Principes directeurs et politiques de gestion* ainsi que les *Directives de gestion de Parcs Canada*.

## **Contribution de consultants privés**

La traduction des textes en innu a été réalisée par Yvette Mollen et celle en anglais, par Janet Drury. Daniel Gagné, graphiste-conseil, a réalisé le montage du document de consultation publique et du plan directeur. La firme Del Degan, Massé et Associés a de son côté assuré la révision des priorités de conservation de la RPNCAM et produit les illustrations cartographiques intitulées « Utilisations actuelles – 2004 » et « Zonage ».

Ce lexique fait référence aux expressions et aux termes accompagnés d'un astérisque dans le texte.

## AIMUNA

---

Ute aimun-mashinaikan ekute anite tekuaki neni aimuna kie e ishinikatet tshekuan kie ma e ishi-uitakanit tshekuan anite mashinaikanit, utshekatak<sup>u</sup> \* unashinatauakanu anite aimunit.

### Agence Parcs Canada

Entité publique créée en décembre 1998 par la loi C-29, l'Agence a pour mandat de conserver, protéger et présenter des éléments importants du patrimoine naturel et culturel du Canada. Elle rend compte directement au ministre de l'Environnement.

### Mashinaikanitshuap « Parcs Canada »

Ne mashinaikanitshuap tshimatakanipan neme pishimuss, pipun 1998, neme ut takuaikan ka ishinikatet C-29. Ne mashinaikanitshuap utatusseun ishinakuannu tshetshi kanauenitak, tshishpeuatam<sup>u</sup> kie uapatinienu nenu tshekuannu ka apatanit nete assit ka minuanit kie ka aitinanit nete *Canada* assit. Nenu utshimamishtueu nenua utshimaua ka nakatuenitamaniti tshekuannu ka apatanit « de l'Environnement ».

---

### Amérindiens

Terme généralement employé pour désigner les Premières nations ou les Indiens d'Amérique du Nord.

### Innuat

Eukuannu nanitam an eshi-uinakaniht anitshenat innuat kassinu eshinnuiht ushkat ute ka taht assit kie ma anitshenat innuat uetshipanniht umenu eshinikatenit assinu *Amérique du Nord*.

### Autochtones

Personnes qui descendent des premiers habitants de l'Amérique du Nord. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes d'Autochtones : les Indiens, les Métis et les Inuits. Il s'agit de trois peuples, chacun se distinguant des autres par son patrimoine particulier, sa langue, ses habitudes culturelles et ses croyances spirituelles.

### Ushkat assit ka pet inniuit auenitshenat

Ne auen ka tshinuemat nenua tshiashinnua ute ushkat ka taniti assit ka ishinikatakanit *Amérique du Nord*. Ne tshishe-utshimashkueu umashinaikan ka tutakanit ute tshitassinat, nishtuapameu nishtuait eshinakushinniti auennua : innuat kassinu eshinnuiht uetshipanniht katipan, anitshenat ka tshinuetahk nete itetshe innua, peik<sup>u</sup> nenua ait mishtikushua, akaneshaua kie ma kutaka ka tshinuemat mak anitshenat ka ishinikatakanihit kaiassimeuat. Eukuan an anitshenat nishtuait auenitshenat eshinnuiht kie kassinu katipan ishinakuannu eshi-kanauenitashuht, utaimunnuaua, ka aitiht mak nenu eshi-tapuetahk aiameunnu.

---

### Biodiversité

La multitude des espèces et des écosystèmes de la terre ainsi que les processus écologiques dont ils font partie. Elle se divise en trois composantes : la diversité des espèces, des écosystèmes et des gènes. STRATÉGIE CANADIENNE DE LA BIODIVERSITÉ. *Réponse du Canada à la Convention sur la diversité biologique*, 1995.

---

## Mitshetuait eshinakuak assi kie anitshenat aueshishat

Anitshenat aueshishat mitshetuait ka ishinakushiht kie nipisha mak uapikuna kie mishtikuait mitshetuait ka ishinakushiht kie tan eshi-nitautshiki neni. Nishtuait tshipa tshi ishi-nakutakanua : mitshetuait aueshishat kie neni nipisha, uapikuna kie mishtikuait eshinakushiht kie tshe ishi-nitautshiki neni tshekuani. NE ATUSSEUN MITSHETUAIT ESHINAKUAK ASSI KIE ANITSHENAT AUESHISHAT, *Ne ka ishipatshitinak aimunnu ne « Canada » nete ka natshishkatunanit nenu ut mitshetuait eshinakuak assi mak anitshenat aueshishat*, 1995.

---

## Capacité de support

Cette notion complexe peut se définir de diverses façons. Dans le cas du présent document, on retient la définition opérationnelle suivante : « Le nombre et le type d'utilisateurs qu'un lieu peut supporter en tenant compte de la capacité bio-physique de l'endroit en regard des composantes naturelles et culturelles qui s'y retrouvent et de la capacité sociale qui concerne la qualité de l'expérience que l'on veut offrir aux utilisateurs et de leur satisfaction. »

## Nenu tshipa eshpesh tshi apashtauat tshekuannu

Ne tshekuani animan an tshekuani tshetshi minu-uaitakanit kie mitshetuait tshipa tshi uitakanu. Ute mashinaikanit ne tshika ishi-uitakanu miam ne « tan tshe itashiht kie tan tshe itenitakushiht auenitshenat kie tshe ishpish tshi taht anite. Ne ashit tshika ui tshitapakanu eshinakuak assi kie eshinakuak inniun ka minuat tekuak mak eshinakuak ne atusseun, ka ui minakanit anitshenat tshe takushiniht mak tshetshi minuatak nenu ua ishi-minakanit.

---

## Comité de suivi

Le comité de suivi est formé de représentants des communautés locales et des organismes du milieu intéressés par la gestion du parc. Il a un rôle consultatif auprès de la direction de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan en ce qui concerne les enjeux et les orientations reliés à la protection et à la mise en valeur des ressources du parc. Le comité doit permettre d'améliorer l'intégration de la gestion de la réserve de parc à son milieu tout en respectant le cadre de sa mission.

## Nekumite tshe nashatak atusseunnu

Ne nekumite tshe nashatak atusseunnu, teuat auenitshenat pessish etaht nete utenat kie anitshenat mashinaikanitshuapa ka taht anite kie ka shapenitahk tshetshi taht nete e takuaitshenanit. Eukuan an e natikut nenua utshimaua nete assinu ka kanauenitakanit nete Canada assit Ekuanitshiu-minishtikua ne e uaitakanit tshe ishi-pimipanit kie tshe ishi-takuaitshenanut ne ua tshishpeuatakanit kie tshetshi tshikanakutanait ne eshinakuak assi. Ne nekumite tshika ui tutam<sup>u</sup> tshetshi minunakutat nenu ua mamunakanit ne e takuaitshenanut nete assi ka kanauenitakanit mak ashit tshetshi tshishpeuatakanit ne ua utitaikanit atusseun.

---

## Communautés locales

Dans le cadre du présent document, les communautés locales désignent ici toutes les communautés localisées à proximité de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan entre Longue-Pointe-de-Mingan et Pointe-Parent.

## Neni utenaua ka takuaki

Ute mashinaikanit, neni utenaua ka takuaki anite pessish, neni uaitakanua utenaua pessish ka tshimateti nete minishtikua e takuaki ka ishinikatakaniti « réserve de parc national du Canada de l'Archipel de Mingan », nete itetshe Uepimishkat nuash nete eshpesh Nutashkuanit.

---

---

## Développement durable

Opération qui consiste à répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT (COMMISSION BRUNDTLAND). *Notre avenir à tous*, 1987.

### Tshe ishi-pimipapanit tshetshi minekash tshekuan takuak

Ne tshekuan an tshipa itatussenanu tshetshi kassinu auen minakanit nenu eshi-pikushenitak anutshish kie tshetshi eka uipat pikunak nenu tshekuannu eshi-takuannit anite tshetshi kanapua minaniti nenu tshet pet petuteniti nete aishkat. KA MISHTA-NATU TSHISSENITAKANIT NE ASSI ESHI-PIMIPANIT KIE TSHE ISHI-TSHITAPATAKANIT (NATU-TSHISSENITAMUN BRUNDTLAND). *Notre avenir à tous*, 1987.

---

### Diffusion externe

Possibilités d'apprentissage offertes aux Canadiens à l'extérieur des limites des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des autres aires patrimoniales nationales, telles que le site Internet et les programmes éducatifs offerts dans les écoles.

### Eshi-pimipapanit aimun nete upime

Tshipa tshi minakanuat auenitshenat uetshipanit anite *Canada* assit tshetshi tshishkutamuakaniht upime ka takuanit nenu assinu mak ne ka ishpenitakuanit assinu ka tshishpeuatakanit, miam nete atusseu-katshitapanit kie ma tshetshi ashit minakanit katshishkutamatsheutshuapa tan tshipa tshi ishi-tshishkutamueuat auennua.

---

### Droits ancestraux

Droits distincts que possède une nation autochtone sur un territoire de par sa fréquentation de ce territoire depuis l'arrivée des Européens. Un droit ancestral est un droit issu d'une coutume, d'une pratique ou d'une tradition qui caractérise la culture d'un groupe autochtone.

## Tipenitamuna shashish ka pet takuaki

Tipenitamun ait ka ishinakuanit kie kenauenitahk anitshenat innuat nenu assit nete ka nametaht nanitam ka taht eshk<sup>u</sup> eka takushiniti nenua kakusseshiniti kie ma mishtikushua. Ne tipenitamun eshinakuak ekute nete uetshipanit nenu ka aitiht anitshenat ka taht ushkat ute, ka aitatusseht kie ma ka ishinniut ute eukuannu nenu eshinikatakanit innu-aitun auen, anitshenat innuat ka ishi-uinakanit.

---

## Écosystème

Ensemble structuré, constitué d'une aire géographique bien délimitée et caractérisée par des conditions écologiques particulières (climat, sol, etc.) servant de support physique aux communautés biologiques. PARENT, Sylvain. *Dictionnaire des sciences de l'environnement*, 1990.

### Tshekuan ka nitautshik

Ne tshekuan ka natu-tshissenitakanit, tshipa ishi-nitautshin assi miam neni nipisha, uapikuna, mishtikuat kie ma aueshishat eshinniuit nete etaht assit. PARENT, Sylvain. *mishta-mashinaikan ka ishinikatet « sciences de l'environnement »*, 1990.

---

## Énoncé d'intégrité écologique

Document qui a pour objet de définir les valeurs écologiques d'un parc national, de décrire les grands problèmes écologiques auxquels le parc doit faire face et de statuer sur l'état de son écosystème. L'ÉIÉ fait partie intégrante du plan directeur du parc et confirme les engagements de Parcs Canada en matière de protection des écosystèmes du parc et de préservation de son intégrité écologique. PARCS CANADA. *Lignes directrices pour la rédaction des énoncés d'intégrité écologique*, 1998.

---

### **Anite kassinu ka uitakanit ne eshinakuak assi kie eshi-nitautshik tshekuan**

Mashinaikan ka uitakanit tan eshinakuak ne assi kie tshekuan eshi-nitautshik anite tshekuan ka ishinkatet pak, ekute anite ka uitakaniti neni ka mishta-mishtati neni eka menupuanit nete assit kie nenu tshe ui tshitapatak kie tshe ui uaeshtaht nenu eka menuanit utassit.

Ne mashinaikan ka uitakanit tshekuan tekuak assit, nete takuan takuaikan-mashinaikanit kie eukuta ne « PARCS CANADA » uiatak nenu tsheshpeuatak nenu assinu mak tshekuannu eshi-nitautshinit mak menatshitat nenu eshi-nitautshinit nete assit. « Parcs Canada » *tshe ishi-uitakanit tshekuan kie tshe mashinataikanit nete mashinaikanit ka uitakanit tan eshinakuak assi*, 1998.

---

### **Expérience de séjour**

Ensemble des activités et services qui favorisent la rencontre entre le visiteur et les ressources patrimoniales de Parcs Canada (parc national, lieu historique, canal ou aire marine de conservation). L'expérience de séjour se fonde sur l'esprit des lieux, sur les connaissances spécifiques à transmettre ainsi que sur la réflexion suscitée par la fréquentation de ces lieux.

### **Tshe itenitakuak nete itutenaniti**

Ne tshekuan tshe tutakanit nete miam uapamitutau anitshenat maniteuat mak ne tshekuan eshi-takuak nete minishtikut, nenu ne « Parcs Canada » (ka nikan ashtat nete minishtikut, nenua assia, nenu assinu kie tshekuannu ka takuanit nete shipekut, ka tshishpeuatakanit). Ne tshe itenitakuak ne itutenaniti tshika ui tshitapatakannu ne eshinakuak assi, eshi-nishtuapatakanit tshekuan ua ashu-patshitanakanit kie ne tan tshe ishi-mamitunenitakanit nete auen etuteti assit.

---

### **Gestion de la fréquentation ou de la demande**

« Ensemble coordonné d'activités qui nécessite la modification du type, du niveau, du moment et de la nature de la demande, de façon à la faire correspondre aux objectifs de l'organisation. » HOWARD et CROMPTON. 1982, pp. 305-336. WILLIAMS, 1983, p. 6.

### **Tan tshe ishi-tshitapatakanit ne tshe takushinanit mak tshekuan tshe natuenitakanit**

« Tshe mamaunakanit ne tshe itatussenanit kie tshe ui mishkutshinakanit ne eshinakuak miam ne tan tat<sup>u</sup> tshe natuenitashunanit, tan eshesh mak tshe ishinakuak ne tshe natuenitakanit. Ne tshika ui nashatakanu tshekuan shash ka mashinataikanit. HOWARD et CROMPTON. 1982, pp. 305-336. WILLIAMS, 1983, p. 6.

---

### **Gestion environnementale**

Dans le cadre des stratégies ministérielles de développement durable, la gestion environnementale, ou le développement écologique des opérations, consiste à adopter les meilleures pratiques environnementales. L'acquisition de produits « verts » ou écologiques, la gestion adéquate des déchets, les économies de consommation d'eau et d'énergie, et une gestion durable des ressources naturelles font partie de cette notion. *Guide de l'écogouvernement*, 1995.

### **Tshe ishi-takuaimatakanit ne assi**

Nete miam tshe ishi-pimutenanut tshetshi minekash tshekuan takuak, ka tutak ne tshishe-utshimau, ne tshe ishi-takuaimatakanit assi kie ma tshe ishinakuak eshi-nitautshik tshekuan, tshe itatushatakanit, eukuan ne tshe ui minuat ne tshekuan tshe apashtakanit tshetshi minupuanit assi. Ne tshekuan tshe petakanit ka nitautshik, ne tshe ishi-nakatuapatakaniti uepinashuna, tshe ishpish eka meshtinakanit nipi mak ishkuteu, mak tshe ishi-takuaimatakanit ne assi, eukuan an ne uaitakanit anite tshekuan ua takuaimatakanit *Guide de l'écogouvernement*, 1995.

---

---

## Grand écosystème régional

Zone d'influence extérieure à un parc. Le grand écosystème régional constitue un territoire essentiel à la survie des écosystèmes et des espèces et au maintien de ses processus naturels. Il tient aussi compte des délimitations juridiques permettant de fixer des ententes et objectifs de gestion.

### **Ka mishat eshi-nitautshik tshekuan assit ute tshiuetin**

Assi ka takuak upite anite assit ka kanauenitakanit. Ne ka mishat eshi-nitautshik tshekuan anite assit, eukuan an assi tshe ishinakuak tshetshi takuak tanite ekute anite tshe nitautshik tshekuan kie tshe taht anitshenat aeshishat kie tshe ui minu-kanauenitakanit tshetshi shaputue nitautshik tshekuan. Tshika apatenitakannu ashit ne ishi-tshimishikanit ne assi tshetshi nishtutatunanut kie tshetshi uitakanit tan tshe ishi-takuaimatakanit.

---

## Intégrité écologique

L'intégrité écologique désigne « l'état d'un parc jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui sera vraisemblablement maintenu, notamment les éléments abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques ainsi que le rythme des changements et le maintien des processus écologiques ». PARCS CANADA. *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

### **Nete assit tshekuan ka mishta-minuashit**

Ne assi tshekuan ka mishta-minuashit, issishuemakan « ne eshinakuak assi, pak ka ishinikatet, ka minuashit ka takuak nete assit kie tshe tshishpeutakanit tshetshi eka pikunikant nete tshekuan ka ishi-takuak shashish, miam ne tshekuan shash ka nipimakak, eshinakuak tshekuan miam ne nipisha, uapikuna kie mishtikuat ka nitautshiht anite kie aeshishat mak ne tshe ishi-mishkutshipanit kie tshe ishi-nitautshik tshekuan anite minishtikut » Ne « PARCS CANADA ». *Takuaikan-mashinaikanit ka tshitapakaniti neni pak ka ishinitakateti nete Kanata assit*.

---

## Jour-visite

Représente une journée ou une partie de journée que passe une personne dans une aire patrimoniale protégée lors de sa visite ou son séjour. La somme des jours-visites fournit un indicateur adéquat de l'utilisation du territoire protégé.

### **Tshishik<sup>u</sup> tshe umuapinait**

Ne peik<sup>u</sup> tshishik<sup>u</sup> ishi-uitakanu kie ma tetaut tshishik<sup>u</sup>, peik<sup>u</sup> auen ka tat anite assit ka tshishpeutakanit nete natshi-umuapiti kie tati anite assit. Neme atshitakaniti tshishikua eshpeh umuapit auen ekuta anite tshe uapatakanit tan tat<sup>u</sup> auenitshenat tshetshi minakanit tshetshi pitutsheht nete assinu ka kanauenitakanit.

---

## Mise en valeur

La mise en valeur englobe les activités, les programmes, les installations et les services, y compris l'interprétation et les activités destinées aux visiteurs, qui, directement ou indirectement, font connaître au public les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les canaux historiques. À Parcs Canada, cela inclut, entre autres, la sensibilisation du public à ces endroits et l'incitation à les fréquenter, la diffusion d'information à leur sujet, l'interprétation des lieux et de leur signification, l'offre d'activités et de moyens de participation du public, et les installations et services essentiels. PARCS CANADA. *Principes directeurs et politiques de gestion*, 1994, p. 114.

### **Tshetshi minu-uapatiniuenait**

Ne tshe minu-uapatiniuenait ka aitatussenait, miam ne tshe ishinakuak atusseun, ne ka tshimatakanit kie tan eshi-patshitinakanit tshekuan miam ne tsheshkutamuakaniht ka shatshuapatak nenua minishtikua anitshenat maniteuat kie ka pimipaitakanit tipatshimun tshetshi nishtuapatak nenua assia ka nakatuenitakaniti, ka ishinikatakaniti assia ka takuaki shashish, ka mishati. Nete ka ishinikatakanit « Parcs Canada » natuapatakanu tshetshi takuakanit maniteuat nenu e itatussenait, ui minakanuat nenu tshetshi shatshuapatak, tshetshi minakanit tipatshimunn, kie tshetshi uitamuakaniht nenu uet ishinakanit. Ui minakanuat ashit nenu tshe itapashtat tshetshi minu-shatshuapatak assinu ka minuashinit, miam nipinu e minuanit, mishiutshuapa, mitshuapa tshe ashteieshushit mak kutaka. PARCS CANADA. Ne mashinaikan mak takuaikana tshe apastakaniti, 1994, p. 114.

---

---

## Parc national

En vertu de la *Loi sur les parcs nationaux* canadiens, les parcs nationaux sont créés à l'intention du peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances. Ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations actuelles et futures.

### Ne assi ka ishinikatakanit « Parc national »

Nete ka uitakanit takuaikan mashinaikanit ka tshitapatakaniti neni pak ka ishinitakateti nete Kanata assit, neni assia ka ishinitakateti pak tutakanipani tshetshi auenitshenat ka taht nete Kanata assit tshetshi apashtat nenu tshetshi minuatahk mak tshetshi tshishkutamatishuatsheht. Tshika ui minu-kanauenitakanua tshetshi eka shuk mishta-pikunikaniti tshetshi kie nakatamuakaniht auenitshenat etaht kie anitshenat auassat tshe petuteht.

---

### Plan d'affaires viable

Outil privilégié qui établit les objectifs stratégiques et les priorités quant aux orientations de Parcs Canada sur une période de cinq ans. Il permet d'assurer le respect du mandat de l'organisation.

### Atusseu-mashinaikan ka minuanit tshe ishi-pimutet auen ua atusset

Ne mashinaikan tshe ishi-pimutet auen ua atusset ekute uatakanit ne tshekuan ua utitaikanit mak tshekuan an nikan tshe ashtakanit miam ne eshi-natak ne *Parcs Canada*, nete nikan patetat tatupipuna. Eukuan an ne tshe patshitinak nenu tapuetatunnu tshetshi tshishtapanitakanit ne atusseunnu ua tutak ne mashinaikanitshuap.

## Plan de zonage

Le système de zonage des parcs nationaux est une approche intégrée de classification des terres et des eaux en fonction de la protection à assurer aux ressources culturelles et aux écosystèmes et des services à offrir au public. Ce système distingue les cinq zones suivantes :

Zone I	Préservation spéciale
Zone II	Milieu sauvage
Zone III	Milieu naturel
Zone IV	Loisirs de plein air
Zone V	Services du parc

### Tan tshe ishinakutakanit ne assi

Ne tshipa ishinakutakanu assi ekute anite tshe uitakanit tshe ishiniakuaki neni assia, nipia tshetshi minu-tshishpeuatakaniti, tshetshi manatshitakanit tshekuan eshi-nitautshik kie aueshishat e taht anite, mak tshetshi minu-minakaniht maniteuat nenu tshekuannu tshetshi minu-shatshuapatahk nenua assia. Patetat tatina neni assia :

- Assia 1 ka ishi-uitakaniti :  
Assia passe tshe ishi-tshishpeuatakaniti
- Assia 2 ka ishi-uitakaniti :  
Assia eshk<sup>u</sup> eka nutshitakanit
- Assia 3 ka ishi-uitakaniti :  
Assi eka tshiam ka ishinakuak
- Assia 4 ka ishi-uitakaniti  
Assi eka tshetshi minuatakanit e papamutenanit
- Assia 5 ka ishi-uitakaniti :  
Nenu tshekuannu ka ishipatshinakanit nete pak

---

### Plan d'interprétation

Document de planification de l'interprétation qui se base sur l'énoncé d'intégrité écologique et les grandes orientations du plan directeur. Ce document fait le lien entre la clientèle du parc national et les valeurs d'importance nationale à lui transmettre, en précisant les messages à communiquer, les interventions à privilégier et leur localisation dans l'espace. Le plan d'interprétation intègre la notion d'expérience de séjour.

---

### **Tan tshipa ishi-uitakanu kie ishi-uapatiniuenanu**

Mashinaikan ka itatussenanit nete e uauitaki kie e tshishkutamatshenanit nete utshipanu mashinaikanit ka uitakanit tan eshinakuak ne assi kie tshekuan eshi-nitautshik mak anite mashinaikan ka uitakanit tan tshe ishi-takuaimatakanit. Ute mashinaikanit ui tutakanu ne tshetshi mamaunakanit mitshet tshekuan miam auen anite etat nete assit pak ka ishinikatakanit mak ne eshinniunanit ka minuanit tshetshi minakanit takushinitau nete kie nenu tshe ishi-minakanit aimunnu kie tshe itatussenanit mak tanite nenu tshe tutakanit. Anite mashinaikanit tshe itatussenanit takuan ashit ne tshe itenitakuak nete itutenaniti

---

### **Plan directeur**

Chaque plan directeur énonce le but et les objectifs du parc et décrit son rôle dans le réseau et dans sa région naturelle. Il sert de cadre à la préparation de plans plus détaillés en matière de gestion des écosystèmes, d'interprétation, de services aux visiteurs et d'évaluation de risques pour les visiteurs selon la législation. Approuvé par le ministre de l'Environnement, il est déposé au Parlement à tous les cinq ans.

### **Takuaikan-mashinaikan**

Kassinu anite takuaikan-mashinaikanit uitakanu ne tshekuan ma uet ishinakuak mak tshekuan an e natuapatakanit nete e tshitapatakanit ne pak ka ishinikatakaniti kie uauitakanu ne tshe itatussenanit nete assit mak anite ka ishinakuak assi. Eukuan an e apashtakanit ne ui tutakaniti ne atusseun etatau e mishta-uauitakanit miam e tshitapatakanit ne eshinakuak assi, e uapatiniuenanit mak tshekuannu e minakanit tshe aitapashtaht maniteuat kie tan tshipa ishi-tshitapatakanu tshetshi eka kushtikuanit anitshenat maniteuat, miam ka ishtashtet takuaikanit. Ne tapuetam<sup>u</sup> utshimau ka atusset nete « Environnement », kie nete itushtakanu tshishe-utshimau ka mishanit « Parlement » katshi patetat-tatupipuna.

### **Processus naturel**

Désigne les processus écologiques qui entretiennent la vie, tels que l'énergie solaire, les processus climatiques, les processus géologiques et géomorphologiques, le cycle de l'eau, le cycle des feux, la dynamique des populations animales et végétales, etc.

### **Eshi-nitautshik tshekuan**

Ne tshekuan e ishi-uitakanit eukuan an ne eshi-nitautshik tshekuan miam kie ka inniimakak miam ne pishim<sup>u</sup> eshpesh tshishitenit assinu, ne eshtishikat, ne eshinakuak ashini mak utshua, ne nipi, ka ishkuatet tshekuan, etashihat aeshishat kie neni nipisha, uapikuna, kie kutak tshekuan.

---

### **Refuge d'oiseaux migrants**

En référence à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants*, un refuge d'oiseaux migrants désigne en vertu de l'article 3 une zone où il est interdit principalement de chasser des oiseaux migrants, de déranger, de détruire ou de prendre des nids d'oiseaux migrants ou d'avoir en sa possession un oiseau migrant vivant, ou le cadavre, la peau, le nid ou l'œuf d'un oiseau migrant. D'autres règlements s'appliquent également.

### **Nete ka taht anitshenat missipat**

Nete ka uitakanit *takuaikanit ka tapuetatishunanit anitshenat missipat*, nete etaht missipat ishi-uitakanu nete mashinaikan 3 peik<sup>u</sup> assi eka ka tapuetakanit tshetshi nataunanit kie tshetshi mamashiakaniht missipat kie tshetshi pikunikaniti kie tshetshi utinakaniti neni utshishtunaua anitshenat missipat. Apu tapuetakanit ashit tshetshi kanauenimakaniht missipat e inniuiht kie ma e nipiht, tshetshi kanauenitakanit ushakai, utshishtun kie ma missip uaua. Kutaka ashit takuaikan tshika tshi apashtakanua anite.



---

## Réserve de parc national

L'article 4.2 de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* indique que « sont créées des réserves à vocation de parc lorsqu'un peuple autochtone revendique des droits sur tout ou une partie du territoire d'un projet de parc et que le gouvernement fédéral a accepté d'engager des négociations à cet égard dans le cadre de revendications territoriales ».

### Ne ka ishi-uitakanit assi miam ne pak ka mishat

Anite mashinaikanit ka itashtet 4.2 *takuaikan mashinaikanit ka tshitapatakaniti neni pak ka ishinitakateti nete Kanata assit itashteu ashit*: « tutakanua neni assia, miam anite ka ishi-uitakanit nete kutak, neni assia pak ka ishinikateti e tataui Innuat ka natuenitahk utipenitamunua nete kassinu kie ma apishish assinu eshpishanit eshk<sup>u</sup> eka tutakanit nenu assinu pak ka ishinikatenit kie ne utauat tshishe-utshimau ka tapuetak tshetshi natapishtuat nenua Innua tshetshi aimuatahk nenua ka natuenitakaniti assia».

---

## Réserve intégrale

Les réserves intégrales sont de vastes aires d'un parc national demeurées à l'état sauvage ou susceptibles d'y être ramenées. Leur désignation par règlement donne l'assurance qu'aucune activité susceptible de compromettre ce caractère sauvage ne peut y être permise. Les réserves intégrales englobent généralement les zones II (milieu sauvage) ainsi que les zones I (préservation spéciale) d'un parc national.

### Assi kassinu eshpishati ka kanauenitakanit

Neni assia kassinu ka kanauenitakaniti mishamishaua neni kie apu nita nete auen itutet kie tshipa tshi put tshitaimatshenanu tshetshi eka taht anite. Neni assia uet eshinikatakaniti tshetshi eka tshekuan tutakanit anite assit. Neni assia kassinu eshpishati ka kanauenitakaniti anite takuana assi ka ishinikatet 2 (assia eshk<sup>u</sup> eka nutshitakanit) kie neni assi ka ishinikatet 1 (assia passe tshe ishi-tshishpeuatakaniti) nete pak ka ishinikatakanit assi.

---

## Résidant

Personne ou entité établie dans une juridiction donnée et y vivant habituellement.

### Ka utshipanit uiesh

Auen kie ma tshekuan ka takuak nete uiesh kie ma ka apiht anite nanitam

---

## Ressource culturelle

Selon la définition qu'en donne Parcs Canada, une ressource culturelle est une œuvre humaine ou un endroit qui témoigne de l'activité humaine ou qui possède une signification spirituelle ou culturelle et à laquelle on accorde une valeur historique. Cette définition s'applique à des ressources très différentes les unes des autres, comme les sites, lieux ou paysages, les bâtiments, les ouvrages, les artefacts et les documents pertinents.

### Tshekuan eshi-takuak anite ka ishiniunanit

Miam nenu ka ishi-uitak ne « Parcs Canada » nenu tshekuannu eshi-takuannit tshekuannu, teuat an auenitshenat ka tutahk nenu tshetshi ishinakuanit tanite tepanat nete kie ishipitenitamupanat nenu tanite utinniunau nenu tshe tipatshimunait. Ne eshi-uitakanit tshekuan, mitshet an tshekuan takaikanu miam ne assia ka tanait, assia eshinakuaki, mitshuapa, ka mishkakanit tshekuan anite atamit assit, kie ma kutak tshekuan shashish ka takuak anite assit.

---

## Savoirs traditionnels

L'ensemble des connaissances et des idées que possède un groupe humain, lesquelles ont été, par la suite, acquises, construites et transmises sur de très nombreuses générations.

### Ka ishi-nishtuapatahk tshekuannu nete ueshkat ka aitananut

Ne tshekuan ka ishpish auen nishtuapatahk kie kanauenitahk, kie aianishkat kutak auen ka kanauenitak kie ka ashu-patshitinak nete utanishkutapana pet etaniti.

---

---

## Traité

Une entente ou une convention officielle et ratifiée.

### **Mashinaikan tshe taputatishunanut mak tshe mashinatautishuanut**

Nishtutatun kie mashinaikan ka tapuetatishunanut tshitshue ka ishpienitakuak kie ka tshikanakuak e tapuetatishunanut.

---

## Utilisation ou activité appropriée

Utilisation ou activité conforme aux politiques de Parcs Canada, qui permet de maintenir l'intégrité écologique ou commémorative des aires protégées; ce type d'activité est particulièrement bien adapté aux conditions propres à une aire protégée et aide les visiteurs à apprécier, à comprendre et à découvrir les thèmes, les messages et l'histoire. PARCS CANADA. *Principes directeurs et politiques de gestion*, 1994, p. 120.

### **Ka aitatussenanit kie e itapashtakanit tshetshi minuut kie tshetshi minuashtet**

Tshekuan e tutakanit kie ma etapashtakanit miam nete ka itashtet nete utakuai kan mashinaikanit ne « Parcs Canada » tshetshi mitshiminakanit neme assi ka ishinakuak kie tshetshi minukanauenitakaniti neni assia ka tshitaimananiti ; ne tshekuan ka aitatussenanut minupuanu miam ka ishi-natuenitakanit nete assi ka tshitaimananut kie uitshikuat anitshenat maniteuat tshetshi minuatahk, tshetshi ishtutahk kie tshetshi mishkakh nenu ka ishinakuait nete ueshkat kie ka aitananit. Ne pak « PARCS CANADA » *utakuai kan-mashinaikan mak tshe ishi-tshitapatak*, 1994, p.120.

---

## Visite

L'entrée d'une personne dans la partie terrestre ou marine d'une aire patrimoniale protégée à des fins récréatives, éducatives ou culturelles, et ce, durant les heures d'ouverture. La circulation locale, commerciale et de transit ainsi que les rentrées effectuées au cours d'une même journée ou d'un même séjour qui ne constituent pas une nouvelle visite sont exclues.

## E umuapinanit

Nenu tekushiniti auen nete assit, nipit nete assit ka manatshitakanit, nenu ka tshishpeuatakanit kie ma muk<sup>u</sup> tshiam ka uapatineunanit tshetshi tshishkutamatshenanit mak uapatakanit anite ka ishinniunanit mak ne miam e shenakaniti. Neme mitshetua etutenaniti tshetshi itushatakanit tshekuan kie ma ne muk<sup>u</sup> tshiam e pimushtakanit upime tshekuan, apu tshi issishuenanit miam auen katshi umuapinaniti, apu atshitakanit ne.

---

## Visiteurs réels

Les personnes qui visitent les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, qu'elles soient du Canada ou de l'étranger.

### **Maniteuat tshitshue ka taht**

Auenitshenat ka takushiniht nete assi ka ishpienitakanit kie ka takuaimataminiti nenu *Parcs Canada*, ute *Canada* assit ka utshipannit kie nete ait assit.

---

## Visiteurs virtuels

Les Canadiens et les étrangers qui s'intéressent à la découverte de Parcs Canada et de ses réseaux d'aires patrimoniales protégées en utilisant des sources de diffusion de l'organisme (par exemple Internet, centres de découverte, publications, etc.).

### **Maiteuat ka taht nete atusseu-katshitapatakanit**

Anitshenat ka utshipannit ute *Canada* assit mak auenitshenat ait ka utshipannit ka ui uatak nenu assia ka takuaimatak ne *Parcs Canada* mak anite ka natuapatahk aimunnu nete (atusseu-katshitapatakanit, mashinaikanitshuapit, mashinaikanit, mak kutaka).

---

## Liste préliminaire des espèces à statut précaire de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan ayant une désignation provinciale

Espèce	Statut provincial	Reproduction dans le parc
<b>Mammifères</b>		
Chauve-souris rousse ( <i>Lasirurus borealis</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Inconnue
Lynx du Canada ( <i>Lynx canadensis</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Non
<b>Oiseaux</b>		
Aigle royal ( <i>Aquila chrysaetos</i> )	Vulnérable	Non
Arlequin plongeur ( <i>Histrionicus histrionicus</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Non
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus anatum</i> )	Vulnérable	Non
Pygargue à tête blanche ( <i>Haliaeetus leucocephalus</i> )	Vulnérable	Oui
<b>Plantes vasculaires</b>		
Calypso bulbeux ( <i>Calypso bulbosa</i> var. <i>americana</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Carex de Host ( <i>Carex hostiana</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Chardon écailleux (Chardon de Mingan) ( <i>Cirsium scariosum</i> )	Menacée	Oui
Cypripède jaune variété à pétales plats ( <i>Cypripedium parviflorum</i> var. <i>planipetalum</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Cypripède œuf-de-passereau ( <i>Cypripedium passerinum</i> )	Menacée	Oui
Drave dorée ( <i>Draba aurea</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Gentiane des îles ( <i>Gentianopsis nesophila</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Halénie défléchie ( <i>Halenia deflexa</i> subsp. <i>Brentoniana</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Listère boréale ( <i>Listera borealis</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Orchis à feuille ronde ( <i>Amerorchis rotundifolia</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui

Espèce	Statut provincial	Reproduction dans le parc
Pissenlit à lobes larges ( <i>Taraxacum latilobum</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Pissenlit du Saint-Laurent ( <i>Taraxacum laurentianum</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Trichophore nain ( <i>Trichophorum pumilum</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Troscart de la Gaspésie ( <i>Triglochin gaspense</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Vélar à petites fleurs ( <i>Erysimum inconspicuum</i> var. <i>coarctatum</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui
Vergerette à feuilles fines ( <i>Erigeron lonchophyllus</i> )	Susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable	Oui

Source consultée : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 2003. *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*

## Liste préliminaire des espèces à statut précaire de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan ayant une désignation fédérale

Espèce	Statut COSEPAC	Reproduction dans le parc
<b>Oiseaux</b>		
Arlequin plongeur ( <i>Histrionicus histrionicus</i> )	Préoccupante	Non
Faucon pèlerin ( <i>Falco peregrinus anatum</i> )	Menacée	Non
Garrot d'Islande ( <i>Bucephala islandica</i> )	Préoccupante	Non
Hibou des marais ( <i>Asio flammeus</i> )	Préoccupante	Inconnue
<b>Plantes vasculaires</b>		
Chardon écailleux (Chardon de Mingan) ( <i>Cirsium scariosum</i> )	Candidate (priorité élevée)	Oui

**Source consultée :** COSEPAC, 2003. *Résultats des évaluations du COSEPAC, novembre 2003. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 54p.*

**Note :** La liste des espèces animales à statut précaire dans le parc est sujette à changement. De plus, certaines espèces de mammifères marins, de reptiles et d'oiseaux à statut précaire ont été répertoriées dans le grand écosystème régional du parc.

**Tableau 1**

**Activités autorisées à tous les types de clientèle  
dans la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan**

**Note :** Les activités, périodes, lieux et conditions d'utilisation sont sujets à changement advenant le constat d'impacts négatifs sur l'intégrité écologique de la RPNCAM ou sur la qualité de service.

Activité	Période	Îles	Conditions
Kayak de mer	Saisonnier	Hors parc avec arrêts sur les îles	Sauf îles ou secteurs d'îles fermés par réglementation.
Navigation de plaisance	Saisonnier	Hors parc avec arrêts sur les îles	Sauf îles ou secteurs d'îles fermés par réglementation et en respect des règlements liés à l'utilisation des débarcadères.
Randonnée pédestre autonome	Saisonnier	Majorité des îles	Sauf îles ou secteurs d'îles fermés par réglementation. Préférentiellement sur le littoral dans la zone sans végétation et sur les sentiers balisés.
Camping rudimentaire et de groupe	Saisonnier	Nue de Mingan, Quarry, Niapiskau, à la Chasse, Grande Île, du Havre (camping de groupe et de débordement), Petite île au Marteau (camping de débordement)	Selon les modalités de la Politique de camping de l'unité de gestion de Mingan.
Pique-nique	Saisonnier	Majorité des îles	Sauf îles ou secteurs d'îles fermés par réglementation. Préférentiellement sur le littoral dans la zone sans végétation et aux endroits aménagés à cette fin.
Activités d'accueil et d'interprétation	Saisonnier	Fantôme, Niapiskau, Quarry, Nue de Mingan, aux Perroquets. Terre ferme : Pôles d'accueil de LPM et de HSP	Avec encadrement des visiteurs.  Avec ou sans encadrement des visiteurs.
Randonnées guidées	Saisonnier	Petite île au Marteau, Grosse île au Marteau et Nue de Mingan	Avec encadrement des visiteurs
Feu de plage avec bois de marée	Saisonnier	Majorité des îles	Sauf îles ou secteurs d'îles fermés par réglementation et uniquement dans la zone de marée.
Observation de la nature/ photographie	Saisonnier	Majorité des îles	Sauf îles ou secteurs d'îles fermés par réglementation. En dehors des zones de végétation, de préférence, en utilisant les sentiers et belvédères existants. Éviter le dérangement de la faune.

**Tableau 2**  
**Activités commerciales autorisées à la RPNCAM**

<b>Activité</b>	<b>Période</b>	<b>Îles</b>	<b>Conditions</b>
Kayak de mer	Saisonnier	Hors parc avec arrêts sur les îles ou secteurs d'îles autorisés	Selon les modalités inscrites aux permis de commerce.
Transport maritime commercial vers la RPNCAM associé à la pratique d'activités complémentaires : excursions, observation d'oiseaux et de mammifères marins, plongée sous-marine, pêche en haute mer, etc.	Saisonnier	Hors parc avec arrêts sur les îles ou secteurs d'îles autorisés	Selon les modalités inscrites aux permis de commerce.
Randonnée pédestre autonome	Saisonnier	du Havre, Niapiskau, Quarry, Nue de Mingan, aux Perroquets, Petite île au Marteau (camping de débordement)	Secteurs autorisés selon les modalités inscrites aux permis de commerce
Camping rudimentaire et de groupe	Saisonnier	Nue de Mingan, Quarry, Niapiskau, à la Chasse, Grande Île, du Havre (camping de groupe et de débordement) Petite île au Marteau (camping de débordement)	Selon les modalités inscrites aux permis de commerce et de camping.
Activités d'accueil et d'interprétation	Saisonnier	<b>Interprétation sur les îles :</b> Fantôme, Niapiskau, Quarry, Nue de Mingan et aux Perroquets  <b>Interprétation en mer :</b> Par le personnel des bateliers reconnus par Parcs Canada dans le cadre de leur offre de service de base <b>Accueil et interprétation sur terre ferme :</b> Accueil et information des visiteurs Expositions, causeries, films Pôles d'accueil de Parcs Canada situés à LPM et à HSP ou kiosques des bateliers reconnus par Parcs Canada	Avec encadrement des visiteurs, soit par les interprètes de Parcs Canada ou encore par le personnel des bateliers dans le cadre de leur offre de service.  Avec encadrement des visiteurs, la plupart du temps par les bateliers.  Avec ou sans encadrement des visiteurs.
Randonnées guidées	Saisonnier	Petite île au Marteau, Grosse île au Marteau et Nue de Mingan	Avec encadrement des visiteurs
Session de photographie	Ponctuel	Nue de Mingan et aux Perroquets	Îles ou secteurs d'îles autorisés. En dehors des zones de végétation et dans le respect des consignes.

Tableau 3

**Activités traditionnelles autorisées exclusivement  
aux résidents des communautés locales à la RPNCAM**

<b>Activité</b>	<b>Période</b>	<b>Îles</b>	<b>Conditions</b>
Colletage du lièvre	Automne (mi-septembre au 31 décembre)	Sainte-Geneviève, à la Chasse, Saint-Charles, Grosse île au Marteau, du Havre, Fantôme, Quarry, Grande Île.	Selon les modalités inscrites au permis (obligatoire).
Camping traditionnel	Toute l'année sauf pour les sites de baie aux Loups marins et nord-ouest de Grande île qui sont autorisés du 14 septembre au 5 février	Sainte-Geneviève, à la Chasse, Saint-Charles, Fausse Passe, Grosse île au Marteau, du Havre, Niapiskau, Grande Île et Nue de Mingan	Selon les modalités inscrites au permis (obligatoire).
Circulation en motoneige	De décembre à février	Circulation limitée aux sentiers balisés sur les îles à la Chasse, Saint-Charles et du Havre	Accordée seulement aux résidents pratiquant la chasse hivernale aux canards de mer dans le respect des modalités inscrites au permis obligatoire.
Cueillette de petits fruits	Saisonnier	Toutes les îles	Selon les modalités prescrites par la RPNCAM.
Activités traditionnelles autochtones	À définir	À définir	À définir



## Tableau 4

### Activités proscrites pour tous les types de clientèle (résidents, visiteurs, commerciaux) à la RPNCAM : liste non exhaustive

Activité	Période	Îles	Conditions
Accès aux îles de la RPNCAM par l'entremise de bateliers ou transporteurs commerciaux non reconnus par Parcs Canada (Sans permis de commerce et accords de service)	Toute l'année	Toutes les îles, cayes et îlots de la RPNCAM	Les visiteurs qui dérogent à ce règlement ainsi que les bateliers non reconnus qui encouragent les visiteurs à déroger à ce règlement du parc sont passibles de poursuites judiciaires en vertu du paragraphe 7 (1) du <i>Règlement général sur la direction et l'administration des parcs nationaux</i> .
Camping sans permis sur les sites aménagés	Toute l'année	Nue de Mingan, Grande Île, Quarry, Niapiskau, du Havre, Petite île au Marteau (site de débordement), Sainte-Geneviève	Un permis de camping est obligatoire pour pratiquer cette activité.
Camping de non-résidents sur des sites de camping traditionnel dédiés aux résidents	Toute l'année	Nue de Mingan, Grande Île, Niapiskau, du Havre, à la Chasse, Sainte-Geneviève, Grosse île au Marteau, Fausse-Passe, Saint-Charles	Cette activité est exclusivement réservée aux personnes qui répondent à la définition de « résidents ».
Utilisation non conforme des bâtiments de service	Toute l'année	Petite île au Marteau, du Havre, Quarry	
Nourrir les animaux	Toute l'année	Toutes les îles	
Utilisation non conforme* des lieux pour les activités commerciales	Toute l'année	Toutes les îles	Îles ou secteurs d'îles non autorisés au permis de commerce ou utilisés par des entreprises non reconnues par la RPNCAM.
Grimper sur les monolithes	Toute l'année	Toutes les îles	
Pêche sportive	Toute l'année	Hors parc et toutes les îles	Pour des raisons de sécurité publique, interdiction de pêcher à partir des quais de Parcs Canada. Interdiction de pêcher dans les lacs d'eau douce du parc.
Utilisation du bois mort de la forêt	Toute l'année	Toutes les îles	
Feu dans des lieux non autorisés	Toute l'année	Toutes les îles	
Camping hors site	Toute l'année	Toutes les îles	

Tableau 4 (suite)

Activité	Période	Îles	Conditions
Kayak de mer et transport commercial hors saison	Hors période opérationnelle	Hors parc avec arrêts dans le parc	Interdiction en raison des responsabilités légales de Parcs Canada en regard de la sécurité publique.
Aéronef et hélicoptère	Toute l'année	Hors parc avec arrêts dans le parc	Règlement l' <i>Accès par aéronef</i> aux parcs nationaux : interdiction d'effectuer un atterrissage ou un décollage dans un parc national. Référence au règlement sur l'aéronautique de Transports Canada.
Prélèvement de ressources naturelles autres que celles autorisées aux résidants	Toute l'année	Toutes les îles	
Ski et raquette	Saison hivernale	Toutes les îles	Interdiction en raison des responsabilités légales de Parcs Canada en regard de la sécurité publique.
Bicyclette	Toute l'année	Toutes les îles	
Camping d'hiver non traditionnel	Hors saison opérationnelle	Campings rudimentaires ou de groupe	Interdiction en raison des responsabilités légales de Parcs Canada en regard de la sécurité publique.
Cueillette d'œufs	Toute l'année	Toutes les îles	
Animaux domestiques	Toute l'année	Toutes les îles	
Chasse autre que le colletage du lièvre	Toute l'année	Toutes les îles	
Circulation en VTT	Toute l'année	Toutes les îles	

**Note :** Le directeur de la RPNCAM peut autoriser la pratique de certaines de ces activités proscrites au public pour les fins de gestion du parc.

## Modifications au zonage du secteur Ouest de la réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan (entre l'île aux Perroquets et l'île Sainte-Geneviève)

Les modifications au zonage actuel du secteur Ouest du parc sont présentées et expliquées dans le tableau qui suit. Les plus importantes concernent l'île aux Perroquets (zonée pour une première fois), l'île Nue de Mingan (ajustement à des fins de protection et d'utilisation), la moitié sud de l'île Niapiskau (meilleure préservation de la biodiversité) et un ajustement de la zone III de l'île Quarry. De plus, le zonage de plusieurs îles et îlots importants pour la nidification d'oiseaux marins, passe de la zone II à la zone I.

**Note :** Le zonage du secteur Est (entre l'île Sainte-Geneviève et l'embouchure de la rivière Aguanish) n'a pas été modifié par rapport à celui de 1992.

Nom de l'île	Zone proposée	Justification
Île aux Perroquets	III	La présence de bâtiments dicte un zonage III même si des ressources naturelles et culturelles d'intérêt sont présentes sur l'île. Nidification de macareux moines, de petits pingouins, de guillemots à miroir. Des actions de gestion particulières devront toutefois être mises en place en fonction de l'utilisation à venir.
Île Nue de Mingan :	I	L'île Nue de Mingan constitue un paysage unique du parc. Ses écosystèmes sont d'un grand intérêt et comportent des composantes physiques et biologiques sensibles à toute forme d'utilisation. La majorité de cette île appartient à la zone I.
• Secteur des fours basques	I	On retrouve dans la portion sud-ouest de l'île des composantes archéologiques d'un grand intérêt, soit les fours basques, qui méritent le plus haut degré de protection.
• Secteurs d'utilisation	II	La zone II actuelle du nord-est de l'île sera déplacée du côté nord-ouest, car le débarcadère, les installations rudimentaires et les activités d'interprétation personnalisées se situent à cet endroit. L'emplacement du camping aménagé dans l'est de l'île, à la frange du littoral et qui remplace le site de camping de la pointe nord de l'île en raison d'un conflit avec une aire de nidification de sternes, sera inclus dans la zone II.
Île Quarry :	III	La zone III de l'île Quarry a été ramenée à sa véritable dimension pour couvrir adéquatement l'aire occupée par les services et installations permettant d'accueillir les visiteurs.
• Secteur d'utilisation		
L'îlot	I	Nidification d'eiders à duvet, de goélands et occasionnellement de mouettes tridactyles.
Caye à Cochons	I	Colonies de sternes pierregarins et arctiques.
Grande Île (total)	II	Aucun aménagement envisagé nécessitant une zone III sur cette île. Nombre de visiteurs insuffisant, ressources fragiles à proximité.
Rochers de granite	I	Colonies de sternes pierregarins et arctiques.
Niapiskau :	I	Cette partie de l'île est l'une des portions du parc les plus représentatives de la biodiversité aux plans des paysages, de la géologie et de la géomorphologie, et surtout, de la flore, et est non utilisée. Elle sera incluse dans une zone I, à l'exception du littoral, qui est utilisé pour la randonnée.
• Moitié sud à l'exception de l'anse des Bonnes Femmes		

Nom de l'île	Zone proposée	Justification
Cayes à Meck	I	Colonies importantes de sternes pierregarins et arctiques et de goélands à bec cerclé.
Île aux Goélands	I	Nidification de goélands argentés et d'eiders à duvet.
Caye à Foin	I	Colonie importante de sternes pierregarins et arctiques.
Île Herbée	I	Colonie importante de sternes pierregarins et arctiques.
Île Saint-Charles : • Est et ouest de la baie de Saint-Charles	I	Diminuer quelque peu la zone II de façon à zoner I le site occupé par les colonies de plantes d'intérêt susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.
Île à la Chasse	II	Aucun aménagement nécessitant une zone III sur cette île n'est envisagé à moyen terme. Nombre de visiteurs insuffisant et présence de plantes d'intérêt susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec à l'endroit initialement zoné III.
Île à Mouton	I	Ce milieu est utilisé périodiquement pour la nidification de sternes.
Petite île Sainte-Geneviève	I	Colonies importantes d'eiders à duvet, de mouettes tridactyles, de cormorans à aigrettes et nidification du grand héron.

## Tableau de suivi de la gestion

Réserve de parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan

OBJECTIFS		SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
		Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
1. Respecter les droits ancestraux ou issus de traités des communautés autochtones adjacentes à la RPNCAM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer les négociations sur les revendications territoriales des communautés innues en s'assurant du maintien de la vocation de conservation du parc tout en reconnaissant le potentiel de contribution de ces communautés à la protection et à la mise en valeur du parc.</li> <li>Tenir compte, dans la gestion de la RPNCAM, des orientations du gouvernement fédéral en matière de relations avec les Métis du Canada.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Advenant la signature d'ententes ou de traités avec les communautés autochtones concernant la RPNCAM, les clauses des ententes ou traités seront respectées par Parcs Canada.</li> <li>En l'absence d'une entente ou d'un traité avec les communautés autochtones concernées, aucune action mettant en cause leurs droits ancestraux ne sera entreprise par Parcs Canada, qui poursuivra ses relations harmonieuses avec celles-ci.</li> </ul>		
	2. Donner suite aux engagements antérieurs de Parcs Canada auprès des communautés autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer d'appuyer la communauté de Ekuaniitshit pour la mise en œuvre du projet de Maison de la culture innue. La contribution de Parcs Canada dans ce projet se limitera à la réalisation d'un pôle d'accueil des visiteurs, en garantissant son fonctionnement dans les années futures, et à un support professionnel auprès de la communauté pour la mise en œuvre de l'ensemble de ce projet (conception, gestion de collections, formation).</li> <li>Appuyer avec d'autres partenaires régionaux, les communautés innues dans leurs initiatives concernant la mise en valeur du patrimoine innu dans les îles.</li> <li>Appuyer les efforts des communautés autochtones adjacentes à la réserve de parc, au même titre que ceux faits des autres communautés, pour qu'elles bénéficient des retombées sociales et économiques résultant de la présence du parc.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Parcs Canada aura supporté la communauté de Ekuaniitshit dans la réalisation du projet de la Maison de la culture innue et aura aménagé son pôle d'accueil tel que prévu au projet.</li> <li>Un concept de mise en valeur du patrimoine innu, dans les îles du secteur Ouest du parc, sera développé et mis en œuvre par la communauté de Ekuaniitshit avec l'appui de Parcs Canada d'ici 2007-2008.</li> <li>Les démarches faites par Parcs Canada auront permis de créer des emplois liés aux opérations de la RPNCAM, dans le parc ou dans les communautés autochtones, au cours des cinq prochaines années.</li> </ul>	

## Une réserve à vocation de parc national (suite)

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p><b>3.</b> Favoriser des relations harmonieuses avec les communautés autochtones lorsqu'il est question de la gestion de la réserve de parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir des contacts étroits et réguliers avec les communautés autochtones concernées par la gestion de la RPNCAM.</li> <li>Mettre en place des mécanismes de gestion coopérative opérationnels entre Parcs Canada et les communautés autochtones concernées.</li> <li>En collaboration avec le Service canadien de la faune et les communautés autochtones concernées, favoriser leur contribution à la protection et à la mise en valeur des refuges d'oiseaux migrateurs de Betchouane et de Watshishou.</li> <li>Effectuer des ajustements à la gestion du parc en tenant compte de la réalité autochtone, ce qui impliquera, entre autres, de prendre appui sur les connaissances traditionnelles des communautés, de tenir compte de leurs activités traditionnelles et de leurs pratiques et de favoriser la mise en valeur du patrimoine autochtone.</li> <li>Contribuer à la formation de personnel autochtone dans les domaines des services aux visiteurs, de la mise en valeur et de la conservation des écosystèmes.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Des rencontres bilatérales entre Parcs Canada et les communautés autochtones auront été tenues à raison d'un minimum de deux rencontres annuellement.</li> <li>Les mécanismes de gestion coopérative de la RPNCAM auront été mis en place et seront opérationnels deux ans après la signature de l'<i>Entente de principe d'ordre général</i> entre les gouvernements et les Innus.</li> <li>Des modalités particulières de gestion des refuges d'oiseaux migrateurs de Betchouane et de Watshishou auront été définies et mises en œuvre entre Parcs Canada, le Service canadien de la faune et les communautés autochtones concernées aux fins de leur protection et de leur mise en valeur d'ici 2006-2007.</li> </ul>	

## Un milieu naturel à protéger

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
1. Améliorer les connaissances sur les écosystèmes pour mieux documenter et préserver l'intégrité écologique du parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir des connaissances de base additionnelles sur les écosystèmes du parc en donnant la priorité au secteur Est.</li> <li>Mettre en place une base de données informatisée selon les normes de Parcs Canada.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les connaissances de base sur le parc auront été améliorées.</li> <li>Les données acquises sur le territoire du parc (ressources naturelles, ressources culturelles, savoirs traditionnels, etc.) auront été informatisées et consignées selon les normes de Parcs Canada d'ici 2015.</li> </ul>	
2. Établir un programme scientifique de surveillance des écosystèmes permettant de rapporter au public canadien l'état de l'intégrité écologique du parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les indicateurs et les mesures de l'état d'intégrité écologique du parc en s'appuyant sur les orientations nationales et mettre en œuvre le programme de surveillance.</li> <li>Faire un rapport sur l'état de la RPNCAM tous les 5 ans.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc, actuellement en voie de développement, permettra, à l'aide de 6 à 8 indicateurs scientifiques, de statuer sur l'état du parc en 2008.</li> </ul>	
3. S'assurer que le développement et les utilisations du parc respectent l'intégrité des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir la capacité de support du milieu afin d'assurer une saine gestion de la fréquentation.</li> <li>Maintenir les efforts de surveillance du parc par un programme d'application de la loi basé principalement sur la sensibilisation et la prévention. Cela implique de mettre à jour sur une base quinquennale le plan d'application de la loi de la RPNCAM et le programme d'éducation qui en découle.</li> <li>Effectuer le suivi de l'utilisation du territoire du parc et mettre en place les mesures préventives et correctives visant à minimiser les impacts sur les écosystèmes.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité de support du milieu et les modalités de gestion de la fréquentation seront connues et respectées pour les activités d'ici 2008.</li> <li>Le plan d'application de la loi sera mis à jour en 2009-2010 et permettra de réduire les infractions pouvant affecter l'intégrité des écosystèmes.</li> <li>Un programme de suivi de l'utilisation du territoire sera établi d'ici 2008, et des mesures préventives ou correctives seront apportées systématiquement pour prévenir et limiter les impacts sur les écosystèmes.</li> </ul>	

## Un milieu naturel à protéger (suite)

OBJETIFS		SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
		Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
4. Assurer la pérennité des ressources et des écosystèmes du parc pour l'exercice d'activités traditionnelles de récolte de ressources renouvelables ou d'activités récréatives traditionnelles autorisées par Parcs Canada aux résidents non autochtones des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et mettre en œuvre un plan de gestion des activités traditionnelles autorisées par Parcs Canada aux résidents non autochtones des communautés locales.</li> <li>• Assurer la promulgation des règlements permettant la pratique, par les résidents non autochtones des communautés locales, d'activités traditionnelles (colletage de lièvres, camping, cueillette de petits fruits) autorisées par Parcs Canada.</li> <li>• Évaluer les impacts des activités traditionnelles pratiquées par les résidents non autochtones des communautés locales sur les écosystèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de gestion des activités traditionnelles pratiquées par les résidents non autochtones des communautés locales d'ici 2008.</li> <li>• Les populations animales et végétales demeureront viables, et les impacts des activités sur les ressources et les écosystèmes seront acceptables.</li> </ul>			
5. Maintenir les écosystèmes du parc et au besoin, les restaurer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire le plan de conservation des écosystèmes de la RPNCAM.</li> <li>• Définir et appliquer à la gestion des écosystèmes des principes de gestion intégrant les connaissances sur les pratiques et les savoirs traditionnels.</li> <li>• Protéger les espèces à statut précaire en se référant aux listes officielles disponibles (annexe I et II).</li> <li>• Suivre l'évolution et contrôler l'expansion de certaines espèces introduites jugées envahissantes.</li> <li>• Actualiser les plans d'urgences environnementales et de gestion du feu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les espèces à statut précaire, dont le charbon de Mingan, seront préservées dans le parc et seront consignées dans une banque d'information géoréférencée d'ici 2008.</li> <li>• Les populations d'espèces introduites envahissantes ne menaceront pas la biodiversité ou l'intégrité des écosystèmes du parc et seront consignées dans une banque d'information géoréférencée d'ici 2008.</li> <li>• La mise à jour des plans d'urgences environnementales et de gestion du feu et leur mise en œuvre d'ici 2008 permettront de prévenir et d'atténuer les effets des catastrophes environnementales sur les écosystèmes du parc.</li> </ul>			



Un milieu de traditions à protéger				
OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p>1. Améliorer les connaissances des ressources culturelles et acquérir les connaissances sur les pratiques et savoirs traditionnels reliés à la RPNCAM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'inventaire de base des ressources culturelles de la RPNCAM (architecturales, ethnologiques et archéologiques) ainsi que le programme de recherche en histoire.</li> <li>• Réaliser une étude de la toponymie des îles.</li> <li>• Réaliser l'inventaire des ressources archéologiques dans le secteur Est de la RPNCAM.</li> <li>• En collaboration avec les communautés locales, réaliser une étude sur les pratiques et savoirs traditionnels (climatologie, géographie, botanique, zoologie, systèmes techniques, culture matérielle, vision du monde, mythes et légendes, éco-éthique) concernant le territoire de la RPNCAM.</li> <li>• Élaborer un outil d'intégration (guide) des pratiques et des savoirs traditionnels des communautés locales qui sont en lien avec la RPNCAM.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les connaissances de base sur les ressources archéologiques du secteur Est de la RPNCAM seront acquises d'ici 2010.</li> <li>• Un répertoire des ressources culturelles et autres témoins de l'histoire humaine sera élaboré d'ici 2007 et sa mise à jour sera, par la suite, assurée.</li> <li>• Les recherches sur les savoirs et pratiques traditionnels des communautés locales concernant la RPNCAM seront complétées d'ici 2010.</li> <li>• Un guide des pratiques et des savoirs traditionnels en lien avec la RPNCAM sera disponible aux employés du parc de même qu'aux communautés locales d'ici 2010.</li> </ul>	
<p>2. Assurer la protection des ressources culturelles et autres témoins importants de l'histoire humaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En conformité avec la <i>Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada</i> (1994), mettre en œuvre un protocole d'intervention de mesures concrètes pour la protection des ressources culturelles et autres témoins importants de l'histoire humaine. Ce protocole devra également comporter un programme de suivi d'ici 2007.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures de protection prévues dans le protocole d'intervention seront intégrées dans le programme de gestion de la RPNCAM.</li> <li>• Le programme de suivi sera mis en œuvre dans les deux ans suivant son adoption et démontrera que les ressources culturelles, telles que les fours basques de l'île Nue et autres témoins importants de l'histoire humaine, ne se seront pas détériorées.</li> </ul>	

## Un milieu à faire connaître et à apprécier

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p>1. Offrir une expérience de visite permettant aux différentes clientèles de comprendre la raison d'être de la RPNCAM, d'en apprécier toutes les valeurs patrimoniales et de contribuer au maintien de son intégrité écologique et à la protection de ses ressources culturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour le plan d'interprétation de la RPNCAM (1988) selon le concept nature-culture en prenant en considération le secteur Est du parc. Ce plan d'interprétation devra s'appuyer sur <i>l'Enoncé d'intégrité écologique de la RPNCAM</i> (2003) et sur la stratégie <i>Engager les Canadiens</i>. L'expérience de visite proposée tiendra compte également de la capacité de support des îles.</li> <li>En partenariat avec les organismes locaux et régionaux, renouveler l'exposition présentée au centre d'interprétation de LPM.</li> <li>En partenariat avec les organismes locaux et régionaux, développer de nouvelles expositions ou de nouveaux programmes d'interprétation qui permettront de rencontrer les objectifs d'une expérience de visite diversifiée et significative.</li> <li>Diversifier le programme d'interprétation dans les îles, en ciblant particulièrement l'île aux Perroquets.</li> <li>Fournir aux visiteurs autonomes des outils d'apprentissage adaptés à leurs besoins.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de 2005-2006, la connaissance de la raison d'être et des messages d'importance nationale de la RPNCAM par ses visiteurs dépassera 75 % lorsque mesurée périodiquement par sondage.</li> <li>Le taux d'appui du public au mandat de Parcs Canada en vue du maintien de l'intégrité écologique de la RPNCAM dépassera 75 %. Cet indicateur sera mesuré dans le cadre d'études approfondies auprès des clientèles concernées d'ici 2015.</li> </ul>	
<p>2. Collaborer à la mise en valeur des cultures locales en lien avec la RPNCAM (incluant les savoirs et pratiques traditionnels) auprès du public visiteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer progressivement les connaissances acquises sur les ressources culturelles et les savoirs et pratiques traditionnels des communautés locales en lien avec la RPNCAM dans le programme de mise en valeur du parc.</li> <li>Appuyer les communautés locales dans leurs activités de mise en valeur de leur culture respective destinées aux visiteurs de la RPNCAM.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de 60 % des visiteurs du parc connaîtront les caractéristiques de la culture, des pratiques et des savoirs traditionnels des communautés locales qui sont en lien avec le territoire de la RPNCAM. Cet indicateur sera mesuré lors d'une étude approfondie d'ici 2015.</li> <li>Au moins deux activités d'interprétation mettant en valeur les pratiques et les savoirs traditionnels et la culture des communautés locales seront présentées chaque année au public à partir de 2010.</li> </ul>	

## Un milieu à faire connaître et apprécier (suite)

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p><b>3.</b> S'associer aux intervenants régionaux et développer des partenariats fructueux (en favorisant des organismes à but non lucratif) pour mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'ensemble du parc et de la Minganie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au Centre de recherche et d'interprétation de la Minganie à Longue-Pointe-de-Mingan, arrimer les deux offres de service, c'est-à-dire celle de Parcs Canada et celle de la Station de recherche des îles Mingan de manière à assurer leur complémentarité.</li> <li>• En collaboration avec la municipalité et avec d'autres partenaires régionaux, développer à Havre-Saint-Pierre une exposition synthèse d'interprétation sur les valeurs patrimoniales de la RPNCAM.</li> <li>• En collaboration avec des organismes à but non lucratif, développer une approche de partenariat afin de mettre en valeur les stations de phare de la Petite île au Marteau et de l'île aux Perroquets.</li> <li>• En collaboration avec des organismes du milieu, développer une approche de partenariat afin de mettre en valeur le patrimoine du secteur Est.</li> <li>• Avec les organismes du milieu, examiner si des lieux, personnages ou événements particuliers méritent d'être désignés d'importance historique nationale, et s'il y a lieu, collaborer à la présentation d'une demande de désignation à la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des rencontres régulières entre Parcs Canada et les responsables de la Station de recherche des îles de Mingan permettront d'harmoniser l'offre de service du Centre de recherche et d'interprétation de la Minganie à la satisfaction des deux parties et du public en général.</li> <li>• La mise en valeur du parc aura été améliorée au cours des cinq prochaines années grâce à des ententes de partenariat avec les organismes du milieu. Le nombre d'ententes réalisées et l'importance des investissements financiers extérieurs serviront d'indicateurs.</li> </ul>	
<p><b>4.</b> Rejoindre les visiteurs virtuels et les communautés locales intéressées à la découverte du réseau de Parcs Canada et de la RPNCAM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre les efforts de diffusion externe par l'ajout d'activités éducatives sur le site Internet du parc et par la participation à des activités auprès des communautés locales.</li> <li>• Créer des alliances avec les divers intervenants qui ont pour mandat la sensibilisation au patrimoine naturel et culturel.</li> <li>• Adapter le programme scolaire de la RPNCAM au nouveau Programme d'éducation du Québec et développer un programme spécial pour le niveau secondaire.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de personnes rejointes par le site Web du parc augmentera de 5 % par année.</li> <li>• En rejoignant les étudiants de niveau secondaire par l'intermédiaire du site Internet du parc, on observera en 2007 une augmentation de 10 % du nombre d'étudiants participant au programme scolaire.</li> <li>• Le taux de participation des résidents aux activités de mise en valeur augmentera de 10 % d'ici 10 ans.</li> </ul>	

Un milieu à découvrir				
OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
1. Connaître et identifier les habitudes d'utilisation du territoire, les besoins et les attentes des différents segments de la clientèle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>En collaboration avec les partenaires et décideurs régionaux, partager et raffiner les procédures et outils de cueillette d'information auprès des visiteurs afin d'améliorer la prise de décision quant à la gestion de l'offre et de la demande.</li> <li>Procéder à des enquêtes ponctuelles afin de connaître les besoins et attentes des visiteurs et d'évaluer leur degré de satisfaction à l'égard des services offerts.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les données et résultats sur la fréquentation annuelle seront diffusés au public dès 2005-2006.</li> <li>Les habitudes d'utilisation du parc par les visiteurs feront l'objet d'une analyse particulière en 2005-2006.</li> <li>Une évaluation quinquennale des besoins et des attentes de la clientèle sera réalisée à partir de 2005-2006.</li> </ul>	
2. Maintenir et améliorer la qualité des services d'accueil et des infrastructures dans les différents secteurs du parc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenir compte de la qualité de l'expérience de séjour des visiteurs, gérer la fréquentation du parc et adapter l'offre de service en s'appuyant sur les indicateurs qui auront été établis en matière de capacité de support des écosystèmes, des ressources culturelles et des infrastructures en place.</li> <li>Examiner les potentiels d'utilisation récréative et éducative, particulièrement dans le secteur Est, et adapter l'offre de service en matière d'installations (quais, sentiers, campings, etc.) pour faire face à l'accroissement de la fréquentation ou pour éviter des impacts négatifs sur les ressources naturelles ou culturelles ou sur la qualité de l'expérience des visiteurs.</li> <li>Améliorer l'accès universel à l'île Quarry de manière à faire découvrir à la clientèle visée les principaux éléments naturels et culturels qui caractérisent le parc.</li> <li>Améliorer la signalisation sur les îles et sur la terre ferme (particulièrement dans le secteur Est) afin de faciliter l'orientation des visiteurs et de les sensibiliser au respect de la réglementation.</li> <li>Améliorer à moyen terme les infrastructures d'accueil à Havre-Saint-Pierre.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux de satisfaction des visiteurs quant à la qualité de leur visite sera plus grand que 85 %.</li> <li>Le nombre de plaintes des visiteurs sera inférieur à 1 % de la fréquentation totale du parc.</li> <li>L'accès universel sera amélioré à l'île Quarry d'ici 2010.</li> <li>Le développement du secteur Est aura été amorcé d'ici 2010.</li> </ul>	

## Un milieu à découvrir (suite)

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p><b>3.</b> S'associer aux intervenants des milieux touristique et économique régionaux dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de marketing, de communication et de diversification de l'offre de service.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les liens avec les partenaires et entreprises qui collaborent avec Parcs Canada.</li> <li>Développer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires du parc, un plan de communication et un plan de marketing pour la RPNCAM dans le respect des orientations de la stratégie <i>Engager les Canadiens</i>.</li> <li>Maintenir des communications régulières avec les bateliers de façon à ajuster l'offre de transport maritime à la demande sans compromettre la stabilité, l'harmonisation et la diversité des services offerts dans le respect des impératifs de conservation du parc.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Deux activités de marketing seront réalisées en partenariat annuellement.</li> <li>Deux rencontres avec les bateliers seront tenues chaque année.</li> </ul>	
<p><b>4.</b> Gérer les risques en matière de sécurité et de paix publiques par la mise en place d'actions préventives et par l'établissement de stratégies d'intervention adaptées au contexte insulaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir à jour et mettre en œuvre les plans opérationnels de sécurité publique, de prévention et de lutte contre le feu ainsi que des mesures d'urgence adaptées au contexte insulaire. Travailler en étroite collaboration avec la Garde côtière canadienne et les autres organismes concernés.</li> <li>Développer des outils visant à informer les visiteurs des risques inhérents à la pratique de certaines activités récréatives (en lien avec les services offerts dans le parc) et des mesures préventives à adopter pour assurer leur sécurité de manière responsable.</li> <li>Assurer un programme d'application de la loi axé sur la sensibilisation et la prévention.</li> <li>Poursuivre la collaboration avec les partenaires offrant des services de transport maritime, de sécurité, de surveillance du territoire ou d'autres types de services, de manière à limiter les incidents et les interventions de sécurité publique.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre d'incidents reliés à la sécurité publique annuellement demeurera inférieur à 20.</li> <li>Le nombre de plaintes reliées à la paix publique sera inférieur à 5 annuellement.</li> <li>Le programme d'application de la loi sera axé sur la sensibilisation du public.</li> </ul>	

## Une gestion exemplaire

Une gestion exemplaire			
OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement
<p>1. Dans les cinq prochaines années, viser la mise en œuvre du plan directeur grâce à l'implication de tous les employés du parc, à une gestion transparente du parc et au support des communautés locales et des partenaires régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour le plan d'affaires viable pour la gestion du parc annuellement en tenant compte des objectifs et des actions de gestion du plan directeur.</li> <li>• Adapter les modes de gestion de la RPNCAM aux plans administratif, légal et opérationnel en fonction des orientations nationales de Parcs Canada, des ententes intervenues avec les communautés locales et avec les partenaires du milieu.</li> <li>• Pour toutes les décisions et les actions du parc, tenir compte des valeurs et des principes de gestion adoptés par l'Agence Parcs Canada.</li> <li>• Pour assurer une gestion transparente du parc et obtenir l'appui des organismes locaux et régionaux, maintenir le comité de suivi de la gestion du parc et assurer son dynamisme en créant au besoin des groupes de travail nécessaires à l'intégration du parc à son milieu.</li> <li>• Analyser les besoins de recapitalisation du parc automobile et de la flotte de bateaux, les deux étant essentiels au bon fonctionnement de la RPNCAM.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation annuelle de la mise en œuvre du plan directeur en collaboration avec le comité de suivi permettra de faire le point sur l'atteinte des objectifs fixés en vérifiant si les actions ont été réalisées et en se référant à l'ensemble des indicateurs et des cibles identifiés.</li> <li>• Une étude sur la perception des employés et des partenaires locaux quant à l'application des principes mentionnés précédemment sera réalisée d'ici 2010.</li> </ul>

## Une gestion exemplaire (suite)

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p>2. S'assurer que tout nouveau projet de développement et toute nouvelle utilisation du parc soient soumis au processus d'évaluation environnementale afin d'éliminer ou de minimiser leurs impacts négatifs potentiels sur les écosystèmes et les ressources culturelles du parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les procédures d'application du processus d'évaluation environnementale, en particulier au plan du suivi environnemental des projets ou des activités, afin d'assurer l'efficacité des mesures d'atténuation.</li> <li>Adopter des mesures adéquates visant à limiter les impacts négatifs des activités tout en tenant compte de la capacité de support du milieu.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le suivi des impacts environnementaux des projets et des activités démontrera que les mesures de mitigation adoptées auront été mises en place, seront pertinentes envers la protection des écosystèmes du parc ou encore que de nouvelles actions seront nécessaires pour limiter ces impacts. Un registre sera maintenu à jour à cet effet.</li> </ul>	
<p>3. Améliorer la gestion environnementale des opérations du parc et son utilisation, c'est-à-dire <i>écologiser</i> les opérations de la RPNCAM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actualiser le plan d'action du système de gestion de l'environnement de manière à gérer sécuritairement les sites contaminés, les réservoirs pétroliers et les équipements contenant des halocarbures, à favoriser le recyclage, à réduire la production des gaz à effet de serre, à éviter la contamination du milieu et à limiter les empreintes des opérations sur les écosystèmes du parc.</li> <li>Développer des stratégies et des outils de communication afin d'informer et de sensibiliser les employés, les populations locales, les partenaires et les visiteurs quant à la nécessité d'adopter une attitude responsable et des actions préventives en matière de protection de l'environnement.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme de recyclage sera développé et mis en œuvre de manière à optimiser la récupération des rebuts découlant des opérations de bureau, des chantiers et de l'utilisation du parc.</li> <li>La production des gaz à effet de serre découlant des opérations du parc sera réduite de 6 % d'ici 2010.</li> <li>La consommation de papier sera réduite de 10 % d'ici 2010.</li> <li>Lorsque le système de collecte de déchets sera en fonction dans les municipalités de la Minganie, Parcs Canada installera les bacs de recyclage aux endroits appropriés.</li> <li>Des messages d'écocivisme seront diffusés aux diverses clientèles visées lors des activités de communication et d'interprétation du parc.</li> </ul>	

Une mission à partager				
OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p>1. Favoriser une gestion transparente du parc et des relations harmonieuses avec les communautés locales et les organismes régionaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et maintenir un niveau élevé de collaboration entre le parc et les autres ministères fédéraux et provinciaux œuvrant en région.</li> <li>• Améliorer les relations avec les communautés et organismes locaux par des moyens tels que le comité de suivi de la gestion du parc, des tables bilatérales de concertation, des projets de partenariat, etc.</li> <li>• Diffuser les résultats des recherches scientifiques, transmettre les enjeux et les orientations stratégiques de gestion du parc et informer la population sur le suivi des activités identifiées dans le présent plan directeur.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• La majorité des communautés et organismes locaux concernés participeront activement aux rencontres du comité de suivi de la gestion du parc permettant d'échanger, d'établir un dialogue et d'harmoniser les activités de Parcs Canada aux leurs. On anticipe la tenue de deux rencontres du comité de suivi de la gestion du parc annuellement et un taux de participation de 70 % des représentants des divers organismes sur une base annuelle.</li> <li>• Des communications régulières seront établies avec le milieu par l'intermédiaire du site Internet du parc, de la radio et de la télévision communautaire.</li> </ul>	
<p>2. Favoriser une plus grande concertation régionale en matière de développement durable et de préservation de la biodiversité du grand écosystème du parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer, dans la mesure du possible, aux efforts des organismes régionaux en matière d'aménagement du territoire, de développement durable et de préservation de la biodiversité de la Minganie.</li> <li>• Participer aux processus de consultation des autres organismes du milieu concernant l'aménagement et le développement du grand écosystème régional à des fins de protection de la biodiversité et du maintien de l'intégrité écologique du parc.</li> <li>• Favoriser le développement d'accords de partenariat avec le milieu pour atteindre des objectifs communs concernant la préservation de la biodiversité régionale, le maintien de l'intégrité écologique du parc, l'amélioration des services d'accueil et de mise en valeur du parc ainsi que son accessibilité.</li> <li>• Lorsque c'est possible, impliquer les partenaires locaux et régionaux dans le programme de formation des employés de Parcs Canada.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ententes ou accords de partenariat existants seront maintenus et améliorés, et on cherchera à en conclure de nouveaux dans les différents domaines de gestion de la RPNCAM.</li> <li>• Les gestionnaires du parc auront participé annuellement à au moins trois forums ou ateliers organisés par les organismes régionaux locaux ou régionaux.</li> </ul>	



## Une mission à partager (suite)

OBJECTIFS	SUIVI DES ACTIONS		SUIVI DES INDICATEURS	
	Actions	État des réalisations	Indicateurs de rendement	Résultats
<p><b>3.</b> Exercer un impact positif dans la région aux plans social et économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la mise en valeur de la culture respective des communautés locales.</li> <li>• Favoriser l'insertion des jeunes, des étudiants et des résidents de la Minganie dans les postes disponibles à la RPNCAM en mettant en place des moyens tels que :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– informer adéquatement les organismes de placement en région,</li> <li>– faire découvrir les métiers pratiqués à la RPNCAM,</li> <li>– tirer avantage des programmes d'emploi offerts par d'autres organismes.</li> </ul> </li> <li>• Favoriser l'achat de biens et services en région.</li> <li>• Favoriser la prolongation des séjours des visiteurs en région par une offre de service diversifiée.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'emplois occupés par du personnel en provenance de la région devra demeurer plus grand que 80 %.</li> <li>• Le nombre d'emplois saisonniers occupés par des étudiants en provenance de la région devra demeurer supérieur à 80 %.</li> </ul>	

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée  
par le directeur général de Parcs Canada, 2005

N° de cat. : R63-291/2005F  
ISBN : 0-662-70599-8

This publication is also available in English.

# ÎLES DE MINGAN

DANS L'ÉROSION ET LE SILENCE  
ÎLES DE RÊVE OU DE VALEUR  
SUR LE CHEMIN DE L'EXISTENCE  
DANS LES DESSEINS DU CRÉATEUR

ISSUES DES OMBRES DE LA MER  
AVEC LES SIÈCLES DU PASSÉ  
COMME FANTÔMES DE L'HIVER  
L'USURE DU TEMPS Y A MARQUÉ

DANS LA BEAUTÉ ET LA NATURE  
SUR LA CÔTE NORD DU SAINT-LAURENT  
DANS LE DÉCOR OU LA SCULPTURE  
SORTANT DU GOLFE DOUCEMENT

ENTRE QUÉBEC ET L'OCÉAN  
AU NORD DE L'ÎLE ANTICOSTI  
ÎLES DE CHEZ NOUS OU DE MINGAN  
DANS LES SAISONS DE L'INFINI

1983

*Roland Jomphe (1917-2003)*

POÈTE

HAVRE-SAINT-PIERRE

# MINISTUK (ÎLE)

CHAQUE NOM A UNE ÎLE  
NIPIMUTE NETE MINISTUKUT  
(J'AI MARCHÉ SUR L'ÎLE)  
COMME L'AIR QUE NOUS RESPIRONS  
KUE TSHISSEMITAMAN TANITE UE TUTEIAN  
(J'AI SU D'OÙ JE VENAIS)  
C'EST L'HALTE DU CHASSEUR  
NETE KAIASHTEIENITAMAN  
(LÀ OÙ EXISTE LE CALME)

C'EST COMME UNE MAISON ENTOURÉE D'EAU  
C'EST COMME POUR MIEUX RESPIRER  
ET CRÉER AUTOUR DE MOI  
CET ESPACE VITAL DU RÊVEUR.

NIN INNU  
JE RESPECTE CHAQUE ÎLE  
ET JE RÊVE À TRAVERS ELLE  
JE NAVIGUE AU COURANT DES SAISONS  
QUAND JE LES OBSERVE DE LA RIVE  
RIVE DE MON COEUR  
RIVE DE L'ESPRIT.

QUI FAÇONNE LE TEMPS  
POUR NE PAS OUBLIER  
LE NOM DE CHAQUE ÎLE  
CETTE DOUCE MÉMOIRE  
ENTOURÉE DE MUSIQUE.

2004

*RITA MESTOKOSHO*

POÉTESSE INNUE

EKUANISHIT, NISTASSINAN

